



**Nations Unies**

**Rapport de la Conférence  
internationale de suivi  
sur le financement  
du développement, chargée  
d'examiner la mise en œuvre  
du Consensus de Monterrey**

**Doha (Qatar), 29 novembre-2 décembre 2008**

**Rapport de la Conférence  
internationale de suivi  
sur le financement  
du développement, chargée  
d'examiner la mise en œuvre  
du Consensus de Monterrey**

**Doha (Qatar), 29 novembre-2 décembre 2008**



Nations Unies • New York, 2009



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

A/CONF.212/7  
Publication des Nations Unies  
Numéro de vente : 09.II.A.1

ISBN : 978-92-1-204253-4

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Résolutions adoptées par la Conférence . . . . .	1
1. Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey . . . . .	1
2. Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement du Qatar . . . . .	28
3. Pouvoirs des représentants à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey . . . . .	28
II. Participation et organisation des travaux . . . . .	29
A. Date et lieu de la Conférence . . . . .	29
B. Participation . . . . .	29
C. Ouverture de la Conférence . . . . .	30
D. Élection du Président de la Conférence . . . . .	30
E. Adoption du Règlement intérieur . . . . .	31
F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation . . . . .	31
G. Élection des membres du Bureau autres que le Président . . . . .	32
H. Élection du Vice-Président ès qualités de la Conférence . . . . .	32
I. Élection du Rapporteur général . . . . .	32
J. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission . . . . .	32
K. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence . . . . .	33
III. Débat général sur le financement du développement . . . . .	34
A. Échange de vues général . . . . .	34
B. Examen du projet de document final de la Conférence . . . . .	38
IV. Tables rondes des parties prenantes . . . . .	40
V. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs . . . . .	45
VI. Adoption du document final de la Conférence . . . . .	47
VII. Adoption du rapport de la Conférence . . . . .	48
VIII. Clôture de la Conférence . . . . .	49

---

Annexes

I.	Liste de documents . . . . .	50
II.	Allocutions d'ouverture . . . . .	51
III.	Résumé des séances plénières . . . . .	63
IV.	Activités parallèles et connexes . . . . .	90
A.	Forum mondial de la société civile . . . . .	90
B.	Forum international des entreprises . . . . .	91
C.	Auditions parlementaires . . . . .	92

## Chapitre I

### Résolutions adoptées par la Conférence

#### Résolution 1\*

#### **Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

*La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,*

*S'étant réunie à Doha (Qatar), du 29 novembre au 2 décembre 2008,*

1. *Adopte* la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui est jointe en annexe à la présente résolution;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver, au cours de la partie principale de sa soixante-troisième session, la Déclaration de Doha sur le financement du développement telle qu'adoptée par la Conférence.

#### Annexe

#### **Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

##### Introduction

##### **Réaffirmation des buts et des engagements consacrés dans le Consensus de Monterrey**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants, réunis à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008, près de sept années après l'historique Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique)<sup>1</sup>, réaffirmons notre volonté d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires. Nous nous engageons une nouvelle fois à faire disparaître la pauvreté, à relancer une croissance économique soutenue et à promouvoir le développement durable à mesure que nous avançons dans l'instauration d'un système économique mondial vraiment sans exclusive et équitable.

\* Adoptée à la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008; voir le chapitre VI pour le déroulement du débat. La Déclaration a été ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale par sa résolution 63/239 du 24 décembre 2008.

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7).

2. Nous réaffirmons le Consensus de Monterrey<sup>2</sup> dans sa totalité, dans le respect de son intégrité et de sa démarche holistique, et reconnaissons que la mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement sont la cheville ouvrière du partenariat mondial pour le développement durable et plus précisément pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous réaffirmons également l'importance de la liberté, de la paix et de la sécurité, du respect de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, de l'état de droit, de l'égalité entre les sexes et d'un engagement général en faveur de sociétés justes et démocratiques favorables au progrès, comme il est dit dans le Consensus de Monterrey. Nous réaffirmons que tout pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne peut surestimer le rôle des politiques nationales, des ressources internes et des stratégies de développement. Or, les économies nationales sont maintenant inextricablement liées au système économique mondial et l'exploitation effective des débouchés commerciaux et des possibilités d'investissement peut, entre autres moyens, aider les pays à lutter contre la pauvreté. L'effort national de développement doit pouvoir s'appuyer sur une conjoncture économique internationale favorable.

3. Nous reconnaissons que la conjoncture internationale a profondément évolué depuis notre réunion de Monterrey. S'il y a eu progrès dans certains domaines, les inégalités se sont aggravées. Nous nous félicitons de l'augmentation substantielle des flux de capitaux publics et privés depuis 2002, qui a concouru à la croissance de la plupart des pays en développement et fait baisser le taux mondial de pauvreté. Nous n'en restons pas moins fort inquiets que la communauté internationale doive maintenant faire face au défi des graves effets sur le développement de multiples crises et problèmes mondiaux liés entre eux, comme la dégradation de la sécurité vivrière, la volatilité des cours de l'énergie et des produits de base, les changements climatiques et une crise financière mondiale, ainsi que l'absence de résultats enregistrés à ce jour par les négociations commerciales multilatérales et la disparition de la confiance dans le système économique international. Tout en prenant acte des dispositions prises à ce jour par la communauté internationale pour faire face à ces crises et à ces problèmes, comme la tenue de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome du 3 au 5 juin 2008 et le Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale, tenu à Washington, le 15 novembre 2008, nous sommes déterminés à prendre immédiatement des mesures et des initiatives énergiques pour surmonter tous ces obstacles et difficultés en réalisant un développement centré sur l'être humain et à mettre au point des mesures importantes pour assurer l'application intégrale, effective et sans retard du Consensus de Monterrey.

4. Nous rappelons que l'égalité des sexes est un droit humain essentiel, une valeur fondamentale et une question de justice sociale; elle est indispensable à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à la préservation de l'environnement et à l'efficacité du développement. Nous réaffirmons qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, y compris en ce qui concerne le financement des politiques de développement et les ressources qui y sont

---

<sup>2</sup> Ibid., chap. I, résolution 1, annexe.

expressément consacrées. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour respecter nos engagements en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme.

5. Le spectre du terrorisme continue de nous hanter et il va croissant. Cela a de graves implications pour le développement économique et la cohésion sociale, mis à part les horribles souffrances des populations. Nous sommes déterminés à agir de concert plus vigoureusement que jamais pour faire face au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

6. Nous réaffirmons la déclaration politique sur « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives »<sup>3</sup>, adoptée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, le 22 septembre 2008. Nous réaffirmons en outre notre engagement à fournir un appui renforcé pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et relevons que l'élimination de la pauvreté, en particulier en Afrique, constitue le plus grand défi auquel fait face le monde aujourd'hui. Nous soulignons combien il importe d'accélérer une croissance économique durable et généralisée, indispensable pour intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale. Nous réaffirmons l'engagement de tous les États à établir un mécanisme de contrôle pour vérifier la suite donnée à tous les engagements ayant trait au développement de l'Afrique, tels qu'énoncés dans la déclaration politique sur « les besoins de développement de l'Afrique ». Tous les engagements pris envers l'Afrique et par elle doivent effectivement être mis en œuvre et bénéficier d'un suivi adéquat de la communauté internationale et de l'Afrique elle-même. Nous soulignons qu'il faut de toute urgence répondre aux besoins particuliers de l'Afrique en s'appuyant sur un partenariat entre pays égaux.

7. Nous saluons la décision de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à un niveau élevé en 2011.

### **Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement**

8. Au cours des années qui ont suivi la Conférence de Monterrey, un certain nombre de pays en développement ont réalisé des progrès importants pour ce qui est de la mise en œuvre de politiques de développement concernant des domaines clefs de leurs cadres économiques, contribuant souvent à une mobilisation accrue des ressources nationales et à un niveau plus élevé de croissance économique. Nous continuerons de faire fond sur ces progrès en encourageant une croissance équitable et largement partagée, en éliminant la pauvreté, en nous attachant à réaliser un développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et écologiques et en créant les conditions favorables requises pour la mobilisation de ressources publiques et privées et le développement des investissements productifs. Il faut redoubler d'efforts pour appuyer la création et le maintien d'un environnement propice par des actions nationales et internationales appropriées.

9. Nous réaffirmons que la prise en main et la maîtrise des stratégies de développement par les pays et la bonne gouvernance sont des facteurs importants pour la mobilisation des ressources financières nationales et pour la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Dans ce contexte, nous devrions tenir compte des caractéristiques et spécificités des différents pays.

<sup>3</sup> Résolution 63/1.

10. Nous sommes conscients qu'un secteur privé dynamique et intégré, qui fonctionne bien et agit de manière responsable sur le plan social, est un instrument précieux pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté. Afin d'encourager son développement, nous nous efforcerons de promouvoir un environnement favorable qui facilite la création d'entreprises par tous les citoyens, y compris les femmes, les pauvres et les personnes vulnérables, ainsi que leur participation à la vie économique. La communauté internationale, les gouvernements et les groupements économiques régionaux devraient continuer d'épauler ces efforts.

11. Dans nos pays respectifs, et dans le respect des législations nationales, nous continuerons de mettre en place les cadres législatifs et réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, notamment à l'échelle locale, et qui assurent le bon fonctionnement et le dynamisme du secteur privé tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur redistribution équitable, la hausse de la productivité, l'autonomisation des femmes, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement. Nous reconnaissons que le rôle revenant à l'État dans l'économie de marché peut varier d'un pays à un autre.

12. Le développement humain reste une grande priorité et les ressources humaines sont le bien le plus précieux que les pays possèdent. La réalisation de l'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous<sup>4</sup> est indispensable. Nous continuerons d'investir dans le capital humain grâce à des politiques sociales qui privilégient l'intégration, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, conformément aux stratégies nationales. Il est également important d'assurer la fourniture de services financiers et de services de crédit accessibles à tous. Ces dispositions ont commencé à porter leurs fruits, mais les efforts doivent être intensifiés avec le soutien de la communauté internationale s'il y a lieu. Nous soulignons la nécessité de promouvoir les industries locales et des industries auxiliaires diverses qui créent des emplois productifs et renforcent les communautés locales. Nous nous attacherons à mettre en place des régimes de sécurité sociale qui protègent plus particulièrement les personnes vulnérables.

13. Si l'on veut progresser sur la voie des objectifs énoncés dans le Consensus de Monterrey, il faut adopter des politiques qui établissent un lien entre les considérations économiques et sociales pour réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays et pour s'assurer que les pauvres et les groupes vulnérables bénéficient de la croissance économique et du développement. Il est également nécessaire de prendre des mesures en vue d'associer les pauvres aux activités productives, d'investir dans le développement de leurs compétences professionnelles et de faciliter leur entrée sur le marché du travail. À cet égard, il convient de faire des efforts plus importants pour mobiliser davantage de ressources, comme il convient, de manière à assurer un accès universel aux infrastructures économiques et sociales de base et aux services sociaux, sans exclusive, et pour renforcer les capacités, en se souciant tout particulièrement des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées afin de renforcer leur protection sociale.

---

<sup>4</sup> Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; voir, entre autres, la résolution 2007/2 du Conseil économique et social.

14. L'interdépendance accrue des économies nationales à l'heure de la mondialisation et la mise en place de systèmes réglementant les relations économiques internationales signifient que la marge d'action des pays dans le domaine économique, à savoir la portée des politiques intérieures, en particulier en matière de commerce, d'investissement et de développement industriel, est maintenant souvent délimitée par des règles et des engagements internationaux et par des considérations de marché au niveau mondial. C'est à chaque gouvernement d'arbitrer entre les avantages qu'il retirera de l'acceptation des règles et engagements internationaux et les contraintes qui limiteront sa marge d'action.

15. Nous réaffirmons que les politiques macroéconomiques doivent avoir pour objectifs une croissance forte et durable de l'économie, le plein emploi, l'élimination de la pauvreté et une stabilisation de l'inflation à un niveau bas et qu'elles doivent aussi viser à réduire autant que possible les déséquilibres internes et externes, afin que la croissance bénéficie à tous, et en particulier aux pauvres. Elles devraient en outre accorder un rang de priorité élevé à la prévention des fluctuations économiques brutales qui ont un effet néfaste sur la répartition des revenus et l'allocation des ressources. Dans ce contexte, il faudrait élargir les possibilités de mise en œuvre de politiques anticycliques appropriées pour préserver la stabilité économique et financière. Les investissements publics, compte tenu de la viabilité des politiques budgétaires à moyen et à long terme, pourraient jouer un rôle de dynamisation et encourager un cycle vertueux d'investissements.

16. Nous continuerons à procéder aux réformes financières et notamment fiscales qui sont essentielles pour renforcer les politiques macroéconomiques et mobiliser des ressources publiques nationales. Nous continuerons également à améliorer les processus budgétaires et à accroître la transparence de la gestion des finances publiques et la qualité des dépenses. Nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales en modernisant les systèmes fiscaux, en améliorant le recouvrement de l'impôt et en élargissant l'assiette et en luttant vigoureusement contre la fraude fiscale. Nous entreprendrons ces efforts dans le souci général de rendre les systèmes fiscaux plus favorables aux pauvres. Bien que chaque pays soit responsable de son système fiscal, il importe de soutenir les efforts entrepris au niveau national dans ces domaines en renforçant l'assistance technique et en intensifiant la coopération et la participation de la communauté internationale à l'examen des questions fiscales internationales, notamment en ce qui concerne la double imposition. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité de continuer à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, et prions le Conseil économique et social d'examiner la possibilité de renforcer les mécanismes institutionnels, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies.

17. La mise en place d'un secteur financier solide ayant une large assise est essentielle à la mobilisation des ressources nationales et devrait être un élément important des stratégies nationales de développement. Nous nous emploierons à mettre en place des systèmes financiers diversifiés, bien réglementés et ouverts à tous qui favorisent l'épargne et la dirigent vers des projets viables générateurs de croissance. Nous continuerons à améliorer selon que de besoin les mécanismes de supervision et de réglementation afin de rendre le secteur financier plus transparent et plus responsable. Nous nous efforcerons d'accroître l'apport national de capitaux à long terme et de promouvoir le développement des marchés intérieurs de capitaux,

notamment par le biais de banques de développement multilatérales, régionales, sous-régionales et nationales.

18. Pour parvenir à un développement équitable et promouvoir une économie dynamique, il est indispensable de disposer d'une infrastructure financière offrant toutes sortes de produits et de services viables aux micro, petites et moyennes entreprises et plus particulièrement aux femmes, aux populations rurales et aux pauvres. Nous veillerons à ce que la croissance profite à tous en renforçant les moyens d'action individuels et collectifs ainsi qu'en améliorant l'accès aux services financiers et au crédit. Nous reconnaissons que la microfinance, y compris le microcrédit, s'est révélée efficace pour créer des emplois indépendants productifs qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que certains progrès aient été réalisés, la demande de services de microfinance non satisfaite est très importante. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'appuyer de façon appropriée et coordonnée les efforts déployés par les pays en développement, en particulier pour renforcer les capacités de leurs institutions de microfinance et notamment de microcrédit.

19. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et promouvoir une économie dynamique. Nous réaffirmons notre engagement à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, y compris sur les marchés de l'emploi et des services financiers et en ce qui concerne notamment la propriété des biens et les droits de propriété. Nous militerons pour les droits des femmes, y compris en termes d'émancipation économique, et les inscrirons concrètement dans la réforme des lois, les services d'aide à l'entreprise et les programmes économiques, et nous assurerons l'égalité d'accès des femmes aux ressources économiques. Nous nous engageons également à promouvoir et renforcer les capacités des acteurs étatiques et des autres parties prenantes en matière d'administration publique non sexiste, y compris, mais pas uniquement, la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

20. Là où elle se produit, la fuite des capitaux est un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales requises pour le développement. Nous renforcerons l'action engagée aux niveaux national et multilatéral pour corriger les divers facteurs qui contribuent à ce problème. Il est essentiel de s'attaquer au problème des mouvements illégaux de capitaux, en particulier au blanchiment d'argent. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour prévenir le transfert à l'étranger d'avoirs volés, faciliter le recouvrement des fonds et leur retour, en particulier dans leur pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>5</sup>, et pour empêcher les mouvements de capitaux à des fins criminelles. Nous notons les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés et d'autres initiatives pertinentes. À cet égard, nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'agir à titre prioritaire pour devenir parties à la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme et appelons à une coopération renforcée autour de ce même objectif.

---

<sup>5</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2347, n° 42146.

21. La lutte permanente contre la corruption à tous les niveaux est une priorité. Les pays ont avancé d'un pas inégal sur ce front depuis 2002. La corruption touche aussi bien les pays développés que les pays en développement, et le secteur public comme le secteur privé. Nous sommes donc déterminés à prendre immédiatement des mesures énergiques pour poursuivre la lutte contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher le détournement de ressources indispensables pour les activités de développement. Il faut, pour ce faire, des institutions solides à tous les niveaux et notamment des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et plus transparents. Nous nous félicitons de l'engagement renforcé des États Membres qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré et demandons à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier cet instrument ou d'y adhérer. Nous demandons aussi à tous les États parties d'appliquer sans délai toutes les dispositions de la Convention et de travailler ensemble à la création d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre.

22. La résilience économique est un objectif important pour tous les pays, mais elle requiert des efforts constants et plus concertés de la part des petits pays et des pays vulnérables. Ces efforts nationaux doivent être étayés par un appui international pour le renforcement des capacités, notamment à travers une assistance technique et les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, sur la base des stratégies et des priorités nationales pour le développement. Les politiques de coopération pour le développement seront particulièrement attentives aux efforts et aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il faudra de même porter une attention particulière et soutenue à l'accompagnement des efforts de reconstruction et de développement des pays qui se relèvent d'un conflit.

**Mobiliser des ressources internationales au service du développement : investissements étrangers directs et autres flux financiers privés**

23. Nous reconnaissons que les flux de capitaux internationaux privés, notamment les investissements étrangers directs, apportent un complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement. Nous nous félicitons de l'augmentation des flux de capitaux internationaux privés vers les pays en développement depuis la Conférence de Monterrey et de l'amélioration du climat économique qui l'a encouragée. Nous notons toutefois avec inquiétude que, dans un nombre non négligeable de pays en développement, les flux de capitaux internationaux privés n'ont pas augmenté. Nous chercherons à les stimuler pour soutenir le développement. Dans ce contexte, nous intensifierons l'action engagée aux niveaux national, bilatéral et multilatéral pour aider les pays en développement à surmonter les contraintes structurelles et autres qui limitent actuellement leur attractivité en tant que destination de capitaux privés et d'investissements étrangers directs. Nous sommes conscients à cet égard de la nécessité d'aider plus spécialement les pays qui ont été particulièrement handicapés pour attirer des capitaux, notamment un certain nombre de pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays sortant d'un conflit ou se relevant d'une catastrophe naturelle. Les mesures envisagées pourraient inclure une assistance technique,

financière et autre, la promotion et le renforcement des partenariats, notamment les partenariats public-privé, et les arrangements de coopération à tous les niveaux.

24. Nous redoublerons d'efforts pour mobiliser auprès de toutes les sources des investissements pour les ressources humaines, les transports, l'énergie, les communications, les technologies de l'information et autres infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales propres à instaurer un climat favorable à l'activité économique, à augmenter la compétitivité et à stimuler le commerce dans les pays en développement et les pays en transition. Nous savons que les partenaires bilatéraux et multilatéraux doivent fournir une assistance technique et partager les pratiques optimales dans ces domaines. Les programmes, mécanismes et instruments à la disposition des organismes de développement multilatéraux et des donateurs bilatéraux peuvent être mis à contribution pour encourager l'investissement économique, notamment en contribuant à réduire une partie des risques que prennent les investisseurs privés dans certains secteurs essentiels des pays en développement et des pays en transition. L'aide publique au développement (APD) et d'autres mécanismes comme les garanties et les partenariats public-privé peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation des flux de capitaux privés. Les banques multilatérales de développement et les banques régionales devraient par ailleurs continuer d'explorer des modalités novatrices avec les pays en développement, y compris les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire et les pays en transition, afin de faciliter le transfert de capitaux privés supplémentaires vers ces pays.

25. L'expérience montre qu'une conjoncture commerciale favorable est essentielle à la promotion des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Les pays doivent poursuivre leurs efforts afin d'instaurer un climat d'investissement à la fois stable et prévisible, associé à des mécanismes d'exécution des contrats et de protection des droits de propriété. Nous continuerons de mettre en place une réglementation transparente et appropriée aux niveaux national et international. Il conviendrait de promouvoir l'effort de relèvement du niveau de qualifications et de capacités techniques du personnel, d'améliorer le financement dont disposent les entreprises, de faciliter les consultations entre secteur public et secteur privé et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Les traités bilatéraux d'investissement peuvent favoriser les flux d'investissements privés en améliorant la stabilité et la prévisibilité des régimes légaux aux yeux des investisseurs. Il est important que ces traités, les conventions fiscales et les autres mesures fiscales de facilitation de l'investissement étranger tiennent compte de la coopération régionale et bilatérale, notamment au niveau régional. Nous reconnaissons l'importance que revêt le soutien apporté à la création de capacités dans les pays en développement, qui leur permet d'améliorer leurs compétences afin qu'ils puissent négocier des accords d'investissement mutuellement avantageux. Il importe de promouvoir les bonnes pratiques fiscales et d'éviter les pratiques contestables.

26. Pour compléter les efforts entrepris au plan national, il faut que les institutions internationales et régionales compétentes, ainsi que les institutions intéressées des pays d'origine, augmentent le soutien qu'elles apportent à l'investissement étranger privé dans la création d'infrastructures et d'autres domaines prioritaires, notamment dans les projets visant à combler la fracture numérique dans les pays en développement et les pays en transition. Il est important à cette fin de prévoir des crédits à l'exportation, des mécanismes de cofinancement, des capitaux-à-risques et d'autres instruments de prêt, des garanties des risques, des moyens d'exercer un

effet de levier avec les ressources de l'aide, des informations sur les possibilités d'investissement, des services de développement des entreprises, des espaces facilitant les relations d'affaires et la coopération entre entreprises des pays développés et entreprises des pays en développement, ainsi que le financement des études de faisabilité. Les partenariats interentreprises sont un moyen puissant de transférer et de diffuser les technologies. Sur ce plan, il serait souhaitable de renforcer les institutions de financement et de développement multilatérales et régionales. Les pays d'origine pourraient prendre des mesures supplémentaires pour encourager et faciliter les flux d'investissement en direction des pays en développement.

27. Nous reconnaissons que les effets sur le développement de l'investissement étranger direct devraient être portés à leur maximum. Nous sommes conscients du fait que le transfert de technologie et d'aptitudes commerciales est la grande voie par laquelle l'investissement étranger direct peut exercer des effets positifs sur le développement. Nous renforcerons les efforts nationaux et internationaux visant à porter à leur maximum les relations avec la production nationale, à améliorer les transferts de technologie et à créer des possibilités de formation pour la main-d'œuvre locale, y compris les jeunes et les femmes. Il est également important d'adopter et de faire respecter, selon que de besoin, des lois et règlements pour la protection des travailleurs et de l'environnement et la lutte contre la corruption conformément aux obligations contractées aux termes des conventions internationales. Nous nous félicitons des efforts visant à promouvoir la responsabilité sociale et la bonne gouvernance des entreprises. À cet égard, nous nous félicitons des travaux effectués au niveau national et à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial, et de la promotion des cadres de responsabilité sociale des entreprises convenues sur le plan international, comme la Déclaration tripartite de l'OIT. Nous réaffirmons que chaque État détient et exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques. Nous sommes en faveur de mesures visant à améliorer la transparence et la responsabilisation de toutes les entreprises, en tenant compte des principes fondamentaux du droit interne. Nous prenons note des initiatives volontaires en la matière, notamment de l'Initiative pour la transparence de l'industrie extractive.

28. Nous comprenons que la façon dont la situation économique d'un pays et ses perspectives sont perçues influe sur les courants de capitaux privés internationaux qu'il attire. La fourniture d'informations objectives et de grande qualité provenant de toutes sortes de sources, notamment d'organismes privés et publics, tels que des instituts nationaux de statistique, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le système des Nations Unies, les conseillers en matière de placements et les agences d'informations financières, est capitale pour que les investisseurs potentiels, tant nationaux qu'étrangers, puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause. Nous continuerons de renforcer les modalités permettant de fournir des informations plus objectives et fiables concernant la situation et les perspectives économiques des pays, notamment par un travail effectué par les pays eux-mêmes ainsi que par le biais du système des Nations Unies et des organismes multilatéraux compétents.

29. Les envois de fonds représentent aujourd'hui d'importantes ressources financières privées pour les ménages des pays d'origine des migrants. Ils ne peuvent être considérés comme un substitut aux investissements étrangers directs, à l'APD, à

l'allègement de la dette ou autres sources publiques de financement du développement. Il s'agit généralement de salaires transférés aux familles, essentiellement pour répondre en partie aux besoins des ménages bénéficiaires. La manière dont ils sont utilisés et répartis relève d'un choix personnel. Une grande partie des revenus des migrants est dépensée dans les pays de destination et dynamise considérablement la demande intérieure de ces pays. À cet égard, nous renforcerons les mesures prises pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds en renforçant également la coopération entre les pays d'origine et les pays bénéficiaires et en encourageant les investissements axés sur le développement.

### **Le commerce international, moteur du développement**

30. Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur de développement et de croissance économique soutenue. Nous réaffirmons également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable ainsi qu'une véritable libéralisation des échanges peuvent notablement stimuler le développement dans le monde entier et bénéficier à tous les pays, à tous les stades du développement. Nous trouvons encourageant que le commerce international connaisse un essor accéléré durant la décennie en cours, surtout dans le monde en développement. Le commerce entre pays en développement est désormais l'un des éléments les plus dynamiques des échanges mondiaux. Pourtant, de nombreux pays en développement, en particulier parmi les moins avancés, sont restés en marge de cette évolution, d'où la nécessité de faire en sorte qu'ils aient la capacité voulue pour exploiter plus efficacement leur potentiel commercial au service de leur développement. Nous réaffirmons également notre attachement à une véritable libéralisation des échanges et notre volonté de faire en sorte que le commerce joue dûment son rôle d'élément favorable à la croissance économique, à l'emploi et au développement pour tous. Nous rappelons que nous avons souscrit dans le Consensus de Monterrey à la décision prise par l'Organisation mondiale du commerce d'inscrire les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur de son programme de travail, et que nous nous sommes engagés à appliquer ses recommandations.

31. Un système commercial multilatéral en bon état de marche peut profiter à tous et contribuer à renforcer l'intégration des pays en développement dans le système, à commencer par les pays les moins avancés. Nous réaffirmons notre détermination à faire en sorte que les efforts en cours pour améliorer le fonctionnement du système commercial multilatéral servent davantage les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Cela est particulièrement important au moment où l'impact systémique de la crise nous touche tous. Nous demandons l'application de la déclaration ministérielle que l'Organisation mondiale du commerce a adoptée à sa sixième Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong (Chine), sur l'importance centrale du volet développement dans tous les aspects du programme de travail de Doha et de son engagement de faire du volet développement une réalité authentique. Nous insistons sur le fait que l'optimisation des bienfaits et la réduction du coût de la libéralisation des échanges mondiaux appellent des politiques cohérentes centrées sur le développement à tous les niveaux.

32. Nous notons avec une grande inquiétude que, malgré des efforts conséquents, le cycle des négociations commerciales multilatérales sur le Programme de Doha pour le développement n'a pas encore abouti. Son succès devrait favoriser l'expansion des exportations des pays en développement et permettre encore plus au

commerce de jouer son rôle de moteur de la croissance et du développement et de donner aux pays en développement de meilleures possibilités d'utiliser le commerce pour appuyer leur développement. Il importe à cet égard d'avancer dans les principaux domaines du Programme de développement de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement, tels que ceux mentionnés au paragraphe 28 du Consensus de Monterrey, en réaffirmant l'importance du traitement spécial et différencié qui y est visé. La souplesse et la volonté politiques sont essentielles en la matière. Nous nous félicitons des engagements récemment souscrits en ce qui concerne le commerce et l'importance cruciale du refus du protectionnisme et du repli sur soi en période d'incertitude financière, d'autant plus que cela pourrait toucher particulièrement les pays en développement. Pour cela, nous renouons le dialogue sans tarder et nous nous efforcerons de trouver d'ici à la fin de l'année un accord sur des modalités propres à assurer rapidement l'heureuse conclusion du Programme de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce, sur la base d'objectifs ambitieux et équilibrés axés sur le développement.

33. Nous reconnaissons que le rythme et l'échelonnement optimaux de la libéralisation des échanges dépendront de chaque situation nationale et que chaque pays devra se prononcer après avoir procédé à sa propre évaluation des coûts et des avantages. Cette libéralisation doit être complétée par l'adoption de mesures et de stratégies appropriées au niveau national pour accroître les capacités de production, mettre en valeur les ressources humaines, développer l'infrastructure de base, assimiler la technologie et mettre en place des dispositifs de protection sociale adéquats. L'intérêt de la libéralisation pour les pays en développement dépendra également dans une large mesure de l'appui apporté par la communauté internationale aux mesures susmentionnées et des initiatives prises contre les politiques et pratiques qui faussent les échanges.

34. Nous reconnaissons que les pays les moins avancés se heurtent à des problèmes particuliers pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international. Nous sommes conscients du fait qu'ils doivent bénéficier de mesures spéciales et de l'appui de la communauté internationale pour pouvoir tirer pleinement parti du commerce mondial et s'adapter et s'intégrer avec profit à l'économie mondiale. Nous nous félicitons de la décision prise par la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Hong Kong (Chine) du 13 au 18 décembre 2005, sur l'amélioration de l'accès des pays les moins avancés aux marchés, telle qu'énoncée dans la décision et son annexe<sup>6</sup> et nous appelons à l'appliquer pleinement. Nous nous félicitons également des mesures prises par certains pays depuis Monterrey pour atteindre l'objectif consistant à accorder à tous les pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingentement, et appelons les autres pays développés et en développement qui se déclarent en mesure de le faire à prendre des mesures en vue d'atteindre cet objectif. Nous redoublerons également d'efforts pour qu'une assistance technique soit fournie aux pays les moins avancés qui en font la demande, afin de leur permettre de participer plus efficacement au système commercial multilatéral, notamment par le biais du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, et en les aidant à prendre véritablement part aux négociations commerciales internationales.

---

<sup>6</sup> Voir WT/MIN(05)/DEC, par. 47 et annexe F.

35. Nous reconnaissons en outre que d'autres pays en développement, notamment ceux dont l'économie est modeste ou vulnérable, rencontrent des difficultés particulières pour tirer pleinement parti du système commercial multilatéral. Il convient de prêter l'attention et l'appui voulus à ces pays pour aider à faciliter leur participation effective à l'économie mondiale. À ce propos, nous encourageons les progrès dans l'application du programme de travail sur les petites économies de l'Organisation mondiale du commerce, prévus dans la Déclaration ministérielle de Doha<sup>7</sup>.

36. L'Initiative d'aide au commerce est un volet important du dispositif destiné à aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par le système commercial international, les textes issus du cycle de Doha et les accords commerciaux régionaux. L'un des grands objectifs de l'Initiative devrait être d'améliorer les capacités commerciales et la compétitivité internationale tout en assurant son appropriation et son alignement sur la stratégie nationale de développement de chaque pays en développement. L'Initiative d'aide au commerce devrait viser à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, dans les domaines suivants : politique commerciale et réglementation des échanges, développement du commerce, renforcement des capacités de production, infrastructure commerciale, mesures d'ajustement dans le domaine commercial et autres besoins liés au commerce. Elle complète mais ne remplace pas la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement ni les autres négociations commerciales. La réussite des programmes réalisés au titre de l'Initiative passe par des efforts concertés des partenaires concernés. Les engagements pris par les différents donateurs dans le cadre de l'Initiative devront être pleinement respectés, en temps voulu. Il importe en outre que les besoins et les priorités des pays bénéficiaires de l'Initiative soient pleinement intégrés et pris en compte dans leurs stratégies nationales de développement. Les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes à cet égard devraient continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production liées au commerce.

37. Une participation plus vaste et efficace des pays en développement au système commercial multilatéral, y compris à chaque cycle de négociations commerciales multilatérales de l'OMC concernant le Programme de Doha pour le développement, sont des objectifs clefs. Nous constatons que des progrès ont été accomplis dans ce domaine depuis Monterrey, comme en témoigne le fait qu'un certain nombre de pays ont adhéré ou ont entamé des négociations en vue de leur adhésion à l'OMC ou ont réalisé des progrès dans ce sens au cours des six dernières années. Nous nous félicitons de tous progrès enregistrés en la matière. Nous réaffirmons aussi notre volonté exprimée à Monterrey de faciliter l'adhésion à l'OMC de tous les pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition. À cet égard, nous prenons note de la décision de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce d'accorder la priorité aux procédures d'adhésion en cours en vue de les mener à bien aussi rapidement et harmonieusement que possible.

38. Nous reconnaissons que l'intégration régionale ainsi que les accords bilatéraux de coopération économique et commerciale sont importants pour développer le commerce et l'investissement. Nous devrions continuer de veiller à ce que ces accords favorisent le développement à long terme, facilitent la réalisation des

---

<sup>7</sup> Voir WT/MIN(01)/DEC/1, par. 35; et WT/L/447.

objectifs de l'OMC et complètent le système commercial multilatéral. Le soutien de la communauté internationale à la coopération dans le domaine du commerce et dans d'autres domaines connexes peut jouer un rôle de catalyseur dans le renforcement et la consolidation de l'intégration régionale et sous-régionale. Nous soulignons qu'il importe d'accroître l'aide au commerce et aux initiatives de coopération Sud-Sud dans les domaines liés au commerce, en particulier par le biais de la coopération triangulaire, conformément aux règles de l'OMC.

39. Nous nous félicitons des travaux que mènent les institutions internationales pour aider les pays en développement à tirer parti de la libéralisation des échanges, en particulier l'ONU, l'OMC, la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement, et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts visant à promouvoir des échanges générateurs de croissance économique et de développement. À cet égard, nous saluons les résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et réaffirmons le rôle important de la CNUCED dans le commerce et le développement.

#### **Renforcer la coopération financière et technique internationale au service du développement**

40. Nous reconnaissons que les crises financières et économiques actuelles ont des conséquences graves sur la capacité des pays en développement de mobiliser des ressources pour le développement. Nous soulignons l'importance que revêt l'APD par son pouvoir multiplicateur et le soutien qu'elle apporte au financement pour le développement dans les pays en développement. À cet égard, nous rappelons les engagements que nous avons pris en ce qui concerne les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et engageons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour en faciliter la réalisation.

41. Nous réaffirmons que l'APD joue un rôle vital en venant en complément d'autres sources de financement du développement, facilitant ainsi la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs de développement arrêtés au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour nombre des pays d'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, l'APD continue de constituer l'essentiel du financement extérieur qu'ils reçoivent. L'APD peut jouer un rôle de catalyseur car elle aide les pays en développement à éliminer les entraves à une croissance durable, non sélective et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en promouvant l'investissement étranger direct, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en préservant l'environnement et en éliminant la pauvreté.

42. Nous trouvons encourageante la remontée de l'APD qui avait baissé avant la Conférence de Monterrey (en valeur réelle, l'APD a augmenté de 40 % entre 2001 et 2007), tout en notant qu'une grande partie des flux de l'aide après 2002 portait sur l'allègement de la dette et l'aide humanitaire. Mais il est inquiétant de voir que, globalement, elle s'est réduite en 2006 et 2007, en raison notamment du déclin de l'aide au titre de l'allègement de la dette depuis son niveau record en 2005. Nous trouvons encourageant que certains pays donateurs aient atteint, voire dépassé, les

objectifs en matière d'APD cités dans le Consensus de Monterrey (l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) pour l'APD pour les pays en développement et 0,15 à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés). Nous constatons également avec satisfaction que d'autres pays ont établi des échéanciers pour honorer leurs engagements de longue date; ainsi, l'Union européenne a consenti à affecter 0,56 % d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015 de son PNB collectif à l'APD et à affecter au moins 50 % des augmentations de l'aide collective à l'Afrique, tout en respectant pleinement les priorités des différents États membres en matière d'aide au développement. Nous nous félicitons de ce que les États-Unis aient plus que doublé le montant de leur APD. Nous nous félicitons également de ce qu'à Hokkaido (Japon), les dirigeants des pays du Groupe des Huit aient affirmé leur ferme détermination à s'efforcer d'honorer les engagements qu'ils avaient contractés à Gleneagles, en Écosse, notamment à augmenter par rapport à 2004, conjointement avec d'autres donateurs, l'APD versée à l'Afrique de 25 milliards de dollars par an d'ici à 2010. Nous encourageons les donateurs à mettre au point, d'ici à la fin de 2010, des échéanciers nationaux qui leur permettront d'accroître leur aide dans les limites de leurs crédits budgétaires respectifs afin d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'APD. La réalisation complète de ces objectifs permettra d'accroître fortement les ressources disponibles afin de faire progresser le programme international de développement.

43. La concrétisation de tous les engagements pris en matière d'APD est primordiale; ainsi, de nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD des pays en développement à l'horizon 2015 et à atteindre l'objectif minimum de 0,5 % du PNB d'ici à 2010, ainsi que 0,15 % à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés. Pour respecter ces échéances, les pays donateurs devraient prendre toutes mesures utiles et appropriées propres à accélérer le décaissement des aides et honorer ainsi leurs engagements. Nous invitons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'attacher plus concrètement à atteindre l'objectif fixé, à savoir consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD des pays en développement, ainsi que l'objectif plus spécifique de 0,15 % à 0,20 % du PNB pour les pays les moins avancés, conformément au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>8</sup>, comme ils se sont engagés à le faire. Afin de faire fond sur les progrès accomplis s'agissant de veiller à ce que l'APD soit utilisée efficacement, nous soulignons combien important la gouvernance démocratique, le renforcement de la transparence et de la responsabilisation et la gestion axée sur les résultats. Nous encourageons vivement tous les donateurs à établir dès que possible des échéanciers montrant à titre indicatif comment ils comptent atteindre leurs objectifs, dans les limites de leurs crédits budgétaires respectifs. Nous tenons à souligner qu'il faut mobiliser des soutiens supplémentaires dans les pays développés en faveur des objectifs en question, notamment en lançant des campagnes de sensibilisation et en publiant des données montrant l'efficacité de l'aide et les résultats tangibles obtenus.

44. Nous soulignons qu'il est nécessaire de répondre aux besoins de développement des pays à faible revenu, notamment en prenant des mesures d'assistance technique, financière et autres et en promouvant le renforcement des partenariats et des accords de coopération à tous les niveaux.

---

<sup>8</sup> A/CONF.191/11.

45. Nous savons que les pays à revenu intermédiaire font des efforts considérables pour éliminer la pauvreté et qu'ils doivent être accompagnés et soutenus par le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et tous les autres acteurs concernés dans cette tâche difficile afin que les progrès qu'ils ont accomplis jusqu'à présent soient irréversibles. Nous reconnaissons également que l'APD reste indispensable pour un certain nombre d'entre eux et qu'elle a un rôle à jouer dans des domaines précis, si l'on tient compte des besoins et des ressources nationales des pays concernés.

46. Nous nous félicitons de ce qui est fait pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'APD. Le Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement ainsi que des initiatives récentes comme le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide dont est issue la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide et, en 2008, le Programme d'action d'Accra sont autant de contributions importantes aux efforts des pays qui y ont souscrit, avec l'adoption notamment des principes fondamentaux que sont la maîtrise nationale, l'alignement, l'harmonisation et la gestion axée sur les résultats. Il faut creuser le sillon de ces initiatives sur la base d'une participation plus ouverte et plus large, ce qui contribuera à renforcer l'initiative nationale, à rendre les aides plus efficaces et plus efficaces et à produire de meilleurs résultats. Nous encourageons également tous les donateurs à améliorer la qualité de l'aide, à étoffer leurs approches fondées sur des programmes, à utiliser les systèmes en place dans les pays pour des activités administrées par le secteur public, à réduire les coûts de transaction et à améliorer la responsabilité mutuelle et la transparence et, à cet égard, nous demandons à tous les donateurs de délier les aides autant que faire se peut. Nous rendrons l'aide plus prévisible en communiquant périodiquement et en temps voulu aux pays en développement des informations sur les appuis prévus à échéance moyenne. Nous constatons que les pays en développement s'efforcent de piloter plus fermement leur propre développement, les institutions et les mécanismes nationaux et d'acquérir la capacité voulue pour optimiser l'utilisation des aides en se concertant avec les parlements et les citoyens dans le cadre de la formulation des politiques et en approfondissant leur dialogue avec les organisations de la société civile. Nous devons toutefois avoir à l'esprit le fait qu'il n'y a pas de formule passe-partout qui garantirait l'efficacité de l'aide. La situation particulière de chaque pays doit être étudiée de près.

47. Nous constatons que l'architecture de l'aide a beaucoup changé en 10 ans. De nouveaux donateurs et des formes de partenariat inédites qui utilisent de nouvelles modalités de coopération ont contribué à augmenter le flux de ressources. De plus, la dynamique entre aide au développement, investissement privé, échanges et nouveaux acteurs du développement offre de nouvelles possibilités de faire jouer l'effet multiplicateur de l'aide pour mobiliser des flux de ressources privées. Nous réaffirmons le rôle central du Forum du Conseil économique et social pour la coopération en matière de développement, qui est l'entité privilégiée, dans le système des Nations Unies, pour examiner globalement la question de la coopération internationale pour le développement, avec la participation de toutes les parties concernées. Nous poursuivrons les efforts que nous déployons tant à l'ONU qu'en collaboration avec d'autres acteurs, tels que le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faire avancer le dialogue et la coopération entre des partenaires de développement de plus en plus diversifiés. Tous les acteurs du

développement devraient coopérer étroitement pour faire en sorte que le surcroît de ressources provenant de toutes les sources soit utilisé dans un souci d'efficacité maximum. À l'échelle des pays, nous renforcerons également la collaboration avec le secteur privé, les donateurs non officiels, les organisations régionales et les donateurs officiels.

48. Il devient de plus en plus indispensable de définir des moyens plus méthodiques et universels de suivre les flux d'aide sous leurs différents aspects (volume, qualité et efficacité) en tenant dûment compte des dispositifs et des mécanismes en place. Nous invitons le Secrétaire général ainsi que les organismes du système des Nations Unies concernés, agissant en coopération étroite avec la Banque mondiale, les banques régionales et sous-régionales de développement, le CAD de l'OCDE et d'autres parties prenantes, à s'occuper de cette question et à présenter un rapport au Forum de la coopération en matière de développement pour examen.

49. Nous réaffirmons notre appui à la coopération Sud-Sud ainsi qu'à la coopération triangulaire, qui fournissent des ressources supplémentaires indispensables à l'application de programmes de développement. Nous reconnaissons l'importance ainsi que l'histoire et la nature particulières de la coopération Sud-Sud et soulignons que celle-ci devrait être perçue comme une manifestation de solidarité et de coopération entre pays découlant d'expériences communes et d'objectifs partagés. Ces deux formes de coopération concourent à l'application d'un programme de développement qui répond aux attentes et aux besoins particuliers des pays en développement. Nous reconnaissons également que la coopération Sud-Sud vient compléter plutôt que remplacer la coopération Nord-Sud. Nous sommes conscients du rôle que jouent les pays en développement à revenu intermédiaire en tant que prestataires et bénéficiaires de la coopération pour le développement. En outre, la coopération régionale pourrait être renforcée car c'est un moyen efficace de mobiliser des ressources au service du développement, notamment en étoffant les institutions financières régionales dans l'intérêt des secteurs essentiels de l'économie des pays en développement.

50. Nous engageons les pays en développement qui sont en mesure de le faire à continuer de s'attacher concrètement à renforcer les initiatives qu'ils ont lancées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et à les rendre plus efficaces, conformément aux principes d'efficacité de l'aide.

51. Nous saluons les progrès considérables accomplis depuis la Conférence de Monterrey s'agissant des initiatives de financement volontaires innovantes et des programmes novateurs auxquels elles ont donné lieu. Nous savons que plusieurs des initiatives du Groupe technique créé par l'Initiative mondiale d'action contre la faim et la pauvreté et du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement sont devenues réalité ou s'en rapprochent. Il s'agit notamment de la Facilité internationale de financement pour la vaccination; des mécanismes pilotes de garantie de marché et des taxes de solidarité sur les billets d'avion, qui financent des programmes de santé dans plusieurs pays en développement, y compris la Facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM) pour combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme; et d'instruments axés sur le marché des émissions de carbone. Il convient également de citer la Millennium Challenge Corporation créée par le Gouvernement des États-Unis, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Fonds Inde, Brésil et Afrique du Sud, le Fonds

égyptien de coopération technique en faveur de l'Afrique, la société Libya-Africa Investment Portfolio et l'Initiative PetroCaribe. Nous encourageons la mise en œuvre et la transposition à une plus grande échelle, selon les circonstances, d'initiatives de financement innovantes. Nous sommes conscients que ces fonds devraient compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelles et qu'ils devraient être décaissés conformément aux priorités des pays en développement, sans créer un fardeau indu pour ces derniers. Nous invitons la communauté internationale à envisager de renforcer les initiatives en cours et à examiner de nouvelles propositions, tout en convenant de leur caractère volontaire et complémentaire. Nous prions le Secrétaire général de l'ONU de continuer d'étudier la question des sources innovantes de financement du développement tant publiques que privées et d'établir, d'ici à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, un rapport de synthèse sur les progrès accomplis, en tenant compte de toutes les initiatives existantes.

52. Nous réitérons notre volonté de rendre opérationnel le Fonds de solidarité mondial créé par l'Assemblée générale et invitons les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds. Nous rappelons également la création du Fonds de solidarité numérique et encourageons le versement de contributions volontaires aux fins de son financement, notamment au moyen d'éventuels mécanismes de financement innovants.

53. Nous soulignons l'importance du développement des capacités et du renforcement de la coopération technique, qui constituent des moyens essentiels pour les pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. À cet égard, nous réaffirmons l'importance que revêt la mise en valeur des ressources humaines, notamment la formation, l'échange de connaissances spécialisées, le transfert de connaissances et l'assistance technique pour le renforcement des capacités, qui consiste à améliorer les capacités institutionnelles, la gestion des projets et la planification des programmes. La capacité des pays en développement d'absorber l'aide au développement à long terme commence à s'améliorer.

54. Nous soulignons combien il importe que les organismes des Nations Unies soient efficaces, bien gérés et dotés de ressources adéquates afin de pouvoir appuyer, par leurs activités opérationnelles, le renforcement des capacités pour le développement durable à long terme, tout spécialement dans les pays les moins avancés. Étant donné que le niveau de financement des activités de base affecte inévitablement l'aptitude du système des Nations Unies à accomplir son mandat, nous invitons les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à accroître sensiblement leurs contributions volontaires aux budgets de base ou ordinaires des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, en particulier les fonds et programmes et les institutions spécialisées, et à verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel et de manière durable et prévisible. Nous constatons également que les ressources autres que les ressources de base sont un complément important des ressources ordinaires grâce auxquelles les organismes des Nations Unies s'occupant du développement financent leurs activités opérationnelles, dont elles augmentent le volume total, mais sommes conscients qu'elles ne peuvent se substituer aux ressources de base et que les contributions sans préaffectation sont indispensables à la cohérence et à l'harmonisation des activités opérationnelles de développement. Nous nous félicitons des efforts déployés pour améliorer l'efficacité, la cohérence et l'efficacité des travaux des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.

55. Les banques multilatérales de développement, y compris la Banque mondiale, les banques de développement régionales et sous-régionales et les autres institutions financières qui favorisent le développement, peuvent constituer une source essentielle de financement du développement. Elles fournissent des ressources stratégiques, y compris sous forme d'assistance technique, dans des domaines comme la gouvernance, la création d'institutions, le renforcement des capacités et la promotion des pratiques exemplaires. Elles jouent un rôle important pour ce qui est de favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et d'appuyer l'intégration régionale et d'autres efforts de coopération. Elles sont également un lieu privilégié pour l'échange d'informations sur les pratiques exemplaires entre pays en développement. Pour certains pays, les sorties nettes de ressources étant aujourd'hui négatives dans quelques-unes de ces institutions, et nous travaillerons donc avec ces dernières afin d'améliorer le financement qu'elles accordent aux pays en développement dans le cadre des mesures à prendre pour poursuivre la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Ces institutions devraient continuer de rechercher des moyens novateurs d'utiliser leurs fonds pour obtenir des financements supplémentaires en faveur du développement tout en préservant leur capital et en veillant à la viabilité de leurs activités.

#### **Dettes extérieures**

56. L'encours de la dette des pays en développement en tant que groupe continue d'augmenter, tandis que les principaux indicateurs de viabilité de la dette se sont nettement améliorés depuis Monterrey. Il faut toutefois veiller à éviter une résurgence des niveaux insoutenables. Ont contribué à la réalisation de ces progrès le fait que plusieurs pays en développement ont remboursé leurs dettes, l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et le traitement d'Évian du Club de Paris, ainsi que les efforts d'autres pays débiteurs et les initiatives en cours comme le Cadre de viabilité de la dette créé par la Banque mondiale et le FMI. On estime que l'Initiative PPTE fournit au total 71 milliards de dollars aux 41 pays qui remplissent les conditions requises et que l'IADM devrait apporter 28 autres milliards de dollars<sup>9</sup>. Les pays emprunteurs ont aussi amélioré leurs programmes de gestion de la dette, et beaucoup ont constitué des réserves. Les initiatives d'allègement de la dette ont également aidé les pays bénéficiaires à trouver les ressources indispensables à l'atténuation de la pauvreté, dans le cadre d'efforts plus vastes visant à mobiliser des ressources financières au service du développement. Nous reconnaissons que les crises financière et économique mondiales actuelles risquent de réduire à néant le fruit d'années d'efforts et d'annuler les progrès réalisés en ce qui concerne la dette des pays en développement. La situation exige que l'on mette en œuvre, maintenant et à l'avenir, des initiatives et des mécanismes hardis et globaux pour résoudre les problèmes d'endettement actuels de ces pays, en particulier pour l'Afrique et les pays les moins avancés, de manière efficace et équitable, y compris à la faveur de la remise de la dette.

57. Nous soulignons qu'il importe de continuer à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les conditions à remplir pour bénéficier d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Nous rappelons que nous avons

---

<sup>9</sup> Les deux chiffres mentionnés représentent la valeur actuelle nette de fin 2007.

encouragé les pays donateurs à prendre des mesures pour éviter que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne soient prélevées sur celles qui sont destinées à financer l'APD prévue à l'intention des pays en développement.

58. Nous soulignons que les pays pauvres fortement endettés qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de leur dette ne pourront tirer pleinement parti de cet allègement que si tous les créanciers, publics ou privés, assument une part équitable du fardeau et participent aux mécanismes internationaux de règlement de la dette, de façon à garantir la viabilité de la dette des pays à faible revenu.

59. Nous soulignons que la responsabilité de parvenir à un niveau d'endettement viable, de s'y maintenir et de résoudre le problème de leur dette extérieure incombe principalement aux pays en développement à revenu intermédiaire. Tout en accueillant avec satisfaction la démarche d'Évian, nous insistons sur le fait qu'il importe que tous contribuent à la viabilité du niveau d'endettement des pays à revenu intermédiaire, notamment en améliorant la viabilité de la gestion de la dette de ces pays et en allégeant cette dette au moyen des mécanismes existants en matière d'allègement et de conversion à titre volontaire.

60. Nous reconnaissons que de graves problèmes se posent encore. Dans un certain nombre de pays en développement, le service de la dette représente un poste budgétaire important et n'est toujours pas viable. Les mécanismes internationaux de règlement de la dette existants sont pilotés par les créanciers, tout en tenant compte de la situation des pays débiteurs. Il faut redoubler d'efforts, dans le cadre des mécanismes internationaux de règlement de la dette, pour garantir un traitement équivalent à tous les créanciers, un traitement équitable des créanciers et des débiteurs et la prévisibilité juridique. Nous sommes gravement préoccupés par le contentieux de plus en plus important lié aux fonds vautours. À cet égard, nous nous félicitons des mesures prises récemment pour prévenir des poursuites judiciaires agressives contre des pays qui remplissent les conditions requises pour figurer sur la liste des PPTE, notamment en améliorant les mécanismes de rachat de la dette et grâce à l'apport d'une assistance technique et d'un appui juridique, selon que de besoin, par les institutions de Bretton Woods et les banques multilatérales de développement. Nous demandons aux créanciers de ne pas vendre leurs créances sur des PPTE à des créanciers qui ne participeraient pas de manière adéquate aux efforts d'allègement de la dette.

61. Nous redoublerons d'efforts pour prévenir les crises d'endettement en améliorant les mécanismes financiers internationaux de prévention et de règlement des crises, en coopération avec le secteur privé, et en recherchant des solutions transparentes et acceptables par tous. Ces mécanismes doivent être fondés sur des principes qui ont fait leurs preuves en nous aidant à régler de manière efficace de nombreux problèmes d'endettement. Il faut notamment veiller à ce que la responsabilité du règlement de la dette soit partagée par tous les débiteurs et tous les créanciers, aussi bien publics que privés; reconnaître que promouvoir le développement et revenir à un niveau d'endettement viable constituent les principaux objectifs du règlement de la dette; renforcer la transparence et la responsabilisation parmi toutes les parties; promouvoir des politiques responsables en matière de prêt et d'emprunt; améliorer la gestion de la dette et la prise en main par les pays des stratégies de gestion de la dette; et faciliter le traitement équivalent de tous les créanciers.

62. Nous reconnaissons que l'emprunt est devenu plus commercial que public et que la dette publique est désormais plus intérieure qu'extérieure, bien que pour la plupart des pays à faible revenu, le financement extérieur soit encore très largement public. Nous notons que le nombre de créanciers, publics comme privés, a considérablement augmenté. Nous soulignons qu'il est indispensable de se pencher sur les incidences de ces changements, notamment en améliorant la collecte et l'analyse des données.

63. Nous soulignons qu'il est indispensable que débiteurs et créanciers soient pleinement associés à la procédure de renégociation de la dette et qu'il importe à ce sujet de tenir compte des politiques et stratégies nationales des débiteurs en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

64. L'apport d'une assistance technique visant à faciliter la gestion de la dette et le règlement des problèmes se rapportant à l'endettement peut revêtir une importance cruciale pour nombre de pays, en particulier les plus vulnérables. Nous réaffirmons qu'il importe que les pays débiteurs disposent de capacités adéquates lors des négociations relatives à la dette ou à son réaménagement et sachent gérer leur dette. À cet égard, nous continuerons d'apporter aux pays en développement l'assistance voulue, notamment technique, à leur demande, pour les aider à gérer leur dette, à la négocier et à en négocier le réaménagement, notamment pour ce qui est de faire face au contentieux de la dette extérieure, afin qu'ils parviennent à un niveau d'endettement viable et s'y maintiennent. Les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations compétentes devraient continuer à jouer dans ce domaine un rôle important, le cas échéant, en fonction de leurs mandats respectifs. Assurer la viabilité à long terme de la dette est la responsabilité partagée des prêteurs et des emprunteurs. À cette fin, nous encourageons les créanciers et les débiteurs à utiliser selon qu'il convient le Cadre conjoint de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Les emprunteurs devraient s'efforcer d'appliquer des politiques macroéconomiques et de gestion des finances publiques judicieuses, contribuant ainsi pour beaucoup à réduire les vulnérabilités nationales.

65. Il faudrait accorder une attention particulière au maintien à l'examen des cadres de viabilité de la dette afin de renforcer l'efficacité du suivi et de l'analyse de la dette et envisager de remettre à plat les scénarios d'endettement en cas de chocs exogènes importants, notamment ceux entraînés par des catastrophes naturelles, par une grave détérioration des termes de l'échange ou par un conflit. Nous soulignons qu'il faut définir les indicateurs de la dette sur la base de données complètes, objectives et fiables. Nous devons aussi accroître la transparence de la formulation et de l'évaluation des scénarios d'endettement, lesquelles doivent donner lieu à un plus ample échange d'informations et faire appel à des critères objectifs, et notamment évaluer la dette intérieure publique et privée, afin d'atteindre les objectifs de développement. Nous sommes convaincus que l'élargissement de l'accès aux marchés des biens et services dont l'exportation présente un intérêt pour les pays débiteurs contribuerait sensiblement à accroître la viabilité de la dette de ces pays.

66. Les cadres de viabilité de la dette devraient également tenir dûment compte des besoins des pays débiteurs en matière de développement, notamment des avantages qu'ils retirent de certaines dépenses ou de certains investissements dont les effets bénéfiques se font sentir à long terme dans les domaines économique et

social. Étant donné qu'il est impératif de maintenir la viabilité des niveaux d'endettement et compte tenu de la nécessité de recourir à un financement extérieur pour réaliser les objectifs en matière de développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu exposés à des risques accrus de surendettement, les donateurs bilatéraux et les institutions financières multilatérales devraient s'efforcer de privilégier les dons et les prêts préférentiels comme modalités d'appui financier.

67. Nous reconnaissons qu'il faut continuer d'examiner toutes les questions pertinentes se rapportant aux problèmes de la dette extérieure, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, et nous envisagerons les moyens d'étudier de nouveaux mécanismes de restructuration de la dette souveraine fondés sur les cadres et principes existants, en associant largement créanciers et débiteurs au processus et en veillant à ce que le fardeau soit réparti de manière comparable entre les créanciers, les institutions de Bretton Woods devant jouer un rôle important.

**Questions systémiques : renforcement de la cohésion  
et de la cohérence des systèmes monétaire, financier  
et commercial internationaux à l'appui du développement**

68. Quelques progrès ont été enregistrés depuis la Conférence de Monterrey au chapitre des questions systémiques, mais il reste encore beaucoup à faire, et la tâche est particulièrement urgente en ces temps de crise financière. Des progrès étaient attendus après la Conférence de Monterrey, dans le cadre du mandat des institutions financières multilatérales, notamment le FMI, qui devait intensifier la surveillance, accorder un rang de priorité élevé à l'identification et à la prévention des crises éventuelles et au renforcement des fondamentaux de la stabilité financière internationale, mais ils ne se sont produits qu'en partie. La crise financière actuelle et les faiblesses persistantes du système financier international ne font que souligner la nécessité de renforcer l'architecture financière internationale, dont la réforme devrait tendre à accroître la transparence, la participation et le poids des pays en développement et des pays en transition dans la prise de décisions et l'établissement des normes au niveau international. Nous nous engageons par conséquent à prendre en temps voulu les mesures qui s'imposent pour améliorer le fonctionnement du système économique et financier international. Il est essentiel que le système des Nations Unies continue de participer à ces actions. C'est là un élément crucial pour la mise en œuvre intégrée du Consensus de Monterrey.

69. Nous décidons de renforcer la coordination entre le système des Nations Unies et toutes les autres institutions multilatérales œuvrant dans le domaine des finances, du commerce et du développement, afin de soutenir la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et le développement durable au niveau mondial. La coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC doit être renforcée, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs attributions et de leurs structures administratives respectives.

70. Nous encourageons les ministères concernés, dans tous les pays, à travailler de manière mieux coordonnée et plus cohérente pour aider à la formulation et à la mise en œuvre effective des politiques à tous les niveaux. Nous encourageons également les organismes internationaux de financement et de développement à poursuivre leur travail de mise en cohérence des politiques de développement en tenant compte de

la diversité des besoins et de l'évolution des situations. Nous demandons à tous les pays dont les politiques ont un impact sur les pays en développement de mieux accompagner les initiatives nationales de développement en s'efforçant davantage de formuler des politiques conformes aux objectifs de croissance soutenue, d'élimination de la pauvreté et de développement durable des pays en développement.

71. La stabilité des marchés financiers internationaux exige des politiques macroéconomiques et financières rationnelles. Il est primordial que tous les pays gèrent leurs politiques macroéconomiques et financières de manière à contribuer à la stabilité mondiale et à une croissance économique soutenue, ainsi qu'au développement durable. Des institutions financières fortes et solides aux niveaux national et international sont des piliers indispensables au bon fonctionnement du système financier international. Les pays devraient continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques saines et engager le cas échéant des réformes structurelles tout en renforçant leur système financier et leurs institutions économiques.

72. Les nouveaux instruments financiers très mondialisés continuent de changer la nature des risques qui pèsent sur l'économie mondiale, d'où la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de réglementation des marchés. Afin d'accroître la résistance du système financier international, nous procéderons à des réformes visant à renforcer, selon que de besoin, les cadres de réglementation et de supervision des marchés financiers. Nous nous efforcerons d'améliorer les principales normes comptables afin de corriger leurs faiblesses et leurs insuffisances, en particulier celles mises en lumière par la crise financière actuelle. Les régulateurs nationaux devraient améliorer l'information et la transparence financières au plan interne. Nous veillerons à ce que les régulateurs nationaux de tous les pays continuent d'intensifier leur coopération afin de renforcer les normes financières internationales. Il faudrait, dans le cadre de ces efforts, envisager des règles concernant la communication rapide et appropriée d'informations sur les risques afin que les investisseurs puissent prendre leurs décisions sur de meilleures bases. Il est également nécessaire d'accroître la transparence des institutions financières. De meilleures pratiques de divulgation de l'information et une plus grande transparence devraient faciliter la lutte contre les flux de capitaux illicites.

73. Nous réaffirmons que la réforme des institutions financières internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, doit se poursuivre. Une fois réformées, les institutions financières multilatérales devraient disposer des capacités techniques, des facilités de crédit et des ressources financières voulues pour gérer et régler rapidement les crises financières d'une manière qui suscite et facilite la coopération internationale, dans le respect de leurs mandats respectifs. Les institutions financières internationales devraient continuer à encourager la coopération multilatérale nécessaire pour rétablir et garantir la stabilité monétaire et financière internationales et se tenir prêtes à fournir rapidement des ressources suffisantes pour aider les pays à surmonter les crises. Le FMI, en collaboration avec un Forum de stabilité financière élargi et représentatif et d'autres organismes, devrait s'employer à mieux identifier les facteurs de vulnérabilité, prévoir les risques de tension et intervenir rapidement de manière à jouer un rôle déterminant face aux crises. De même, la Banque mondiale peut aussi jouer un rôle important pour atténuer les difficultés auxquelles se heurtent les pays. Les institutions de

Bretton Woods doivent continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'aider les pays en développement à faire face aux effets négatifs des chocs exogènes, tels que les fortes fluctuations des cours des principaux produits de base, par exemple au moyen de la Facilité réformée de protection contre les chocs exogènes de la Banque mondiale. Nous reconnaissons également la nécessité de maintenir à l'examen la question de l'attribution de droits de tirage spéciaux pour le développement.

74. Les banques régionales de développement jouent un rôle essentiel en appuyant le développement économique et en contribuant aux efforts d'intégration régionale. Nous encourageons la poursuite de la coopération et de la coordination entre ces banques et d'autres institutions financières internationales, lorsqu'il y a lieu. Nous devrions examiner, le cas échéant, le niveau des ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. D'autres cadres de coopération régionale, comme les arrangements financiers et monétaires qui complètent le système financier international, peuvent contribuer à favoriser le développement et la stabilité financière de leurs membres et devraient être alignés sur les cadres multilatéraux, si nécessaire. Ces arrangements peuvent faciliter les flux financiers, réduire les coûts de transaction, aider à prévenir les crises financières et rendre leurs membres plus résistants.

75. Les agences de notation jouent également un rôle important dans la fourniture d'informations, notamment en évaluant le risque lié aux entreprises et le risque souverain. Les informations qu'elles fournissent devraient s'appuyer sur des paramètres largement acceptés, clairement définis, objectifs et transparents. La crise financière en cours a mis en lumière des faiblesses et suscité des préoccupations concernant les normes comptables et la façon dont les agences de notation fonctionnent actuellement. Nous exercerons un contrôle strict sur ces agences, conformément au code international de conduite qui a été arrêté et renforcé, et nous prendrons de nouvelles mesures pour accroître la transparence des marchés financiers et la convergence des normes comptables appliquées dans le monde.

76. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire de répondre à la préoccupation fréquemment exprimée au sujet de l'ampleur de la représentation des pays en développement dans les principaux organismes normatifs. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le projet d'élargissement de la composition du Forum de stabilité financière et nous encourageons les organes susmentionnés à revoir sans tarder leur composition tout en renforçant leur efficacité.

77. Nous soulignons que les institutions de Bretton Woods doivent être réformées en profondeur afin qu'elles puissent mieux refléter l'évolution des poids économiques respectifs dans l'économie mondiale et mieux répondre aux défis actuels et à venir. Nous réaffirmons qu'il est primordial de donner davantage voix au chapitre aux pays en développement et de leur assurer une participation accrue dans les institutions de Bretton Woods, conformément à leurs mandats respectifs, si l'on entend accroître la légitimité et l'efficacité de ces institutions. Nous prenons acte des réformes que les institutions financières internationales ont déjà engagées dans le domaine de la gouvernance, notamment l'accord récent concernant l'examen des quotes-parts et la réforme de la représentation au FMI et les initiatives connexes qui sont prises à la Banque mondiale, et nous les encourageons à continuer d'agir dans ce sens.

78. Tout en nous félicitant que les structures de gouvernance économique mondiale fassent actuellement l'objet d'un débat international, nous reconnaissons

qu'il faut veiller à ce que tous les pays, y compris les pays à faible revenu, soient en mesure d'y participer activement. Ce débat international devrait examiner l'architecture financière et monétaire internationale et les structures de gouvernance économique mondiale afin d'assurer une gestion plus efficace et mieux coordonnée des problèmes planétaires. Un tel débat, auquel l'ONU, la Banque mondiale, le FMI, et l'OMC devraient être associés, et qui impliquerait également la participation des institutions financières régionales et d'autres organismes compétents, devrait s'inscrire dans le cadre des initiatives actuelles qui visent à améliorer la légitimité et l'efficacité des structures de gouvernance économique mondiale et à les rendre moins sélectives. La coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC doit être renforcée, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs attributions et de leurs structures administratives respectives.

79. L'ONU tiendra une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement, qui sera organisée par le Président de l'Assemblée générale et dont les modalités seront arrêtées au plus tard en mars 2009.

#### **Difficultés nouvelles et problèmes inédits**

80. Nous nous engageons à revitaliser le partenariat mondial pour le développement afin qu'il puisse relever avec efficacité l'ensemble des défis auxquels le monde d'aujourd'hui fait face en matière de financement du développement. Nous sommes conscients que de multiples difficultés, mais aussi de nombreuses possibilités, sont apparues dans ce domaine depuis la Conférence de Monterrey : conséquences de la crise financière, coût supplémentaire de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation au phénomène, dégâts écologiques, volatilité des cours des denrées sur les marchés internationaux, expansion de la coopération économique et exigences croissantes de la reconstruction et du développement en sortie de conflit. Nous réaffirmons notre volonté d'engager, au niveau mondial, une action concertée dans tous ces domaines, sans cesser de favoriser le progrès économique et social de tous.

81. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences qu'ont la crise financière actuelle et le ralentissement économique mondial pour les pays en développement qui cherchent à obtenir le financement qu'exigent leurs objectifs de développement. Les pays en développement et en transition risquent de régresser fortement sur la voie de ces objectifs, notamment ceux qui ont été arrêtés au niveau international comme les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut absolument prendre rapidement de nouvelles mesures décisives pour contenir la crise et relancer la croissance économique. Dans une telle conjoncture, nous attirons l'attention de tous les donateurs sur la situation et les besoins des plus pauvres et des plus vulnérables. Nous les invitons aussi instamment à honorer les promesses qu'ils ont faites en matière d'APD et nous en appelons à la communauté internationale, y compris la Banque mondiale et le FMI, pour qu'elle mette l'intégralité de ses ressources et de ses compétences politiques, selon le cas, au service des pays en développement et en transition, afin de renforcer leur économie, de soutenir leur croissance et de protéger leurs populations les plus vulnérables des conséquences graves de la crise actuelle. Dans ce contexte, il est également important que les pays en développement s'en tiennent à des politiques macroéconomiques saines qui favorisent la dynamique de la croissance et la lutte contre la pauvreté.

82. Les inquiétudes de la communauté internationale face aux changements climatiques se sont nettement accrues depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. Nous réaffirmons qu'il importe de parvenir d'un commun accord à un résultat à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague du 30 novembre au 11 décembre 2009, et nous engageons instamment toutes les parties à se livrer à des négociations constructives, dans l'esprit du Plan d'action de Bali. Les mesures qui ont été prises ou que l'on envisage de prendre pour s'attaquer à ce phénomène ont des répercussions considérables sur le financement du développement et engendreront d'importantes dépenses supplémentaires pour tous les pays. Il faudra donc mobiliser davantage de ressources, y compris auprès du secteur privé, en particulier pour les pays en développement, en vue de faire face aux problèmes posés par les changements climatiques, ce afin d'appuyer les stratégies et les initiatives appropriées mises en œuvre par les pays pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets. Nous répétons qu'il est essentiel de faire face aux besoins pressants des pays en développement, en particulier de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, par exemple les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays touchés en Afrique. À cet égard, nous engageons instamment toutes les parties à participer au processus en cours de manière à ce qu'il donne lieu à des conclusions concertées dûment adaptées à l'ampleur et à la gravité du problème des changements climatiques. Les États parties au Protocole de Kyoto se félicitent de la mise en place du Fonds d'adaptation au sein de la structure de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et comptent qu'il deviendra rapidement opérationnel et bénéficiera d'un appui sans réserve.

83. Nous insistons également sur les problèmes exceptionnels que cause la volatilité des marchés internationaux des produits de base, et en particulier celle des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Nous prenons note des initiatives prises récemment, et nous continuerons à mobiliser des ressources afin d'aider les pays en développement, particulièrement les pays les moins avancés, à assurer leur sécurité alimentaire et énergétique. En même temps, nous savons qu'il faut développer fortement et durablement la production alimentaire des pays en développement, en augmentant les investissements et la productivité du secteur agricole, notamment en ce qui concerne les petites exploitations, en favorisant l'aménagement des zones rurales et en accélérant la recherche agronomique. Il faut absolument éliminer les obstacles à la production de vivres, améliorer les systèmes de transformation et de distribution des produits et mettre en place des filets de sécurité bien ciblés en cas de crise alimentaire. Nous comprenons bien que les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples et complexes, et que pour faire face à ses conséquences il faut que les gouvernements et la communauté internationale agissent à court, moyen et long terme de manière exhaustive et concertée. Aussi sommes-nous favorables à la création d'un partenariat mondial à caractère ouvert pour agir dans les domaines agricole et alimentaire. Nous saluons le travail effectué par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, qui a été créée par le Secrétaire général et que nous souhaitons voir poursuivre ses échanges avec les États Membres de l'ONU, les organisations concernées, le secteur privé et, tout particulièrement, les agriculteurs.

84. Nous sommes conscients de l'instabilité qui a récemment affecté les marchés énergétiques et de ses répercussions sur les pays à revenu faible ou intermédiaire. Nous renforcerons la coopération en vue de mettre au point des systèmes énergétiques susceptibles d'aider à répondre aux besoins liés au développement tout en s'inscrivant dans le cadre des efforts visant à stabiliser le climat mondial, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées selon les capacités de chacun. Nous renforcerons l'action que nous avons engagée pour accroître sensiblement la part des sources d'énergie renouvelables et le rendement de l'énergie utilisée et pour promouvoir les économies d'énergie. Nous réaffirmons que l'accès aux services de base en matière d'énergie et à une énergie propre et durablement exploitable est indispensable à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

85. Nous saluons ce qui a été fait récemment pour faire connaître les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire dans les domaines du développement, de l'élimination de la pauvreté et des inégalités. Nous prenons note des conférences sur la coopération internationale pour le développement avec ces pays tenues à Madrid en mars 2007, Sonsonate (El Salvador) en octobre 2007 et Windhoek en août 2008. Nous nous félicitons des effets favorables de l'intensification des relations économiques entre les pays en question, ainsi que des initiatives prises récemment par les institutions financières internationales pour améliorer les services qu'elles leur offrent.

86. Il s'est formé un consensus, depuis la Conférence de Monterrey, sur le fait que les pays qui sortent d'un conflit tiennent une place importante dans les questions dont la communauté internationale entend s'occuper. Parmi les plus pauvres, nombreux sont ceux qui habitent des pays en situation d'après conflit, où l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse des investissements les empêchent de bénéficier des services sociaux les plus élémentaires et pèsent sur la capacité de production de l'économie. Nous affirmons qu'il importe d'apporter, sans temps de transition, un concours aux activités de consolidation de la paix, y compris en ce qui concerne l'aide humanitaire, le redressement et l'édification d'une nation, ainsi qu'une aide en matière de gouvernance et d'amélioration des infrastructures sociales et économiques. Nous saluons l'action menée par la communauté internationale pour offrir aux pays en développement sortant d'un conflit une certaine souplesse en matière d'allègement et de réaménagement de la dette, et nous insistons sur la nécessité de poursuivre cette action afin d'aider ces pays, surtout ceux qui sont lourdement endettés et pauvres, à faire les premiers pas dans la reconstruction aux fins du développement économique et social, particulièrement au début de la période de redressement. Nous nous efforcerons encore davantage d'aider les pays à obtenir un financement aux fins de leur développement dans des situations d'après conflit. À cet égard, nous saluons le travail très utile accompli par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que les engagements définis dans le Programme d'action d'Accra<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> A/63/539, annexe.

**Rester engagés**

87. Nous sommes décidés à rester pleinement engagés sur les plans national, régional et international de façon à assurer le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey avec l'efficacité voulue, en tenant compte du document final arrêté au niveau intergouvernemental qui avait été adopté à la Conférence. Nous continuerons également de nous efforcer sans relâche de lancer des passerelles entre toutes les parties prenantes concernées dans le cadre de l'effort holistique de financement du développement. Nous nous félicitons du rôle de pivot que joue l'ONU dans le processus de suivi du financement du développement. Il sera important qu'elle continue d'œuvrer ainsi pour garantir la continuité et le dynamisme de notre processus. Nous réaffirmons qu'il est indispensable d'intensifier encore la participation active de tous les intéressés, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et renouvelés ici à Doha.

88. Nous reconnaissons qu'il est essentiel de maintenir un processus de suivi global et diversifié, faisant appel à de nombreux intéressés, notamment la société civile et le secteur privé. Nous reconnaissons également que tous les participants ont la responsabilité fondamentale de s'approprier le processus de financement du développement et de respecter leurs engagements respectifs. Il importe que le suivi soit entrepris de manière intégrée, notamment grâce au maintien de l'engagement de tous les ministères compétents, en particulier les ministères du développement, des finances, du commerce et des affaires étrangères. Il importe également que les questions se rapportant au financement du développement soient abordées de manière intégrée dans les plans de développement nationaux pour que les pays prennent en main le financement de leur développement et mettent en œuvre des mesures dans ce sens. La communauté internationale devrait continuer à s'appuyer sur les compétences, les données et les analyses disponibles dans de multiples enceintes, tout en renforçant l'échange d'informations et le dialogue entre les divers organismes qui suivent les progrès réalisés en matière de financement du développement, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Il reste beaucoup à faire pour améliorer la mise en commun des pratiques optimales.

89. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mettre en place un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, qui examinerait l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, identifierait les obstacles, les défis et les problèmes nouveaux et proposerait des recommandations et mesures concrètes, compte tenu des différentes propositions formulées. Nous prions le Conseil économique et social d'examiner cette question à sa réunion de printemps et à sa session de fond de 2009, en concertation avec toutes les parties prenantes, en vue de formuler rapidement des recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale devra se prononcer le plus tôt possible au cours de sa soixante-quatrième session.

90. Nous examinerons la nécessité de tenir une conférence de suivi du financement du développement d'ici à 2013.

## **Résolution 2\***

### **Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement du Qatar**

*La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,*

*S'étant réunie* à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008, à l'invitation du Gouvernement du Qatar,

1. *Exprime sa profonde reconnaissance* à S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, pour son éminente contribution, en sa qualité de Président de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, à l'issue heureuse de la Conférence;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement du Qatar pour avoir rendu possible la tenue de la Conférence au Qatar et pour l'excellence des installations, du personnel et des services qu'il a si gracieusement mis à sa disposition;

3. *Prie* le Gouvernement du Qatar de transmettre à la ville de Doha et au peuple du Qatar la gratitude de la Conférence pour l'hospitalité et la chaleureuse bienvenue accordées aux participants.

## **Résolution 3\*\***

### **Pouvoirs des représentants à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

*La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,*

*Ayant examiné* le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

*Approuve* le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

---

\* Adoptée à la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008; voir le chapitre VIII pour le déroulement du débat.

\*\* Adoptée à la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008; voir le chapitre V pour le déroulement du débat.

## Chapitre II

### Participation et organisation des travaux

#### A. Date et lieu de la Conférence

1. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, s'est tenue à Doha (Qatar) du 29 novembre au 2 décembre 2008, conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 et à la décision 63/509 de l'Assemblée générale en date du 18 novembre 2008. Elle a tenu sept séances plénières (1<sup>re</sup> à 7<sup>e</sup>).

#### B. Participation

2. Les États et l'organisation d'intégration régionale suivants étaient représentés à la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Communauté européenne, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe,

3. La Palestine était représentée à la Conférence.

4. Les secrétariats des commissions régionales suivantes étaient représentés : Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

5. Les organes, fonds et programmes des Nations Unies suivants étaient représentés : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies, Centre du commerce international, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Programme alimentaire mondial.

6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées suivantes étaient représentées : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale du tourisme et Organisation mondiale du commerce.

7. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Banque africaine de développement, Union africaine, Banque asiatique de développement, Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, Communauté des Caraïbes, Fonds commun pour les produits de base, Secrétariat du Commonwealth, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Fonds mondial de solidarité numérique, Conférence ibéro-américaine, Banque interaméricaine de développement, Organisation internationale de droit du développement, Banque islamique, Ligue des États arabes, Fonds de l'OPEP pour le développement international, Organisation de coopération et de développement économiques et Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

8. D'autres entités ayant reçu une invitation permanente ont participé en qualité d'observateurs, à savoir : Union interparlementaire.

9. Un grand nombre d'entités et d'organisations du secteur privé ont participé à la Conférence (voir A/CONF.212/INF.2/Rev.1).

10. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence (voir A/CONF.212/INF.2/Rev.1).

### **C. Ouverture de la Conférence**

11. La Conférence a été ouverte le 29 novembre par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

### **D. Élection du Président de la Conférence**

12. Sur la proposition du Secrétaire général, la Conférence a élu par acclamation S. A. le cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, Président de la Conférence.

## **E. Adoption du Règlement intérieur**

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a adopté son règlement intérieur provisoire (A/CONF.212/2) ainsi que recommandé par l'Assemblée générale dans sa décision 63/510.

## **F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

14. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (A/CONF.212/1), ainsi que recommandé par l'Assemblée générale dans sa décision 63/511. L'ordre du jour adopté a été le suivant :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Président.
3. Adoption du Règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
5. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
6. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission.
7. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général sur le financement du développement :
  - a) Échange de vues général sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, y compris les défis et problèmes nouveaux;
  - b) Examen du projet de document final de la Conférence.
9. Tables rondes des parties prenantes ayant pour thème général « Poursuite de la coopération pour le financement du développement : l'avenir » et portant sur les six grands domaines thématiques suivants :
  - a) Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement (table ronde 1);
  - b) Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres apports de capitaux privés (table ronde 2);
  - c) Commerce international comme moteur du développement (table ronde 3);
  - d) Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement (table ronde 4);
  - e) Dette extérieure (table ronde 5);
  - f) Problèmes structurels : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux au service du développement (table ronde 6).

10. Adoption du document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.

### **G. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

15. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 29 novembre, la Conférence a élu ses vice-présidents parmi les groupes régionaux suivants :

**Groupe des États d’Afrique** (cinq vice-présidents)

Côte d’Ivoire, Égypte, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal

**Groupe des États d’Asie** (quatre vice-présidents)

Iran (République islamique d’), Philippines, République arabe syrienne, Tadjikistan

**Groupe des États d’Europe orientale** (cinq vice-présidents)

Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Fédération de Russie, République tchèque, Slovaquie

**Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes** (cinq vice-présidents)

Bolivie, Guatemala, Nicaragua, Paraguay, Venezuela (République bolivarienne du)

**Groupe des États d’Europe occidentale et autres États** (cinq vice-présidents)

Andorre, Australie, Canada, États-Unis d’Amérique, Suisse

### **H. Élection du Vice-Président ès qualités de la Conférence**

16. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a élu par acclamation Ahmad Bin Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d’État aux affaires étrangères de l’État du Qatar, Vice-Président ès qualités de la Conférence.

### **I. Élection du Rapporteur général**

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a élu Kaire M. Mbuende (Namibie) Rapporteur général de la Conférence.

### **J. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission**

18. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a approuvé la note du Secrétariat sur les questions d’organisation et de procédure (A/CONF.212/4).

19. À la même séance, la Conférence a approuvé le projet de calendrier de ses travaux (A/CONF.212/4, annexe).

**K. Pouvoirs des représentants assistant à la Conférence**

À la 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, sur la proposition du Président, il a été décidé que la composition de la Commission de vérification des pouvoirs serait fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, à savoir : Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis.

## Chapitre III

### Débat général sur le financement du développement

#### A. Échange de vues général

1. Au titre du point 8 a) de l'ordre du jour, la Conférence a eu un échange de vues général sur l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de ses 1<sup>re</sup> à 7<sup>e</sup> séances, tenues du 29 novembre au 2 décembre.

2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, des déclarations liminaires ont été faites par S. A. le cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar et Président de la Conférence; Miguel d'Escoto Brockmann (Nicaragua), Président de l'Assemblée générale; Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; et Pascal Lamy, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par Nicolas Sarkozy, Président de la République française (au nom de l'Union européenne); Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie (au nom de l'Union africaine); Emomali Rahmon, Président du Tadjikistan; Georgi Parvanov, Président de la Bulgarie; José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne; Ángel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Fradique Bandeira Melo de Menezes, Président de Sao Tomé-et-Principe; James Alix Michel, Président des Seychelles; Mahmoud Ahmadinejad, Président de la République islamique d'Iran; Laurent Gbagbo, Président de la Côte d'Ivoire; Óscar Arias Sánchez, Président du Costa Rica; et Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, Président des Comores.

4. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a entendu des déclarations de Léo Mérorès (Haïti), Président du Conseil économique et social; Heidemarie Wiczorek-Zeul, Envoyée spéciale du Secrétaire général à la Conférence; Trevor Manuel, Envoyé spécial du Secrétaire général à la Conférence; Philippe Douste-Blazy, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le financement novateur du développement; et Kermal Dervis, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement.

5. À la même séance, les personnalités ci-après ont pris la parole dans le cadre de l'échange de vues général: Stjepan Mesić, Président de la Croatie; Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso; Mwai Kibaki, Président du Kenya; Robert Mugabe, Président du Zimbabwe; Omer Hassan Ahmed Al-Bashir, Président du Soudan; Bingu Wa Mutharika, Président du Malawi; Boni Yayi, Président du Bénin; Haris Silajđić, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine; Idriss Déby Itno, Président du Tchad; Pierre Nkurunziza, Président du Burundi; Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; Ana Vilma Albanéz de Escobar, Vice-Présidente d'El Salvador; Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la Gambie; Han Seung-soo, Premier-Ministre de la République de Corée; Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Lesotho; Mohamed Ghannouchi, Premier Ministre de la Tunisie; Luisa Dias Diogo, Première Ministre du Mozambique; Ahmed Tidiane Souaré, Premier Ministre de la Guinée.

6. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 30 novembre, la Conférence a entendu des déclarations de Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Togo; Nader Dahabi, Premier Ministre de la Jordanie; Sibusiso Barnabas Dlamini, Premier Ministre du Swaziland; Deleita Mohamed Deleita, Premier Ministre de Djibouti; Tuilaepa Lufesoliai Sailele Maliele Gaoi, Premier Ministre du Samoa; Moulaye Ould Mohamed Laghdaf, Premier Ministre de la Mauritanie; Jean Eyeghe Ndong, Premier Ministre du Gabon; Abbas El Fassi, Premier Ministre du Maroc; Faustin Archange Touadera, Premier Ministre de la République centrafricaine; Sheik Mohammad Al-Sabah Al- Salem Al-Sabah, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït; Keat Chhon, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'économie et des finances du Cambodge; Aniceto Ebiaca Moete, Vice-Premier Ministre de la Guinée équatoriale; Miyegombo Enkhbold, Vice-Premier Ministre de la Mongolie; Abdullah Al-Dardari, Vice-Premier Ministre chargé des affaires économiques de la République arabe syrienne; Frederick Fono, Vice-Premier Ministre des Îles Salomon; Carlos Correia, Premier Ministre de la Guinée-Bissau; A. B. Mirza Md. Azizul Islam, Ministre des finances du Bangladesh (au nom des pays les moins avancés); Beverley J.G. Oda, Ministre de la coopération internationale du Canada (au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande); Patricia Espinosa Cantellano, Ministre des affaires étrangères du Mexique (au nom du Groupe de Rio); Ralph G. Recto, Secrétaire à la planification économique des Philippines; Celso Amorim, Ministre des Affaires étrangères du Brésil; Miguel Àngel Moratinos, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne; He Yafei, Représentant spécial du Président et Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine; Micheline Calmy-Rey, Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse; Ulla Tornæs, Ministre de la coopération au développement du Danemark; Rita Kieber-Beck, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein; Peter Moors, Directeur général de la coopération au développement de la Belgique; Sultan Bin Saeed Al-Mansouri, Ministre de l'économie des Émirats arabes unis; et Urmas Paet, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie.

7. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 30 novembre, la Conférence a entendu les déclarations de Haja Nirina Razafinjato, Ministre des finances et du budget de Madagascar; Ana Afonso Dias Lorenço, Ministre de la planification de l'Angola; Osman Mohamed Osman, Ministre d'État chargé du développement économique de l'Égypte; Fouad Siniora, Premier Ministre du Liban; Erik Solheim, Ministre de l'environnement et du développement international de la Norvège; Paskah Suzetta, Ministre d'État chargé de l'Agence nationale de planification du développement de l'Indonésie; Peter Power, Ministre du développement international de l'Irlande; Georgina Barreiro Fajardo, Ministre des finances et des prix de Cuba; Juan Temístocles Montás, Ministre de l'économie, de la planification et du développement de la République dominicaine; Bert Koenders, Ministre de la coopération au développement des Pays-Bas; Juan Alberto Fuentes, Ministre des finances du Guatemala; Fander Falconi, Ministre de la planification nationale et du développement de l'Équateur; Hla Tun, Ministre des finances et des recettes fiscales du Myanmar; Serigne Diop, Ministre d'État auprès du Président du Sénégal; Alejandro Hamed Franco, Ministre des affaires étrangères du Paraguay; Samuel Santos López, Ministre des affaires étrangères du Nicaragua; Meritxell Mateu-Pi, Ministre des affaires étrangères de l'Andorre; Jorge Taiana, Ministre des affaires étrangères, du commerce et des relations religieuses de l'Argentine; Baburam Bhattarai, Ministre des finances du Népal; Sarath Amunugama, Ministre du développement des entreprises et de la promotion des investissements de Sri Lanka;

Pehin Dato Abd Rahman Ibrahim, Ministre des finances II du Brunéi Darussalam; David Choquehuanca Céspedes, Ministre des affaires étrangères et du culte de la Bolivie; E. Ahamad, Ministre d'État chargé des relations extérieures de l'Inde; Moctar Ouane, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali; Saara Kuugongelwa-Amadhila, Ministre des finances de la Namibie; Elder Godsdai Orubebe, Ministre chargé de la Commission de la planification nationale du Nigéria; Rosemary Museminali, Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale du Rwanda; Hans Winkler, Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de l'Autriche; Nobuhide Minorikawa, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon; Tatyana Starchenko, Vice-Ministre de l'économie du Bélarus; Justin Yifu Lin, économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale; et Kamallesh Sharma, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth.

8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a entendu les déclarations de Josaia Voreqe Bainimarama, Premier Ministre des Fidji, Paavo Väyrynen, Ministre du commerce international et du développement de la Finlande; Joakim Stymne, Secrétaire d'État à la coopération internationale pour le développement de la Suède; Jean-Louis Schiltz, Ministre de la coopération et de l'action humanitaire du Luxembourg; Lyonpo Yeshey Zimba, Ministre des travaux publics et des établissements humains du Bhoutan; João Gomes Cravinho, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération du Portugal; Ahmad bin Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d'État aux affaires étrangères et membre du Conseil des ministres du Qatar; Kaleb Fundanga, Gouverneur de la Banque centrale de la Zambie; Lotéala Metia, Ministre des finances et du développement économique de Tuvalu; Mahoud Gebrel, Secrétaire du Conseil national de la planification de la Jamahiriya arabe libyenne; Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international; Nguyen Chi Dung, Vice-Ministre de la planification et des investissements du Viet Nam; Nurlan Danenov, Vice-Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan; Vincenzo Scotti, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de l'Italie; Douglas Alexander, Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Anton Niculescu, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Roumanie; Ahmed Naseem, Ministre d'État aux affaires étrangères des Maldives; Olga Algayerova, Secrétaire d'État de la Slovaquie; Paula Quintana Meléndez, Ministre de la planification nationale du Chili; Henrietta Fore, Administratrice et Directrice de l'aide étrangère à l'Agency for International Development des États-Unis; Mariano Browne, Ministre des finances de Trinité-et-Tobago; Musa Kulaklikaya, Président de l'Agence de coopération internationale et de développement de la Turquie; Jan Kohout, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République tchèque; Jorge Hidalgo Valero Briceño, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé de l'Amérique du Nord et des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela; et Darwish Ismail Ali Al Bulushi, Secrétaire général du Ministère de l'économie d'Oman.

9. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a entendu les déclarations de László Várkonyi, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Hongrie; Henri Eyebe Ayissi, Ministre des relations extérieures du Cameroun; Maxine McClean, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Barbade; John W. Ashe, Représentant ministériel pour les questions de développement durable et chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda (au nom du

Groupe des 77 et de la Chine); Haim Divon, Directeur général adjoint et chef du Centre de coopération internationale du Ministère des affaires étrangères d'Israël; Robert McMullan, Secrétaire parlementaire chargé du Service de l'aide au développement international de l'Australie; Robert Fillon, chef de la délégation de Monaco; Andrey Andreev, chef de la délégation de la Fédération de Russie; Raymond Wolfe, chef de la délégation de la Jamaïque; Ahmed Ali Al Kahtani, chef de la délégation de l'Arabie saoudite; Atoki Ileka, chef de la délégation de la République démocratique du Congo; Geoffrey Yu, Représentant spécial du Ministre des affaires étrangères de Singapour; José Luis Cancela, chef de la délégation de l'Uruguay; Charles T. Ntwaagae, chef de la délégation du Botswana; Suvat Chirapant, chef de la délégation de la Thaïlande; José Armando Duarte, chef de la délégation du Cap-Vert, Muhammad Asghar Afridi, chef de la délégation du Pakistan; Dato' Muhammed Shahrul Ikram bin Yaakob, chef de la délégation de la Malaisie; Heidi Liliana Botero Hernández, chef de la délégation de la Colombie; l'archevêque Celestino Migliore, chef de la délégation du Saint-Siège; Hissa Khalifa Al-Thani, Rapporteur spécial chargé d'étudier la situation des handicapés de la Commission du développement social; Miguel Hakim Simón, Secrétaire à la coopération ibéro-américaine au Secrétariat ibéro-américain; Ursula Schaefer-Preuss, Vice-Présidente chargée de la gestion du savoir et du développement durable de la Banque asiatique de développement; Abdullah Salim Bin Al-Harthy, Observateur permanent du Conseil de coopération du Golfe auprès de l'Organisation des Nations Unies; William T. Loris, Directeur général l'Organisation internationale de droit du développement; et Frederick Fono, Vice-Premier Ministre des Îles Salomon, au nom du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le représentant de la Chine, exerçant son droit de réponse, a fait une déclaration.

10. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 2 décembre, la Conférence a entendu une déclaration de Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie. Le représentant de la Fédération de Russie, exerçant son droit de réponse, a fait une déclaration. À la même séance, le Vice-Président ès qualités de la Conférence, Ahmad Bin Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, a présenté un rapport sur le débat de haut niveau sur le financement de l'éducation dans les zones touchées par des conflits, organisé le 30 novembre au Qatar par Sheikha Moza Bint Nasser al-Missaned, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

11. On trouvera en annexe III au présent rapport un résumé du débat de toutes les séances plénières (A/CONF.212/6/Add.1).

#### **Forum mondial de la société civile, forum international du secteur des entreprises et audition parlementaire**

12. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence a entendu les rapports des participants suivants :

a) Gemma Adaba, représentant de la Confédération syndicale internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur le Forum mondial de la société civile tenu à Doha les 26 et 27 novembre 2008;

b) Louise Kantrow, Représentante permanente de la Chambre de commerce internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité directeur du secteur des entreprises, sur le Forum international du secteur des entreprises tenu à Doha le 28 novembre 2008;

c) Theo-Ben Guribab, Président de l'Union interparlementaire et Président de l'Assemblée nationale de la Namibie, sur l'audition parlementaire tenue à Doha le 28 novembre 2008.

13. On trouvera en annexe IV au présent rapport un compte rendu du Forum mondial de la société civile, du Forum international du secteur des entreprises et de l'audition parlementaire.

## **B. Examen du projet de document final de la Conférence**

14. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 29 novembre, la Conférence, conformément à l'article 46 de son règlement intérieur, a décidé de créer une Grande Commission et de lui renvoyer le point 8 b) de l'ordre du jour (Examen du projet de document final de la Conférence). À la même séance, la Conférence a élu Miguel d'Escoto Brockmann (Nicaragua), Président de l'Assemblée générale, Président de la Grande Commission.

15. La Grande Commission a tenu deux séances. À sa première séance, le 29 novembre, elle a entendu une déclaration de son président.

16. À la même séance, Ahmad Bin Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, a fait une déclaration.

17. À la même séance, sur la proposition du Président, conformément à l'article 48 du règlement intérieur, la Grande Commission a créé un groupe de travail chargé de finaliser le projet de document final de la Conférence (A.CONF.212/3/Rev.1) et a décidé que le Groupe de travail ne devrait se réunir que lorsque la Grande Commission ne siégeait pas. Également sur la proposition du Président, la Grande Commission a nommé Paul Oquist-Kelly, Ministre de la politique nationale du Nicaragua et Conseiller spécial du Président de l'Assemblée générale, Président et rapporteur du Groupe de travail, assisté de Maged Abdelaziz (Égypte) et de Johan Løvald (Norvège).

18. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne, d'Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la France (au nom de l'Union européenne), du Lichtenstein, de Bahreïn, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Chine, du Mexique, du Canada, de l'Algérie, de la Suisse, de la Communauté européenne et de l'Organisation mondiale du commerce.

19. À la même séance, le Secrétaire de la Grande Commission et le Secrétaire exécutif de la Conférence ont fait des déclarations.

20. À la 2<sup>e</sup> séance de la Grande Commission, le 2 décembre, le Président du Groupe de travail a rendu compte des travaux du Groupe, qui a tenu trois séances, les 29 et 30 novembre et le 2 décembre. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 29 novembre, le Groupe de travail avait décidé de demander à son président de mettre au point, dans le cadre de consultations officielles ouvertes à tous, le projet de document final (A/CONF.212/3/Rev.1). Le Président, assisté de Maged Abdelaziz (Égypte) et de Johan Løvald (Norvège), avait tenu des consultations officielles ouvertes à tous, les 29 et 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 2 décembre, le Groupe de travail avait décidé d'approuver le projet de document final de la Conférence, tel

qu'il figure dans un document de séance, et avait recommandé son adoption par la Grande Commission.

21. À sa 2<sup>e</sup> séance également, la Grande Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Projet de document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey » (A/CONF.212/L.1 et Corr.1).

22. À la même séance, le Secrétaire de la Grande Commission a corrigé oralement le projet de résolution et a indiqué que d'autres corrections pourraient y être apportées, le cas échéant, de façon que le texte soit conforme à celui qu'avait approuvé le Groupe de travail de la commission. Ces corrections figureraient dans un deuxième rectificatif qui serait soumis à la Conférence pour examen en plénière.

23. À la même séance, le Président a fait une déclaration.

24. À la même séance, les représentants du Brésil et de la Barbade ont fait des déclarations et le Secrétaire de la Grande Commission a répondu aux questions posées.

25. À la même séance également, sur la proposition du Président, la Grande Commission a décidé d'approuver le projet de résolution, tel que corrigé oralement par son Secrétaire, et a demandé au Président de le transmettre à la Conférence pour examen.

26. La Grande Commission a achevé l'examen du point 8 b).

## Chapitre IV

### Tables rondes des parties prenantes

1. Conformément à la résolution 62/187 de l'Assemblée générale, la Conférence a tenu six tables rondes des parties prenantes sur le thème général « Poursuite de la coopération pour le financement du développement : l'avenir », qui ont porté sur les six domaines thématiques du Consensus de Monterrey, comme suit :

**Table ronde 1**

Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement  
(29 novembre, après-midi)

**Table ronde 2**

Mobilisation des ressources internationales pour le développement :  
investissement étranger direct et autres apports de capitaux privés  
(30 novembre, matinée)

**Table ronde 3**

Le commerce international, moteur du développement  
(30 novembre, après-midi)

**Table ronde 4**

Renforcement de la coopération financière et technique internationale  
pour le développement  
(1<sup>er</sup> décembre, matinée)

**Table ronde 5**

Dettes extérieures  
(1<sup>er</sup> décembre, après-midi)

**Table ronde 6**

Problèmes structurels : amélioration de la cohérence et de la cohésion  
des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux  
au service du développement  
(2 décembre, matinée)

2. On trouvera ci-après un aperçu du déroulement des tables rondes.

**Table ronde 1**

**Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement**

3. Les Coprésidents de la table ronde 1, Emomali Rahmon, Président du Tadjikistan, et John Michuki, Ministre des finances du Kenya, en ont assuré la présidence.

4. L'animateur, Justin Lin, économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale, a fait une déclaration liminaire. Ont également fait des déclarations les intervenants ci-après : Azizul Islam, Ministre des finances du Bangladesh; Assane Diop, Directeur exécutif de la Section de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail; Ángel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE; Michael Keating, Directeur de l'Africa Progress Panel; S. A. R. la Princesse Máxima des Pays-Bas; Vito Tanzi, ancien Sous-Secrétaire d'État à l'économie et aux finances de l'Italie.

5. Des observations ont été formulées et des questions posées :
- a) Par les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bolivie, du Burundi, de l'Égypte, de l'Indonésie, du Kazakhstan, du Mali et de la Norvège;
  - b) Au nom du Fonds des Nations Unies pour la population, en sa qualité de partie prenante institutionnelle;
  - c) Au nom d'Intermón Oxfam, en sa qualité de représentant d'organisations de la société civile.
6. L'animateur a prononcé une allocution de clôture.
7. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 1 (A/CONF.212/6/Add.2).

### **Table ronde 2**

#### **Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres apports de capitaux privés**

8. Les Coprésidents de la table ronde 2, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, et Robert McMullan, Secrétaire parlementaire chargé du Service de l'aide au développement international de l'Australie, en ont assuré la présidence.
9. L'animateur, Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont également été faites par les intervenants : Hiroto Arakawa, Premier Conseiller spécial de l'Agence japonaise de coopération internationale; Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud et Envoyé spécial du Secrétaire général à la Conférence; Joyce H. de Ginatta, Présidente de la Federación Interamericana Empresarial (Équateur); Avinash Persaud, Président d'Intelligence Capital; et Kamalesh Sharma, Secrétaire général du Commonwealth.
10. Des observations ont été formulées et des questions posées :
- a) Par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Bangladesh, de la Bolivie, de la Chine, de la Jamahiriya arabe libyenne, des Palaos, du Sénégal et du Soudan;
  - b) Au nom de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, en sa qualité de représentante des organisations de la société civile.
11. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées. L'animateur a prononcé une allocution de clôture.
12. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 2 (A/CONF.212/6/Add.3).

### **Table ronde 3**

#### **Le commerce international comme moteur du développement**

13. La table ronde 3 a été coprésidée par Ana Vilma Albanéz de Escobar, Vice-Présidente d'El Salvador, et Olga Algayerova, Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie.

14. L'animatrice du débat, Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a fait une déclaration liminaire, suivie de déclarations des membres de la table ronde : Pedro Luis Caneiro de Mendonca, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et technologiques du Brésil; Debapriya Bhattacharya, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED; Miguel Hakim, Secrétaire chargé de la coopération au Secrétariat général ibéro-américain; Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; Sun Zhenyu, Ambassadeur de la Chine auprès de l'OMC; Paavo Väyrynen, Ministre des affaires étrangères et du développement de la Finlande.

15. Des observations ont été formulées et des questions posées par :

a) Les représentants du Bahreïn, de la Syrie, de la Jamahiriya arabe Libyenne, du Congo, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Union européenne, de la Bolivie, de la République de Corée et de la Tanzanie;

b) Le participant envoyé par le Fonds commun pour les produits de base, une partie prenante institutionnelle;

c) Le participant envoyé par Center of Concern, un organisme de la société civile.

16. Les membres de la table ronde ont répondu aux questions et observations. L'animatrice a prononcé une allocution de clôture.

17. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 3 (A/CONF.212/6/Add.4).

#### **Table ronde 4**

#### **Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement**

18. La table ronde 4 a été coprésidée par Laurent Gbagbo, Président de la Côte d'Ivoire, et László Várkonyi, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Hongrie.

19. L'animateur, Olav Kjørven, Secrétaire général adjoint et Directeur du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement, a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les membres de la table ronde : Bader Al Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Ahmad Mohamed Ali Al-Madani, Président de la Banque islamique de développement; Eckard Deutscher, Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques; Gargee Ghosh, spécialiste principal des programmes pour le financement du développement et les politiques de développement à la Fondation Bill et Melinda Gates; Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine; et Sam Worthington, Président et Directeur général d'InterAction.

20. Des observations ont été formulées et des questions posées par :

a) Les représentants du Bahreïn, du Tchad, du Soudan, du Bangladesh, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite, de l'Italie, d'Israël, de l'Égypte, du Burundi, de l'Inde et des États-Unis;

b) Le participant envoyé par l'Union interparlementaire, une partie prenante institutionnelle;

c) Les participants envoyés par les organisations de la société civile ci-après : Coopération internationale pour le développement et la solidarité, Instituto del Tercer Mundo et African Women's Economic Policy Network.

21. Les membres de la table ronde ont répondu aux questions et observations. L'animateur a prononcé une allocution de clôture.

22. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 4 (A/CONF.212/6/Add.5).

### **Table ronde 5** **Dettes extérieures**

23. Les Coprésidents de la table ronde 5, Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la Gambie, et Mario Delgado Alfaro, Directeur général adjoint chargé des affaires internationales au Ministère de l'économie et des finances de l'Espagne, en ont assuré la présidence.

24. L'animateur, Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les membres de la table ronde : Nancy Birdsall, Présidente du Center for Global Development; Carlos Braga, Directeur du Département de la politique économique et de la dette de la Banque mondiale; Benoît Cœuré, Coprésident du Club de Paris; Robert Gray, Président du financement de la dette et des services consultatifs à HSBC; et Mary Robinson, Présidente de l'Ethical Globalization Initiative.

25. Des observations ont été formulées et des questions posées par :

a) Les représentants du Bahreïn, de la Norvège, de l'Indonésie, des États-Unis, de la Jamaïque, du Sénégal, de la République dominicaine et de la Jamahiriya arabe libyenne;

b) Cephias Lunima, Expert indépendant chargé de la dette extérieure et des droits de l'homme du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, partie prenante institutionnelle;

c) Les participants du secteur des entreprises ci-après : Chambre de commerce internationale et Comité directeur du secteur privé sur le financement du développement;

d) Les participants envoyés par les organisations de la société civile ci-après : African Forum and Network on Debt and Development, Jubilee South et Year of Relief.

26. Les membres de la table ronde ont répondu aux questions et observations. L'animateur a prononcé une allocution de clôture.

27. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 5 (A/CONF.212/6/Add.6).

**Table ronde 6**

**Problèmes structurels : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux au service du développement, y compris l'examen des nouveaux problèmes intersectoriels et des questions inédites, ainsi que du thème « Rester engagé »**

28. Les Coprésidents de la table ronde 6, Joon Oh, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, et Jorge Hidalgo Valero Briceño, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé de l'Amérique du Nord et des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela, en ont assuré la présidence.

29. L'animateur, Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a fait une déclaration liminaire. Des déclarations ont été faites par les membres de la table ronde : Hany Dimian, Vice-Président du Comité monétaire et financier international et Vice-Ministre des finances de l'Égypte; John Eatwell, professeur à l'Université de Cambridge; Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire; Adib Mayaleh, Président du G-24 et Gouverneur de la Banque centrale de la République arabe syrienne; Joakim Stymne, Secrétaire d'État à la coopération internationale pour le développement au Ministère des affaires étrangères de la Suède; et Heidemarie Wieczorek-Zeul, Envoyée spéciale du Secrétaire général à la Conférence et Ministre fédérale de la coopération économique et du développement de l'Allemagne.

30. Des observations ont été formulées et des questions posées par :

a) Les représentants de l'Algérie, de l'Indonésie, de l'Inde, du Brésil, de l'Espagne, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Équateur, du Sénégal, de la Norvège et de l'Égypte;

b) Le participant envoyé par l'Organisation internationale du droit du développement, une partie prenante institutionnelle;

c) Les participants du secteur des entreprises ci-après : Comité directeur du secteur privé sur le financement du développement et African Business Women's Organization;

d) Les participants envoyés par les organisations de la société civile ci-après : Instituto del Tercer Mundo, Eco-Accord et New Rules for Global Finance Coalition.

31. Les membres de la table ronde ont répondu aux questions et observations. L'animateur a prononcé une allocution de clôture.

32. On trouvera à l'annexe III le résumé des débats de la table ronde 5 (A/CONF.212/6/Add.7).

## Chapitre V

### Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 29 novembre 2008, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé une Commission de vérification des pouvoirs ayant la même composition que celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-troisième session, à savoir Botswana, Chine, Chypre, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Luxembourg, Mexique, Mozambique et Saint-Kitts-et-Nevis.

2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa réunion le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

3. M. Charles Ntwaagae (Botswana) a été élu Président à l'unanimité.

4. La Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétariat de la Conférence, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, concernant les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne à la Conférence. Un représentant du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration relative au mémorandum, dans laquelle il a, entre autres, mis à jour le mémorandum en indiquant les pouvoirs et les communications reçus après l'établissement du mémorandum.

5. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les pouvoirs officiels des représentants à la Conférence, présentés sous la forme requise à l'article 3 du Règlement intérieur de la Conférence, avaient été reçus, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, des 64 États suivants ainsi que de la Communauté européenne : Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Serbie, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vietnam et Zimbabwe.

6. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du mémorandum et dans la déclaration y relative, des renseignements concernant la nomination des représentants des États à la Conférence avaient été communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, au moyen d'un câble ou d'une télécopie émanant du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères, ou d'une lettre ou d'une note verbale émanant de la mission concernée, par les 105 États suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Lituanie,

Madagascar, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Timor Leste, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zambie.

7. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du mémorandum et dans la déclaration y relative, les États suivants participant à la Conférence n'avaient, au moment de la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies aucun renseignement concernant leurs représentants à la Conférence : Arménie, Bahamas, Belize, Éthiopie, Grenade, Guyana, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Islande, Kiribati, Libéria, Maurice, Micronésie, Monténégro, Nauru, Nioué, Palaos, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tonga, Turkménistan et Vanuatu.

8. La Commission a décidé d'accepter les pouvoirs des représentants de tous les États cités dans le mémorandum susmentionné et dans la déclaration y relative, ainsi que ceux des représentants de la Communauté européenne, étant entendu que les pouvoirs officiels des représentants des États mentionnés aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus seraient communiqués au Secrétaire général dans les plus brefs délais.

9. La Commission a adopté le projet de résolution suivant sans procéder à un vote :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

*Ayant examiné* les pouvoirs mentionnés dans le mémorandum du Secrétariat de la Conférence, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008, des représentants à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey,

*Accepte* les pouvoirs des représentants des États et de la Communauté européenne mentionnés dans ce mémorandum. »

10. La Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à la Conférence d'adopter un projet de résolution portant approbation du rapport de la Commission.

#### **Décision prise par la Conférence**

11. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 2 décembre 2008, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.212/5).

12. La Conférence a adopté le projet de résolution que lui a recommandé la Commission dans son rapport (texte au chapitre I, résolution 3).

## Chapitre VI

### Adoption du document final de la Conférence

1. À sa 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008, sur la recommandation de sa grande commission, la Conférence était saisie d'un projet de résolution sur le document final de la Conférence (A/CONF.212/L.1 et Corr.1<sup>11</sup> et Corr.2<sup>11</sup>).
2. À la même séance, sur la recommandation du Président de la Conférence, la Conférence a adopté à l'unanimité le projet de résolution A/CONF.212/L.1 et Corr.1 et 2, tel que modifié oralement par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, avec l'appui du représentant du Mexique, afin d'inscrire dans le titre les mots « Déclaration de Doha sur le financement du développement »<sup>12</sup>, et a recommandé son approbation par l'Assemblée générale (texte au chapitre I, résolution 1).

---

<sup>11</sup> Publié en anglais uniquement.

<sup>12</sup> Le projet de résolution a été par la suite publié sous la cote A/CONF.212/L.1/Rev.1 pour information seulement en attendant la publication du rapport de la Conférence, de façon à synthétiser le texte adopté dans les documents A/CONF.212/L.1 et Corr. 1 et 2 tel que modifié oralement. La Déclaration a été ultérieurement approuvée l'Assemblée générale dans sa résolution 63/239 du 24 décembre 2008.

## **Chapitre VII**

### **Adoption du rapport de la Conférence**

1. À la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008, le Rapporteur général a présenté le rapport de la Conférence (A/CONF.212/L.2).
2. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de rapport et a autorisé le Rapporteur général à le finaliser, conformément à la pratique en vigueur à l'ONU, de manière qu'il puisse être soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

---

## Chapitre VIII

### Clôture de la Conférence

1. À la 7<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 2008, le représentant d'Antigua-et-Barbuda a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution exprimant la gratitude de la Conférence au pays hôte (A/CONF.212/L.3).
2. À la même séance, la Conférence a adopté le projet de résolution (texte au chapitre I, résolution 2).
3. À la même séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.
4. À cette séance, le Vice-Président *ès* qualités de la Conférence, Ahmad Bin Abdullah Al-Mahmoud, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, a fait une déclaration et a prononcé la clôture de la Conférence.

## Annexe I

## Liste de documents

<i>Cote</i>	<i>Titre ou description</i>
A/CONF.212/1	Ordre du jour provisoire
A/CONF.212/2	Règlement intérieur provisoire
A/CONF.212/3 et Rev.1	Note du Président de l'Assemblée générale transmettant le projet de document final de la Conférence
A/CONF.212/4	Note du Secrétariat sur les questions d'organisation et de procédure
A/CONF.212/5	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
A/CONF.212/6	Note du Secrétariat transmettant les résumés des débats en séance plénière et des tables rondes
A/CONF.212/6/Add.1	Résumé des débats en séances plénières
A/CONF.212/6/Add.2	Résumé des débats de la table ronde 1
A/CONF.212/6/Add.3	Résumé des débats de la table ronde 2
A/CONF.212/6/Add.4	Résumé des débats de la table ronde 3
A/CONF.212/6/Add.5	Résumé des débats de la table ronde 4
A/CONF.212/6/Add.6	Résumé des débats de la table ronde 5
A/CONF.212/6/Add.7	Résumé des débats de la table ronde 6
A/CONF.212/L.1	Projet de résolution présenté sur la recommandation de la grande commission, intitulé « Projet de document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »
A/CONF.212/L.1/Corr.1 <sup>a</sup> et Corr.2 <sup>a</sup>	Rectificatifs
A/CONF.212/L.1/Rev.1 <sup>b</sup>	Projet de résolution présenté sur la recommandation de la grande commission, intitulé « Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »
A/CONF.212/L.2	Projet de rapport de la Conférence
A/CONF.212/L.3	Projet de résolution présenté par Antigua-et-Barbuda (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), intitulé « Expression de remerciements au peuple et au Gouvernement du Qatar »
A/CONF.212/INF/1	Renseignements à l'usage des participants
A/CONF.212/INF/2/Rev.1	Liste des délégations à la Conférence

<sup>a</sup> Publié en anglais uniquement.

<sup>b</sup> Contient, aux fins d'information uniquement, les documents A/CONF.212/L.1 et Corr.1 et Corr.2 modifiés oralement et adoptés par la Conférence.

## Annexe II

### Allocutions d'ouverture

**Allocution de Son Altesse le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani,  
Émir de l'État du Qatar et Président de la Conférence internationale  
de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner  
la mise en œuvre du Consensus de Monterrey**

Au nom de Dieu  
Le Compatissant, le Miséricordieux

Excellences et Altesses,  
Monsieur le Président de l'Assemblée générale,  
Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous accueillir à Doha et de souhaiter plein succès aux travaux de la Conférence. Tout en nous félicitant de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir au Qatar la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, nous soulignons le rôle essentiel que la Conférence est appelée à jouer dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes s'agissant de concevoir un grand dessein en matière de développement.

L'histoire nous enseigne que l'homme n'a pu se procurer les clefs du progrès que lorsqu'il a commencé à mettre en valeur ses ressources et ses capacités. La politique nous enseigne que c'est seulement lorsque les peuples ont appris à développer leur économie et leur culture qu'ils se sont sentis en sécurité.

Des crises comme la violente crise financière qui frappe actuellement le monde entier nous enseignent que la stabilité des individus et des sociétés tient à l'efficacité du développement plutôt qu'à la simple accumulation des investissements et des bénéfices.

En fait, si l'on se penche sur les causes de la récession dans laquelle le monde développé va entrer, entraînant avec lui les autres peuples de la planète, l'on se rend compte que lorsque le développement accuse du retard, l'équilibre social est compromis. Et si l'on se penche sur les crises, en particulier sur la plus récente, on se rend compte que les causes tiennent dans une large mesure au fait que le développement fait défaut et qu'on hésite à y porter remède.

Les effets de la crise mondiale actuelle confirment que nul ne jouit d'un privilège spécial ni n'est à l'abri des crises car nous vivons dans le même monde. C'est là l'une des leçons que nous devons tous tirer, et dont nous devons nous souvenir, comme point de départ pour examiner la question du développement global des sociétés en tant que nécessité, exigence et source d'espoir pour tous les peuples du monde. Assurer le développement global, c'est s'attacher à améliorer la qualité de vie des personnes, des collectivités et des pays sur tous les plans – économique, social, intellectuel, matériel, constitutionnel et juridique mais aussi en matière de santé et de bien-être.

Bref, il s'agit du développement total, dont les multiples dimensions tiennent à la circulation et à la vitalité des communautés du monde et de leurs potentialités et ressources.

Nombreux sont ceux qui conçoivent le développement sous le seul angle financier alors que l'histoire, la politique et les crises nous enseignent que le développement est un tout dont les divers aspects ne peuvent être dissociés car il touche au progrès d'ensemble de l'humanité.

Si à cette Conférence nous nous intéressons au financement du développement, qui en est le slogan, force serait aussi de reconnaître que le financement n'est qu'un moyen d'inciter les uns et les autres à prendre des mesures pour exercer leurs droits légitimes établis. Nous savons que plusieurs pays et peuples ne manquent pas d'espoir ni d'aspirations mais qu'ils n'ont pas les moyens et les outils nécessaires pour les traduire en réalité, le financement étant l'un des plus importants de ces outils; par conséquent, lorsque nous nous y intéressons, nous espérons par la même occasion qu'il suscitera le progrès. Mais nous devons convenir que le financement n'est que l'un des nombreux leviers et nous devrions toujours veiller à ce que d'autres leviers essentiels fassent partie intégrante de notre action et soient soumis aux mécanismes de réglementation nécessaires, les plus importants étant les garanties d'intégrité et de transparence.

Je voudrais à ce stade évoquer deux points que je me dois de présenter avec toute la sincérité et toute l'impartialité voulues.

Premièrement, nous avons parfois l'impression qu'on essaie de faire supporter tout le poids du développement aux pays producteurs de pétrole; nous voyons dans cette démarche un certain préjugé et un refus d'admettre la réalité et nous pensons, parlant du Qatar, que notre pays s'est acquitté de ses obligations par le passé et qu'il continue de le faire à présent, compte tenu de ses responsabilités et de ses capacités. Mais, en toute franchise, nous estimons parfois que les attentes placées dans les pays producteurs de pétrole vont bien au-delà de leurs capacités, au point même de susciter la confusion.

Deuxièmement, les pays développés n'ont pas le droit de dire aux autres pays ce qu'ils doivent faire ni de leur donner des conseils et des orientations alors qu'eux-mêmes se refusent à contribuer comme il se doit aux solutions à la question du développement en fonction de leurs capacités. Certains des pays développés devraient reconnaître que le développement est un parapluie de paix qui nous protège tous et que, dans bien des cas où les conditions de progrès humain sont réunies, il est plus utile pour le maintien de la paix que l'accumulation d'armes.

Mesdames et Messieurs,

Loin d'être seulement une exigence juste et décente mais aussi une voie pour assurer la stabilité, le progrès, la paix et la sécurité pour l'ensemble des États de tous les continents, le développement est une grande responsabilité de cette communauté mondiale. Nous devons tourner les difficultés que nous rencontrons à notre avantage en montrant plus de détermination et en conjuguant nos efforts en faveur de la promotion de la vie humaine dans le monde entier.

Que Dieu vous guide vers le succès et que la paix, la miséricorde et les bénédictions de Dieu soient sur vous.

**Allocution de Miguel D'Escoto Brockman, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies**

Votre Altesse l'Émir de Qatar,  
Distingués Chefs d'État et de gouvernement,  
Excellences,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,  
Chers amis,

1. En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, j'ai le plaisir et l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à cette Conférence, dont l'organisation a été rendue possible grâce à l'appui généreux et éclairé de l'Émir du Qatar, le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à son Altesse pour la générosité bienveillante et l'hospitalité dont elle a fait preuve en accueillant cette importante Conférence. J'admire la façon dont le Qatar a choisi de jouer un rôle dirigeant de plus en plus important au sein de la communauté internationale, en s'attachant à convaincre les riches de ce monde d'accorder davantage d'attention aux demandes de plus en plus pressantes des démunis.

2. Toute la splendeur de la belle Doha ne doit pas, même pour une minute, nous faire oublier la raison de notre présence ici. Nous nous réunissons pour nous pencher sur la vie de la moitié de la population mondiale qui ne connaît aucune splendeur mais seulement la misère, la faim et des niveaux de pauvreté qui portent atteinte à leur dignité humaine et à leurs droits inhérents.

3. Nous sommes ici également pour prendre des mesures, qui soient à la hauteur de l'ampleur des crises multiples et conjuguées qui provoquent tant de souffrances et de décès, en particulier parmi les pauvres.

4. Pour que notre réunion porte des fruits, nous devons adopter le point de vue des victimes de notre système économique et financier en déliquescence. Nous avons le devoir moral de faire plus que réaménager ce système : nous devons aussi le transformer. Plus que de nouvelles règles, le monde a besoin de nouvelles options.

5. Chaque jour, ce sont des dizaines de milliers de nos frères et sœurs qui meurent de faim. Des peuples entiers voient leur culture et leur mode de vie disparaître. La détérioration de notre environnement, du fait du consumérisme excessif et de l'exploitation par les pays riches, contraint des millions de personnes à quitter leurs foyers sans être sûres d'être acceptées sous d'autres cieux. Cette guerre systémique contre les pauvres constitue, à mon avis, la forme la plus répandue du terrorisme dans le monde d'aujourd'hui. Nous devons y mettre fin en passant du développement axé sur le profit au développement axé sur l'être humain avant qu'il ne soit trop tard.

6. On pourrait renverser la tendance en utilisant les trillions qui sont actuellement consacrés aux guerres contre le terrorisme. Pour ce faire, il faut évidemment changer de logique. Le monde a grand besoin que nous nous départissions de la logique du « Moi et le mien », qui est la logique de la mort et de la terreur, pour embrasser la logique du « Nous et le nôtre », qui est la logique de la solidarité, de la vie et la paix.

7. Nous sommes rassemblés ici au moment où une tempête parfaite continue de prendre de l'ampleur autour de nous, conjuguant des crises qui éclipsent nos travaux

et qui rendent encore plus urgente la tâche principale qui nous attend. Malgré les informations faisant état de violences sporadiques dans le monde, nous vivons, peut-être, le calme avant la tempête – une tempête dont les effets dévastateurs pourraient nous accabler. Nous devons mettre à profit cette rencontre de Doha pour nous préparer, aussi calmement et aussi rapidement que possible, afin d'empêcher les catastrophes humaines qui nous menacent tous actuellement.

8. En 2002, alors que leurs économies ploiaient sous le poids des politiques économiques néolibérales, les pays en développement ont demandé la tenue d'une Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) la même année. Notre réunion d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du suivi et vise à évaluer la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey en faveur du financement du développement des pays pauvres du monde.

9. La réunion de Monterrey marquait la première fois que le Groupe des 77 avait orchestré la tenue d'une grande conférence des Nations Unies. C'était aussi la première fois que les questions structurelles liées au système financier et économique étaient traitées au niveau de l'Organisation des Nations Unies et non seulement au sein des institutions de Bretton Woods, comme cela avait toujours été le cas.

10. Aujourd'hui encore, six ans après Monterrey et face à la crise, c'est à contrecœur que le G-8 a accepté de s'élargir pour devenir le G-20; néanmoins, certains pays souhaitent toujours traiter les questions structurelles hors de l'Organisation des Nations Unies et de son groupe sans exclusive, le G-192. Ceux qui préconisent bruyamment la démocratie dans le monde sont réfractaires à l'idée d'une gouvernance démocratique de nos institutions internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies.

11. Selon le Consensus de Monterrey, le libre-échange devait être la principale force qui devrait permettre d'éliminer la pauvreté. Or, les subventions agricoles massives et les politiques protectionnistes pratiquées par l'Union européenne, le Japon et les États-Unis n'ont pas permis d'y parvenir. Par ailleurs, l'investissement étranger direct n'a pu réduire la pauvreté de façon sensible.

12. L'engagement de longue date pris par les pays riches de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide au développement en faveur des pays en développement ne s'est pas non plus concrétisé; en outre, le service de la dette demeure un lourd fardeau pour de nombreux pays en développement et compromet leur capacité de fournir les services sociaux voulus ou de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Il va sans dire que la communauté internationale traîne les pieds s'agissant de mettre en œuvre les engagements pris à Monterrey. Notre objectif ici à Doha consiste à l'amener à tenir rapidement ces promesses et à conférer un caractère urgent au processus de développement face aux nouveaux défis à relever sur le plan mondial. Il est par conséquent impératif que le document final de la Conférence soit rédigé en des termes aussi fermes et clairs que possible.

14. Comme vous le savez, les délégations des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à New York ont travaillé sans relâche au cours des deux dernières années pour faire de cette Conférence une réalité; nous devons donc être fiers du travail accompli, en particulier des nombreuses initiatives des pays en développement.

15. J'ai donc l'honneur de présenter et de soumettre à votre examen le projet de document final de la Conférence, publié sous la cote A/CONF.212/3. Au nom de tous, je tiens à rendre un hommage tout particulier aux deux animateurs chevronnés qui ont été nommés à cette fin, Maged Abdelaziz d'Égypte et Johan Løvald de Norvège. Ils ont généreusement donné de leur temps pendant tout le processus, et je leur en suis personnellement reconnaissant. Il nous revient maintenant d'achever ce document et de parvenir rapidement à un consensus équilibré qui traduise convenablement les besoins et les aspirations de nos pays en cette période trouble.

Chers amis,

16. Sans vouloir prendre trop de temps, je voudrais dire quelques mots concernant certaines des questions sur lesquelles nous nous pencherons à cette conférence. On s'accorde généralement à reconnaître que ces crises exigent une action mondiale concertée et qu'elles nous offrent une occasion inouïe d'améliorer notre mode de fonctionnement et notre interaction les uns avec les autres et avec l'environnement.

17. Nous ne pouvons revenir au statu quo. Il faut plutôt apporter des changements profonds à la gouvernance du système financier mondial et aux valeurs qui le sous-tendent. Nous devons tirer parti de l'instance unique que nous offre l'Organisation des Nations Unies pour œuvrer en faveur d'un accord sur la construction de ce système, y compris des structures et institutions financières, monétaires et commerciales internationales. Le récent sommet du G-20 sur la crise financière internationale tenu à Washington était un premier pas important, mais il ne reste que cela, un premier pas vers la mise en place d'un mécanisme international de décisions économiques sans exclusive.

18. En ma qualité de Président de l'Assemblée générale, je suis profondément attaché à l'objectif de la démocratisation et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés, qui comprennent notamment les institutions financières et commerciales internationales relevant de l'architecture de l'ordre économique international. J'ai nommé une commission d'experts pour me conseiller sur ces questions et d'autres questions connexes, et j'espère que les résultats de cette conférence nous ouvriront de nouveaux horizons de collaboration.

19. De nouvelles propositions et idées concernant des sources innovantes de financement du développement ont été avancées, notamment au sujet du changement climatique et de la sécurité alimentaire, et elles devraient être étudiées plus avant. C'est aussi l'occasion pour nous d'envisager sérieusement d'appuyer la proposition de créer une commission spéciale chargée de trouver des solutions innovantes à la dette.

20. Dans le même temps, les pays en développement ont besoin d'aide pour mobiliser davantage de ressources nationales. Il doivent améliorer leur gouvernance interne, mettre en place des normes pour réglementer l'économie et institutionnaliser un régime de droit équitable et démocratique. Cela leur permettrait d'attirer des investissements étrangers directs sains et non spéculatifs qui, lorsqu'ils sont conformes aux lois et priorités nationales et s'accompagnent de la responsabilité sociale, constituent un important complément à l'investissement public et à l'aide financière publique.

21. En ce qui concerne le commerce, décidons de reprendre le cycle de négociations de Doha pour le développement et d'amener tous les pays à tenir

l'engagement qu'ils ont pris d'accorder une place de choix aux besoins des pays pauvres dans les accords commerciaux internationaux. Frères et sœurs, chers amis :

22. Les mesures et idées susmentionnées devraient être perçues non comme une forme de charité mais plutôt comme un devoir moral de justice sociale. C'était cela, je pense, l'essence du Consensus de Monterrey, et nous devons maintenir cet esprit ici à Doha et le mettre à profit.

23. On ne saurait exagérer l'importance de cette conférence. Certains acteurs importants de la scène internationale ne sont pas présents car ils souhaitent honnêtement que le monde continue sur la même voie qui nous ont menés où nous sommes aujourd'hui. D'autres ne sont pas venus car ils ont honnêtement perdu tout espoir en notre capacité d'introduire des changements significatifs. Mais la grande majorité des pays du monde est représentée ici et souhaite voir se dérouler dans les mois à venir un processus ouvert et sans exclusive.

24. Ensemble, nous devons nous montrer à la hauteur et envoyer un message clair d'espoir à nos frères et sœurs démunis qui ont faim, non seulement de nourriture mais aussi de bonnes nouvelles indiquant qu'ils ont été entendus. En tant qu'hommes et femmes aux profondes convictions éthiques, agissons selon notre conscience. Mais en tant qu'hommes et femmes de foi, demandons aussi au Dieu d'amour, de miséricorde et de compassion de renforcer notre volonté politique collective afin que nous puissions décider de faire ce qui est bon et juste et d'assurer ainsi aux générations présentes et futures un monde meilleur et plus sûr.

Je vous remercie.

**Allocution de Ban Ki-moon, Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies**

Votre Altesse cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de gouvernement,  
Monsieur le Président de l'Assemblée générale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, dès l'ouverture de cette réunion, réaffirmer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple indiens, au moment où ils pleurent les victimes des actes terroristes abominables survenus à Mumbai. Les dirigeants du monde condamnent à l'unanimité, dans les termes les plus énergiques, la violence que nous avons vue à Mumbai au cours des trois derniers jours. Aucune cause ou revendication ne peut justifier des attaques aveugles contre des civils; les auteurs doivent être rapidement traduits en justice.

Merci, Votre Altesse, pour la générosité et l'hospitalité dont vous avez fait preuve en accueillant cette conférence. Nous nous réunissons à un moment fatidique. Je suis particulièrement reconnaissant aux nombreux Chefs d'État et de gouvernement qui, malgré leur programme très chargé, n'ont ménagé aucun effort pour être présents ici aujourd'hui, témoignant ainsi du ferme attachement de leur gouvernement au partenariat mondial pour le développement, fondement du Consensus de Monterrey. On peut dire sans exagération que le bien-être de nos populations et la santé de nos sociétés – voire l'avenir de notre planète – dépendent de ce que nous ferons aujourd'hui et dans les prochaines semaines.

La crise financière mondiale a brusquement mis fin à une longue période de croissance mondiale. Elle accentue d'autres menaces graves, à savoir le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la persistance déplorable de l'extrême pauvreté. Aucun pays n'est épargné, mais ce sont les plus pauvres qui en pâtissent le plus. Si les mesures appropriées ne sont pas prises pour y faire face, la crise financière d'aujourd'hui deviendra la crise humaine de demain. Les troubles sociaux et l'instabilité politique iront croissant, aggravant tous les autres problèmes. Les principales économies ont réagi en adoptant des programmes de sauvetage budgétaires et monétaires et des plans de relance.

Le sommet d'urgence du G-20 tenu à Washington a montré que les gouvernements sont profondément préoccupés et qu'ils s'efforcent de coordonner leurs actions. On ne peut que s'en féliciter. Toutefois, il faut faire plus, probablement beaucoup plus. Chaque fois que possible, les mesures budgétaires doivent être hardies et décisives. Et plusieurs études montrent qu'elles seront beaucoup plus efficaces si elles font l'objet d'une coordination rigoureuse. Pour favoriser cette coordination, il faut établir **un pont entre le G-20 et le reste du monde – l'ensemble de la communauté des nations**. C'est le message que j'ai adressé à notre réunion officieuse de haut niveau hier. C'est le message que je répète aujourd'hui devant vous, l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ce pont doit reposer sur trois piliers. **Le premier est la coopération**. Les programmes de relance de tous les pays doivent être bien coordonnés. Comme on le dirait à juste titre, il faut s'unir ou périr. Et tout en travaillant ensemble, nous devons protéger les plus pauvres et les plus vulnérables. Les programmes de relance et d'aide ne devraient pas se limiter aux pays riches et puissants. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont compromis. Allons-nous « économiser » sur l'aide publique au développement, évaluée à quelques centaines de milliards de dollars, alors que les pays riches mobilisent des trillions de dollars pour régler leurs problèmes financiers?

**La durabilité est un autre pilier**. La croissance d'une économie verte à faible émission de carbone peut nous permettre de créer des emplois, de conserver l'énergie et de combattre le changement climatique – bref, de nous attaquer de front à plusieurs problèmes. Nous devons tous réfléchir dans cette perspective.

**Le troisième pilier est la gouvernance sans exclusive**. Il faut un nouveau multilatéralisme qui reconnaisse le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. En 2009, ce seront les pays émergents et les pays en développement qui assureront l'essentiel de la croissance. Sans eux, l'économie mondiale se contractera considérablement. Le nouveau multilatéralisme doit reconnaître ce rôle – non seulement par souci d'équité et de justice mais aussi par nécessité pratique.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Le Consensus de Monterrey a été un important jalon. À l'époque, il semblait ouvrir la voie à une nouvelle ère de coopération appelée à mettre fin au vieux clivage Nord-Sud. Il pourrait toujours permettre d'atteindre cet objectif et bien d'autres. Mis en œuvre fidèlement, il peut nous sortir de la situation difficile actuelle.

Je voudrais brièvement me pencher sur six aspects du financement du développement tels que je les conçois dans le contexte actuel. **Premièrement, les liquidités.** Les pays riches ont pris des mesures pour maintenir les flux de crédit sur leur territoire. Nous devons veiller à ce que les pays en développement en fassent de même. Il faut donc que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres sources fournissent des ressources financières supplémentaires d'urgence. Faute de quoi, la crise du crédit s'étendra aux pays émergents. La croissance s'estompera, portant préjudice à ces pays et au monde entier.

**Deuxièmement, les objectifs du Millénaire pour le développement.** Notre riposte devrait notamment consister à accroître les subventions et les prêts à long terme. Surtout, nous devons tenir nos promesses d'assistance. Je me félicite des annonces faites par plusieurs gouvernements, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à cet égard. Dans les circonstances actuelles, une réduction de l'aide consentie aux pays les plus pauvres aurait des conséquences désastreuses.

**Troisièmement, le changement climatique et la croissance verte.** Nous devons réaffirmer notre attachement à la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la recherche de solutions au marasme économique actuel. Les investissements dans les technologies vertes produiront des avantages à long terme et garantiront un environnement plus sain et une croissance plus durable. Déjà, il est avéré que les investissements verts peuvent produire des emplois et stimuler la croissance.

**Quatrièmement, l'allègement de la dette.** Il faut accélérer la mise en œuvre des programmes d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres afin qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier. Cette charge pèsera davantage dans la conjoncture actuelle, entravant les investissements et les dépenses publiques qui pourraient contribuer à la croissance et au développement économique.

**Cinquièmement, la mobilisation des ressources locales.** Dans cette nouvelle conjoncture, les sources intérieures seront de plus en plus sollicitées pour financer le développement. Les gouvernements doivent trouver de nouveaux moyens pour obtenir des revenus et encourager les entreprises locales à faire des investissements productifs. Nous devons montrer la voie. Plus concrètement, il faut resserrer la coopération internationale afin d'atténuer les effets préjudiciables de la concurrence en matière fiscale et d'empêcher la perte de recettes fiscales, en particulier dans les pays riches en ressources.

**Sixièmement, le protectionnisme.** Les politiques commerciales de l'égoïsme sacré ne profitent à personne. Nous devrions plutôt renouveler notre engagement de faire en sorte que le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha porte véritablement sur le développement. Il faut relancer le cycle de négociations de Doha et le mener à terme dès que possible.

Excellences,

Nous sommes tous dans le même bateau. Je ne soulignerai jamais assez que maintenant, plus que jamais, nous devons être hardis et nous armer de la volonté de jouer un rôle dirigeant.

Je vous remercie de l'engagement et de l'esprit d'initiative dont vous avez fait preuve en effectuant le déplacement pour être ici aujourd'hui.

**Allocution de Pascal Lamy, Directeur général  
de l'Organisation mondiale du commerce**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

On pourrait dire que l'Organisation mondiale du commerce est la meilleure agence de publicité pour la ville de Doha et l'État du Qatar. Il n'est pas nécessaire de payer cher pour des spots publicitaires sur Al Jazeera, CNN ou la BBC. La nouvelle série de négociations commerciales globales qui a été lancée dans cette même ville il y a environ sept ans a été appelée cycle de Doha pour le développement. Les noms de Doha et de l'Organisation mondiale du commerce sont désormais étroitement liés.

Il n'est donc pas surprenant que vous fassiez tout votre possible, de même que de nombreux autres membres de l'Organisation mondiale du commerce, pour que Doha soit associée à un succès. Un succès qui permette de répondre aux aspirations des pays en développement – améliorer les niveaux de vie grâce à un système commercial plus ouvert et plus équitable.

Le lancement du cycle de Doha reposait sur la conviction partagée que le commerce peut être un moteur de développement et qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, plus ouvert, plus transparent et plus équitable, répondant mieux aux problèmes de ses membres plus pauvres, était nécessaire pour réaliser ce potentiel.

L'Organisation mondiale du commerce a simplement traduit dans son domaine d'activité les aspirations énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptées en 2000 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Les dirigeants du monde entier ont reconnu leur responsabilité collective en jetant les fondements d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Ils se sont engagés à coopérer plus étroitement pour répondre aux défis économiques mondiaux, entre autres à ceux que représente le commerce.

L'achèvement du cycle de Doha pour le développement contribuera donc à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Si le commerce peut jouer un rôle de catalyseur, une nouvelle façon de voir les choses est apparue ces 10 dernières années. Pour que le commerce contribue pleinement au développement durable, à la croissance et à la création d'emplois, il doit s'accompagner des ressources financières nécessaires pour faire face aux contraintes au niveau de l'infrastructure et de l'offre. Il exige une aide pour le commerce. Mais rendre possible le commerce n'est qu'un aspect de la question : il faut aussi faire en sorte qu'il se concrétise.

Comme nous le savons tous, on a longtemps pensé que la solution c'était du commerce et pas de l'aide, puis la proposition s'est inversée : de l'aide et pas du commerce. La Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies a établi un nouveau consensus : oui à un système commercial global plus ouvert et plus équitable mais aussi oui au financement du développement des membres de notre famille globale dotés de ressources limitées. On en est au commerce pour le développement et il faut en arriver à l'aide pour le commerce.

Depuis 2005, nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de l'Organisation des Nations Unies, avec la Banque mondiale, les banques de

développement régionales, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international, les communautés économiques régionales et les gouvernements pour mobiliser des ressources et un soutien politique en faveur du programme global de l'aide pour le commerce afin de compléter les résultats du cycle de Doha pour le développement.

En 2007, nous nous sommes tous retrouvés à Genève pour la première Conférence globale sur l'aide pour le commerce. Nous avons pu nous faire une meilleure idée des besoins et priorités nationaux et régionaux et avons lancé un processus visant à mettre en œuvre des projets sur le terrain.

En 2008, la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités commerciales a bien progressé. D'importants partenaires de développement, tels que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement et bien d'autres, ont mis au point des programmes au titre de l'aide pour le commerce et un réseau commence à se former. Le Programme des Nations Unies pour le développement et de nombreuses institutions des Nations Unies aident les pays en développement à intégrer le commerce dans leur stratégie de développement, et nous cherchons aussi à améliorer le suivi et l'évaluation de ces projets afin de mesurer les progrès accomplis et l'effet multiplicateur que ces projets ont sur le terrain.

Tous ces travaux contribueront au deuxième examen mondial de l'aide pour le développement, que l'Organisation mondiale du commerce accueillera en juin 2009.

Toutefois, cela ne sera pas possible si des ressources ne sont pas mobilisées, s'il n'y a pas d'apports financiers, si les promesses ne sont pas tenues. C'est pourquoi cette conférence arrive à point nommé pour rappeler que malgré la situation économique difficile, nous devons poursuivre notre action de solidarité mondiale.

Et si l'aide pour le commerce est importante, le succès du cycle de Doha pour le développement est une récompense encore plus grande.

Le cycle de Doha pour le développement traitera des distorsions du commerce des produits agricoles causées par les subventions agricoles abusives, question qui revêt une importance capitale pour de nombreux pays en développement. N'oublions pas que plus des deux tiers des pauvres du monde vivent en milieu rural. N'oublions pas les producteurs de coton africains pour qui l'Organisation mondiale du commerce représente la seule chance de réglementer les subventions que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne accordent à leurs producteurs.

Le cycle de Doha pour le développement réduira les tarifs douaniers et les obstacles dans les secteurs de l'industrie, des technologies propres et des services et offrira ainsi de nouvelles possibilités commerciales, en particulier dans les secteurs intéressant les pays en développement. Il permettra de tenir la promesse de l'accès aux marchés en franchise et hors quota des exportations des plus démunis du monde. Il facilitera le commerce en portant remède aux lourdeurs des formalités douanières qui imposent un lourd fardeau aux petits et moyens opérateurs commerciaux. Pour la première fois, il réglementera les subventions à la pêche qui contribuent à l'appauvrissement de nos océans. Et la liste pourrait s'allonger.

Après sept années de négociations continues, nombre de ces éléments sont déjà sur la table mais ils ne se concrétiseront que si nous parvenons à un accord

d'ensemble. Dans l'intervalle, c'est l'incertitude qui entoure les avantages potentiels du cycle de Doha pour le développement.

Tout bon négociateur souhaiterait obtenir les meilleurs résultats possibles. Une augmentation de 2 % par-ci, une augmentation de 5 % par-là. La question que nous devons nous poser aujourd'hui est la suivante : « Cela vaudra-t-il la peine d'attendre trois, quatre ou cinq ans? ». Comme le dit l'adage, « Un tient vaut mieux que deux tu l'auras ».

Ces dernières années, nous avons assisté à des fluctuations sans précédent des prix du pétrole et des produits de base. Nous avons vécu une grave crise alimentaire. Et, comme si cela ne suffisait pas, nous sommes confrontés à l'une des plus graves crises financières depuis les années 30. Nous sommes confrontés à des problèmes politiques d'une ampleur inédite depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

L'une des grandes différences entre la crise économique actuelle et les crises précédentes tient au fait que nous vivons aujourd'hui à l'heure de la mondialisation. Aujourd'hui, nous sommes tous logés à la même enseigne – grands pays et petits pays, riches et pauvres, forts et faibles. Par ailleurs, il se dégage un consensus que seules des solutions multilatérales peuvent porter remède à ces problèmes.

Il y a quelques jours, lors d'une visite au Cambodge, j'ai appris que les contrats passés par la majorité des entreprises du secteur des textiles et du vêtement de ce pays qui exportent vers les marchés des pays riches ne vont pas au-delà de février 2009. Or, ce secteur emploie actuellement 300 000 personnes. Imaginez l'impact que cela aura sur l'économie cambodgienne si ces personnes venaient à perdre leur emploi.

À cela s'ajoute aussi les difficultés croissantes à assurer le service des contrats existants faute de ressources pour financer le commerce à des taux abordables. Environ 90 % du commerce international sont financés par des crédits à court terme; par conséquent, si cette source de financement tarit, les effets seraient désastreux pour les pays en développement. L'Organisation mondiale du commerce a récemment réuni les institutions régionales et financières ainsi que les organismes de crédit à l'exportation pour étudier ce problème. Et nous commençons à voir des réactions, dont l'annonce faite récemment par la Banque mondiale qu'elle allait tripler le plafond de ses garanties pour le financement du commerce et la décision prise par l'Organisation de coopération et de développement économiques et par les organismes de crédit à l'exportation. Cette question doit rester l'une de nos priorités absolues si nous voulons atténuer les effets de la crise financière actuelle sur les pays un développement.

Dans la situation économique actuelle, on pourrait être tenté par des politiques de repli sur soi-même qui privilégient les intérêts nationaux au détriment de la coopération internationale. Quand les temps sont difficiles, il est trop facile pour les politiciens de rendre l'étranger responsable des problèmes du pays, d'interdire l'accès des produits étrangers sur le marché et de réduire les budgets d'aide extérieure.

La communauté des Nations Unies, qui se réunit ce week-end à Doha, peut envoyer un message fort au monde :

- Que nous sommes unis dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux;

- Que nous nous efforcerons de trouver des solutions multilatérales;
- Que nous éviterons les interventions unilatérales fondées sur l'égoïsme sacré;
- Que nous tiendrons notre engagement d'aider les plus pauvres et les plus faibles parmi nous.

Ce week-end, Doha doit signifier combien il est urgent de prendre les mesures voulues concernant le commerce et l'aide. Il n'y a pas meilleur endroit pour réaffirmer l'engagement que vous avez pris de faire en sorte que le développement soit placé au cœur du système commercial mondial qu'ici à Doha, où tout a commencé.

Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous prie de préserver les promesses de Doha.

Je vous remercie de votre attention.

## Annexe III

### Résumé des séances plénières

1. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. La Conférence a été présidée par l'Émir du Qatar et s'est composée de sept séances plénières. Quarante chefs d'État ou de gouvernement, 9 vice-présidents ou vice-premiers ministres, 50 ministres et 17 vice-ministres des affaires étrangères, des finances, de la coopération pour le développement et du commerce et d'autres responsables de haut niveau de 133 gouvernements ont fait des déclarations en plénière. Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sont intervenus lors de l'ouverture. En outre, des vice-présidents et directeurs adjoints de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi que des dirigeants d'autres parties prenantes institutionnelles ont également pris la parole. Les porte-parole mondial de la société civile, du Forum international du secteur des entreprises et des auditions parlementaires, qui ont précédé la Conférence, ont aussi fait des déclarations.

2. Dans leurs déclarations, les États Membres ont fait le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, identifié les obstacles et les problèmes rencontrés et avancé des idées et des propositions pour venir à bout de ces difficultés. Nombre de ces déclarations ont porté principalement sur les conséquences de la crise financière mondiale sur le développement et la nécessité de prendre de toute urgence des mesures hardies pour y remédier, notamment en renforçant le contrôle des opérations financières et les cadres réglementaires mondiaux et en créant un système financier fiable. Une grande attention a été consacrée aux crises alimentaire et énergétique et au potentiel inexploité de sources novatrices de financement. Au nombre des autres nouveaux problèmes et questions se faisant jour, les incidences financières de l'adaptation aux changements climatiques et des mesures à prendre pour atténuer leurs effets et la nécessité de renforcer le processus de suivi des activités de financement du développement ont figuré parmi les principaux thèmes abordés.

3. Nombre d'intervenants ont mis l'accent sur le fait que la Conférence de Doha se tenait à un moment crucial. Tous les aspects du développement durable, y compris ses dimensions économique, sociale et environnementale, étaient essentiels pour assurer le bien-être de tous et la santé de toutes les sociétés. L'échec du développement se traduirait par l'insécurité économique et des troubles sociaux. Bien que chaque État soit responsable de son propre développement, il importait que tous les membres de la communauté internationale s'efforcent de concert d'assurer une croissance économique et un développement durables. Ces efforts, qui étaient une expression clef de la solidarité mondiale, revêtaient une grande importance car le développement était indispensable à la paix. Il a également été avancé que le développement avait pour objectifs l'amélioration de la qualité de vie des individus, des communautés et des territoires dans tous les domaines – intellectuel, économique et social – et l'institutionnalisation d'un régime de droit équitable et démocratique. La réalisation de profits était l'un des moteurs de l'activité économique mais il fallait aussi, comme les circonstances l'avaient montré

récemment dans des domaines clefs, que le rôle de dynamisation de l'État soit renforcé.

4. Jusqu'à récemment, la croissance économique mondiale avait été relativement forte, mais la crise financière actuelle, qui avait pour épiceentre le monde développé, avait inversé cette tendance. La crise avait également aggravé l'insécurité alimentaire et la pauvreté extrême et amplifié les menaces posées par le changement climatique. À long terme, le changement climatique représentait le défi le plus important pour l'humanité. La durée de la récession serait une question de mois mais les décisions politiques relatives au changement climatique définiraient l'état du monde pour les décennies à venir. Pour relever ces défis, les trois éléments centraux ci-après avaient été jugés nécessaires : a) le renforcement de la coopération internationale; b) la durabilité; et c) une gouvernance ouverte. Le renforcement de la coopération était nécessaire car la durabilité des réalisations socioéconomiques se fondait sur le partage des responsabilités entre pays en développement et pays développés. Par ailleurs, tous les pays devant participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions mondiales, l'Organisation des Nations Unies se devait de jouer un rôle important afin de faire face à ces crises et menaces. Si l'on ne les abordait pas comme il convenait, les multiples crises économiques pourraient se traduire par une crise humanitaire. Il était essentiel de jeter un pont entre l'ensemble de la communauté internationale représentée par l'Organisation des Nations Unies et des groupes moins importants tels que le Groupe des 20. À cet égard, le Consensus de Monterrey avait constitué un repère.

5. Nombre d'intervenants ont estimé que la spéculation financière avait amené le monde au bord de la catastrophe. La crise financière sapait l'économie. La communauté internationale devait continuer à améliorer la coordination des politiques macroéconomiques, développer la mise en commun des informations financières et renforcer la coopération en matière de contrôle financier de manière à endiguer la crise financière. Les mesures devaient être hardies et prises de toute urgence et le rôle des investissements publics était crucial. La crise montrait la fragilité des systèmes réglementaires existants et la nécessité de mettre en place un système financier fiable. De fait, il importait de ne pas laisser passer la possibilité de changement sur le plan politique découlant de la crise. La réforme du système et des institutions financiers mondiaux se devait d'améliorer les capacités de contrôle. Il était nécessaire en outre de dégager des ressources anticycliques pour atténuer l'impact de la crise et faciliter le redressement. Des politiques protectionnistes ne feraient qu'aggraver le problème. Il était devenu encore plus essentiel, du fait de la crise financière, d'honorer les engagements pris à Monterrey. Il fallait de fait trouver des solutions multilatérales pour relever le défi économique mondial que constituait le ralentissement. Le système des Nations Unies et les organismes issus des Accords de Bretton Woods devaient être pleinement impliqués et contribuer à la solution de la crise financière mondiale; il convenait en particulier que l'ONU soit à l'avant-garde des efforts déployés pour atténuer les conséquences de la crise actuelle. La réforme du système financier mondial, telle qu'abordée récemment lors du Sommet du Groupe des 20 tenu à Washington, était à saluer. Il était important d'établir un mécanisme de suivi permettant d'informer la communauté internationale des événements cruciaux qui se produisaient, en particulier des risques de crise, et de l'alerter comme il convenait.

6. Il a été souligné qu'il importait de trouver des solutions multilatérales aux problèmes économiques, qu'ils soient à court ou à long terme. Les efforts déployés

par les pays développés pour surmonter la crise ne seraient couronnés de succès que si les vues des pays en développement étaient prises en compte. Les dispositions prises à ce jour pour faire face à la crise avaient clairement montré que les pays en développement ne jouaient qu'un rôle discret et marginal lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions. Certains pays souhaitaient encore faire en sorte que les Nations Unies ne soient pas saisies des questions d'ordre systémique. Il convenait pourtant de modifier en profondeur la gouvernance du système économique et financier mondial et les valeurs qui le sous-tendaient. Il était clair que la structure du Groupe des Huit était désormais dépassée et inadaptée face à la crise. Il n'était en effet pas possible de régler la crise mondiale actuelle sans la participation de pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine et l'Inde. Il convenait également, comme le prévoyait le Consensus de Monterrey, de renforcer la collaboration entre les Nations Unies, les organismes issus des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce afin de soutenir la croissance économique et le développement. Le financement du développement demeurait illusoire tant que les pays développés n'auraient pas la volonté politique d'honorer leurs engagements.

7. Il a été avancé que la crise avait montré que l'architecture financière mondiale avait besoin d'être réformée d'urgence. La nouvelle architecture financière internationale devait être transparente et inclusive. Les organismes issus des Accords de Bretton Woods devaient subir une réforme en profondeur. Il était essentiel que les pays en développement se fassent davantage entendre à la Banque mondiale et participent plus à ses travaux. Les États Membres se devaient d'envisager la tenue d'une grande conférence internationale des Nations Unies chargée d'examiner l'architecture financière internationale et les structures de la gouvernance économique mondiale.

8. Il a été rappelé que les négociations menées par l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre du cycle de Doha étaient au point mort. Il fallait que ces négociations aboutissent rapidement pour que le Consensus de Monterrey demeure pertinent. Le commerce pouvait être l'un des moteurs du développement. Les négociations devaient reprendre sur le programme de Doha pour le développement dans un esprit de solidarité. Il importait que tous les pays honorent davantage leur engagement envers le principe d'un traitement spécial et différencié et accordent une attention particulière aux besoins des pays les plus pauvres. Il était nécessaire d'éliminer d'urgence les subventions des pays riches qui faussaient les échanges commerciaux. Les grandes décisions politiques devaient être prises s'agissant des subventions touchant l'agriculture et le coton car celles-ci étaient extrêmement préjudiciables aux petits exploitants, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. Les bénéfices provenant de l'élimination de ce type de subventions et autres obstacles seraient bien plus importants que ceux liés à une assistance financière. L'aide pour le commerce était également très importante. L'existence de marchés ouverts et d'un système commercial réglementé, s'appuyant sur l'Organisation mondiale du commerce, constituerait un rempart essentiel contre le protectionnisme et la politique du chacun pour soi.

9. Il a été proposé que la réunion de Doha constitue un message d'espoir en ces temps difficiles et permette de renforcer le partenariat mondial en faveur du développement dans le cadre du financement du développement. Bien que l'augmentation des niveaux de l'aide publique au développement (APD) et le renforcement de l'efficacité de l'aide soient importants, les questions des ressources

consacrées à l'APD et des dépenses financées par l'APD concernaient le partenariat pour le développement. Le développement de l'Afrique représentait une priorité absolue. De fait, il importait d'adopter un nouveau « plan Marshall » pour l'Afrique. Les pays les moins avancés, qui étaient les plus vulnérables aux crises, devaient être soutenus financièrement et bénéficier d'un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota pour toutes leurs exportations. Les subventions étaient une source très importante de financement des activités de développement pour les pays les plus pauvres. La Conférence de Doha devait donner lieu à un renforcement de l'appui apporté aux pays en développement sans littoral, en particulier pour ce qui est des transports et des questions connexes. La coopération Nord-Sud devait se conformer à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et à l'Accord d'Accra. L'aide devait être plus prévisible et permettre aux pays en développement de s'acheminer vers un développement autonome. L'imposition de conditions excessives était souvent devenue un obstacle à la réalisation des objectifs souhaités. Il était par conséquent important de simplifier les conditions dont étaient assortis les programmes d'aide. Il incombait à chaque pays de concevoir ses politiques nationales et l'aide devait compléter les initiatives prises, en particulier en matière de mobilisation des ressources nationales.

10. Il était essentiel que les engagements pris au titre de l'APD soient honorés, les partenaires ayant plus que jamais besoin d'un appui. Les pays développés devaient s'efforcer de parvenir à l'objectif fixé à savoir consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD. Les pays en développement devaient obtenir l'assurance que le financement du développement continuerait de leur parvenir et que la crise actuelle ne se traduirait pas par une crise de l'aide. L'Organisation des Nations Unies devait jouer un rôle de premier plan dans le suivi de l'aide, en coopération avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et d'autres sources devaient fournir un financement supplémentaire d'urgence. Pour ce qui était de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un accroissement des subventions et des prêts à long terme devaient faire partie des dispositions prises. Le financement apporté par l'Union européenne représentait 60 % de l'APD mondiale. L'Union européenne s'était engagée à atteindre l'objectif collectif de 0,56 % du RNB d'ici à 2010 et de 0,7 % en 2015. Bien que les envois de fonds ne constituent pas un substitut à l'APD, il importait d'étudier comment ils pourraient être utilisés à des fins de développement. Il était également important de réduire les dépenses militaires et de consacrer une partie des ressources ainsi dégagées à un accroissement tangible des dépenses de développement.

11. Il était également essentiel de trouver de nouvelles sources de financement pour le développement, en particulier à un moment où les budgets se resserraient. Il s'avérait par conséquent capital de renforcer les initiatives Nord-Sud, notamment UNITAID et les projets menés dans le cadre d'Action contre la faim et la pauvreté. Le Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement avait entrepris des sources novatrices de financement pour la période 2009-2015. Bien que les fonds mondiaux aient bénéficié au financement du développement, les montants fournis n'étaient pas suffisants. C'était pour cette raison qu'il était important de trouver de nouveaux instruments et mécanismes susceptibles de développer le financement novateur et d'appuyer les efforts déployés sur le plan national.

12. On s'accordait à penser que le développement du secteur privé jouait un rôle dans le dynamisme de l'économie et la durabilité de la croissance. Il fallait toutefois, si l'on voulait renforcer la contribution du secteur privé au développement, faire en sorte que les entreprises assument leurs responsabilités sociales. Un environnement porteur était un facteur essentiel pour promouvoir le développement du secteur privé national et attirer les investissements étrangers. L'un des principaux défis que se devait de relever l'Afrique était d'attirer des investissements étrangers directs qui ne soient pas destinés aux secteurs minier ou pétrolier. Les flux d'investissements privés viendraient compléter les ressources consacrées au développement existantes. Les investissements étrangers directs pourraient ainsi être un outil vital pour la croissance et le développement.

13. Il a été suggéré que la crise actuelle était une occasion de rendre l'économie de la planète plus « verte ». Les efforts déployés dans le domaine de l'environnement devaient être intégrés dans ceux qui concernaient le développement. La lutte contre les changements climatiques devait faire partie de la solution à trouver au ralentissement économique actuel. Les investissements dans des technologies « vertes » seraient rentables à long terme et se traduiraient par une croissance plus durable. Il a été reconnu que les sommes nécessaires pour lutter contre les changements climatiques pourraient provenir du marché de droits d'émission de carbone. Il était également important de renforcer les mécanismes financiers de lutte contre les changements climatiques. Pour les petits États insulaires en développement, ces changements constituaient un problème de sécurité imminent. La Conférence de Doha devait donc aborder d'urgence les besoins de ces pays en matière de financement. De nouvelles propositions et idées sur des sources novatrices de financement pour le développement avaient été avancées, y compris dans le domaine des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, et il conviendrait de les examiner plus avant.

14. Plusieurs intervenants ont indiqué que les ressources fournies à ce jour dans le cadre de l'allègement de la dette avaient été insuffisantes pour permettre aux pays en développement surendettés d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était nécessaire de mettre au point des mécanismes internationaux d'allègement de la dette justes et efficaces et de remédier au problème des dettes illégitimes ou odieuses qui grevaient de manière injuste les ressources des pays pauvres. Les programmes d'allègement de la dette devaient par conséquent être renforcés afin que davantage de nations pauvres puissent en bénéficier. L'allègement de la dette devrait bénéficier à tous les pays en développement surendettés. Il était important d'appliquer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) au nombre de pays plus important. Il convenait également de renforcer l'appui apporté dans le domaine du renforcement des capacités s'agissant de gestion de la dette, en particulier dans les pays en développement lourdement endettés. En outre, pour les pays en développement de manière générale, il était également crucial d'envisager des mécanismes d'arbitrage indépendants en matière de dette et une convention internationale sur les situations d'urgence liées à la dette.

15. Plusieurs participants ont souligné qu'il était essentiel d'investir dans le capital humain, et de mettre tout particulièrement l'accent sur l'éducation, la prestation de services sociaux et la fourniture de filets de sécurité assurant une protection sociale adéquate. L'amélioration des infrastructures et le développement des technologies étaient également essentiels pour la transformation et la

diversification de l'économie. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient capitales pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la viabilité environnementale et l'efficacité des activités de développement. Il était important d'intégrer les sexospécificités dans la mise au point et en œuvre des politiques de développement, notamment les politiques de financement du développement.

16. Il a été observé que les pays en développement avaient été gravement touchés par les effets négatifs des flux financiers illégaux sur leur économie. La fraude fiscale, le blanchiment de l'argent et le transfert d'actifs obtenus illégalement ont affecté négativement leurs perspectives de développement. La lutte contre la fraude fiscale et le transfert de fonds illégaux devait constituer une priorité s'agissant de la coopération pour le développement. Des mesures appropriées de restitution des avoirs volés ou acquis frauduleusement à leurs propriétaires légitimes devaient être prises par la communauté internationale. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devait obtenir rapidement le statut d'organe intergouvernemental, ce qui devrait en améliorer l'impact et l'efficacité.

17. Il a généralement été convenu que le Consensus de Monterrey était un document de portée considérable qui avait défini des principes et des politiques et identifié les mesures à prendre dans certains domaines nationaux et internationaux clés afin de promouvoir le développement mondial. Il était essentiel d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des décisions prises à Monterrey et à Doha. L'Organisation des Nations Unies devait adopter un mécanisme intergouvernemental à l'efficacité renforcée permettant un processus d'examen plus approfondi tout en maintenant son approche sans exclusive associant toutes les parties prenantes.

### **Table ronde 1**

#### **Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement**

#### **Résumé des débats**

18. La table ronde 1 était coprésidée par Emomali Rahmon, Président du Tadjikistan, et John Michuki, Ministre des finances du Kenya. Justin Yifu Lin, Économiste en chef et Premier Vice-Président de la Banque mondiale, a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Azizul Islam, Ministre des finances du Bangladesh; Assane Diop, Directeur exécutif de la Section de la protection sociale de l'Organisation internationale du Travail; Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques; Michael Keating, Directeur de l'Africa Progress Panel; S. A. R la Princesse Máxima des Pays-Bas, membre du Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous; Vito Tanzi, ancien Secrétaire d'État à l'économie et aux finances de l'Italie.

19. M. Lin a présenté les thèmes en discussion. Il a notamment insisté sur la nécessité de mobiliser des fonds auprès d'investisseurs nationaux plutôt qu'auprès de sources étrangères pour asseoir la croissance à long terme. Il a fait valoir que ce serait pour de nombreux pays le bon moment d'investir dans le développement afin de se préparer à une forte croissance économique dans l'avenir. Il a également noté que mobiliser des ressources financières auprès de sources nationales aiderait les pays à réduire au minimum les asymétries de devises et à résister à l'impact des crises financières.

20. M. Islam a relevé l'importance des effets de synergie entre la mobilisation des ressources nationales, la dette, le commerce et les courants de capitaux privés. En ce qui concerne l'imposition directe dans les pays en développement, il a relevé que les administrations fiscales de ces pays manquaient de bases de données et de moyens informatiques. Étant donné que les taxes sur la valeur ajoutée qu'avaient commencé à percevoir de nombreux pays en développement n'étaient pas suffisantes pour compenser la baisse des recettes publiques entraînée par la libéralisation des échanges, les pays donateurs devraient appuyer les efforts déployés au plan national en matière de recouvrement des impôts. Comme l'infrastructure physique était insuffisante dans les pays en développement, la communauté internationale devait d'urgence fournir une assistance aux pays les moins avancés dans ce domaine. Les sociétés transnationales ne devraient pas chercher à obtenir d'incitations fiscales durables. Réduire les coûts de transaction afférents au rapatriement de fonds pouvait également être une mesure utile.

21. M. Diop a évoqué l'impact de la crise financière actuelle sur le financement du développement, qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi et les perspectives de réduction de la pauvreté. Selon certaines estimations, 20 millions d'emplois risquaient de disparaître d'ici à la fin de 2009, ce qui risquait d'aggraver considérablement la pauvreté. Un cadre multilatéral était indispensable si l'on voulait atténuer de telles conséquences. Il faudrait protéger les segments les plus vulnérables de la population en leur assurant l'accès aux services sociaux de base. L'accent a été mis sur la nécessité de garantir un travail décent pour tous.

22. M. Gurría a souligné l'importance que revêtaient les impôts dans le contexte de l'édification de structures étatiques efficaces. Comme la qualité des dépenses publiques était directement liée à la mesure dans laquelle le citoyen se montrait disposé à s'acquitter de ses obligations fiscales, il importait d'améliorer les relations entre l'État et le contribuable. Il devait être clairement entendu que les recettes fiscales seraient dépensées de façon transparente et efficace. Cependant, les efforts de recouvrement de l'impôt ne devaient pas nécessairement être circonscrits à l'intérieur des frontières nationales. Les paradis fiscaux affectaient l'assiette fiscale des pays développés comme des pays en développement en offrant la possibilité d'échapper à l'impôt dans un anonymat total. Il fallait redoubler d'efforts pour accroître les recettes publiques en élargissant l'assiette de l'impôt, ce qui aurait également pour effet de rendre ces recettes plus prévisibles. À cette fin, il fallait notamment mettre en place un système fiscal efficace, s'attaquer au fléau de la corruption, éliminer les paradis fiscaux et l'évasion fiscale et aider à créer un environnement propice aux investissements.

23. M. Keating a mis l'accent sur l'impact du ralentissement de l'activité économique mondiale sur l'Afrique. Cet impact était encore aggravé par la baisse des prix des produits de base, la contraction des échanges et la diminution des fonds rapatriés de l'étranger. Étant donné l'insuffisance critique des capacités productives et le coût relativement élevé de l'électricité dans les pays en développement, il était essentiel d'accroître les investissements dans l'infrastructure.

24. La Princesse Máxima, évoquant la nécessité d'assurer un financement inclusif du développement, a relevé que, pour une large part, les populations des pays en développement n'avaient guère accès aux services financiers formels, comme les services bancaires et les assurances. De ce fait, les pauvres qui devaient rapatrier des fonds ou en recevoir de l'étranger étaient confrontés à des coûts de transaction

élevés et aux risques inhérents au secteur financier non structuré. Il importait, pour accroître la mobilisation de ressources nationales, d'apprendre aux populations à épargner.

25. M. Tanzi s'est référé à ses 27 années d'expérience au Fonds monétaire international, au cours desquelles il a fourni des conseils aux pays en développement. Il a souligné la nécessité de disposer de politiques fiscales efficaces qui soient équitables, neutres et simples et qui aient une large assise. Il était également important pour réaliser un développement durable que les réglementations fiscales soient faciles à respecter. Le financement des déficits budgétaires par l'emprunt – le moyen le plus courant de financer les dépenses publiques – n'était pas viable sur le long terme. La réduction des taxes se traduisait en général par une augmentation des recettes fiscales. Dans les pays en développement, toutefois, du fait de l'existence de vastes secteurs non structurés et des difficultés rencontrées en recouvrant les impôts, la réduction des taxes ne garantissait pas une augmentation des recettes fiscales, pas plus que les incitations fiscales accordées aux sociétés transnationales.

26. Les exposés faits par les intervenants ont été suivis de discussions interactives entre les représentants des gouvernements, des parties prenantes institutionnelles, de la société civile et du monde des affaires.

27. Les points clefs ci-après ont été soulevés lors des exposés et des discussions :

- Les recettes fiscales représentent les ressources les plus importantes pour l'investissement, qui à son tour est essentiel pour l'édification effective de l'État. Des politiques fiscales efficaces qui sont équitables, neutres et simples et qui ont une large assise ainsi que des réglementations fiscales faciles à respecter sont essentielles pour le développement durable. Il est nécessaire d'éviter de politiser le respect des obligations fiscales et le recouvrement des impôts;
- Pour appuyer le renforcement des capacités touchant à la politique et à l'administration fiscales dans les pays en développement, il est essentiel de fournir une assistance technique dans ces domaines, en particulier d'établir des conventions fiscales bilatérales et de procéder à des échanges d'informations. L'amélioration des compétences techniques des agents de l'impôt et l'utilisation de la technologie dans l'administration fiscale sont des préalables à l'accroissement des recettes fiscales;
- Étant donné que les pays en développement ne sont pas pleinement intégrés dans les instances internationales s'occupant des questions fiscales, le Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale pourrait jouer un rôle important pour ces pays. Pour faciliter encore cette coopération internationale, plusieurs participants étaient favorables à ce que le Comité soit transformé en commission;
- La fuite des capitaux – due principalement aux flux financiers illicites, à l'évasion et la fraude fiscales et à l'utilisation abusive des prix de transfert par les sociétés transnationales – porte lourdement atteinte au développement. Elle prive les pays en développement de ressources financières précieuses essentielles pour leur développement. La fuite des capitaux représenterait entre 500 et 800 milliards de dollars par an, montant plus élevé que le montant total de l'aide publique au développement en faveur de l'ensemble des pays en

développement. Pour prévenir cette fuite, il est nécessaire de renforcer l'échange périodique d'informations entre les autorités fiscales;

- La corruption est un problème tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Pour réduire la corruption dans le domaine des ressources naturelles, il convient de reconnaître que l'Initiative de transparence des industries extractives est un instrument important de prévention de la corruption. La Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés devraient être renforcées, étendues et adoptées par un plus grand nombre de pays;
- L'imposition des ressources naturelles et la tarification des services publics pourraient compléter les recettes fiscales existantes des pays en développement. Vu la forte instabilité des prix des ressources naturelles, leur taxation devrait être conçue de façon à ce que le taux d'imposition augmente lorsque les prix sont élevés, un mécanisme de soutien des prix étant appliqué lorsque les prix sont faibles. Les fluctuations des prix des produits de base rendent nécessaire une gestion prudente des recettes fiscales pour garantir une source de recettes stables en permanence aux pays en développement. Lorsque les services publics sont fournis à titre gratuit, les consommateurs tendent à les utiliser sans compter. Ainsi, la tarification raisonnable des services publics est un moyen idéal d'appuyer la bonne gestion des dépenses publiques;
- On estime qu'environ 20 % de la population des pays en développement (2 milliards de personnes) n'a pas accès à des services financiers formels tels que les services bancaires (épargne et crédit) et d'assurance. En conséquence, les pauvres qui envoient ou encaissent des fonds dans le secteur financier informel doivent payer des frais de transaction élevés;
- Pour mieux encourager l'épargne, il est nécessaire de faire en sorte que les taux d'intérêt réels soient positifs plutôt que négatifs. Il convient d'éviter la dépression financière;
- Compte tenu de la récente faillite de certaines grandes institutions financières, il est urgent d'établir des directives ou des règlements pour assurer la transparence des conditions de prêt et mettre en place des mécanismes de protection des consommateurs pour les microcrédits;
- Vu l'insuffisance critique des capacités de production et le coût relativement élevé de l'électricité dans les pays en développement, il est essentiel d'accroître les investissements dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du développement humain (en particulier l'éducation).

**Table ronde 2**  
**Mobilisation des ressources financières internationales**  
**pour le développement : l'investissement étranger direct**  
**et les autres flux de capitaux privés**

**Résumé des débats**

28. La table ronde 2 était coprésidée par Denis Sassou Nguesso, Président du Congo, et Robert Mc Mullan, Secrétaire parlementaire à l'aide internationale au développement d'Australie. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Hiroto Arakawa, Conseiller spécial de l'Agence japonaise de coopération internationale; Trevor Manuel, Ministre des finances de l'Afrique du Sud, Envoyé spécial du Secrétaire général à la Conférence; Joyce H. de Ginatta, Président de la Federación Interamericana Empresarial d'Équateur; Huguette Labelle, Présidente de Transparency International; Avinash Persaud, Président d'Intelligence Capital; et Kamallesh Sharma, Secrétaire général du Commonwealth.

29. M. Supachai a évoqué les événements qui s'étaient produits depuis la Conférence de Monterrey dans un sens positif pour le financement du développement : expansion des échanges, renforcement de la discipline macroéconomique, excédent des comptes courants et accumulation de devises dans les pays en développement. Mais la crise financière actuelle risquait de porter un coup d'arrêt à ce progrès. La nouvelle donne financière aurait des conséquences pour l'investissement étranger direct et la création de capacités productives susceptibles de soutenir la croissance économique. Les tendances de l'investissement étranger direct (IED) variaient depuis 2002. Même si le volume total dont bénéficiaient les pays en développement avait triplé, le surcroît ne s'était pas réparti également, la plupart des fonds se dirigeant vers les grandes économies émergentes comme celles du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, les pays les moins avancés ne profitant que de 3 % de ces mouvements mondiaux. Le bilan net de ceux-ci avait changé de côté, passant de Nord-Nord à Sud-Sud, avec accroissement des investissements écologiques et concentration dans l'industrie extractive. L'IED avait toujours dépassé l'APD. Les pays en développement soucieux de se préparer à des temps difficiles devaient se doter de leurs propres politiques macroéconomiques et mobiliser à l'extérieur les fonds nécessaires à la satisfaction de leurs propres besoins. L'IED pouvait dans certaines situations exercer un effet négatif sur le plan de la concurrence au niveau de la vie commerciale et industrielle d'un pays. Les gouvernements devaient expliquer clairement quelles étaient leurs politiques et leurs stratégies du point de vue de la direction qu'ils souhaitaient voir prendre aux flux d'IED. Il était important que les relations financières soient transparentes.

30. M. Arakawa a souligné que la crise financière actuelle aurait des effets sur les flux de capitaux privés en direction des pays en développement. Il fallait s'attendre à ce que le taux de croissance réel du PIB passe de 8 % en 2007 à 6,6 % en 2008 puis à 5,1 % en 2009, en raison de l'aplatissement de la courbe dans les économies développées. Le défi qu'il s'agissait de relever consistait à se doter de stratégies visant une croissance soutenue et un développement sans exclusive, stratégies prévoyant des investissements abondants, la stabilisation microéconomique,

l'urbanisation et l'investissement dans l'équipement rural, des organes de gouvernement efficaces, la concurrence et le changement structurel, la promotion des exportations, une politique industrielle ainsi que la création d'ouvrages d'infrastructure. Pour favoriser l'IED, il fallait instaurer un climat propice à la réforme des politiques et à la création d'institutions, et également atténuer les risques. Sur l'un et l'autre plan, l'APD pouvait jouer un rôle de catalyseur sur le plan de l'assistance technique.

31. M. Manuel a fait observer que la crise financière internationale actuelle avait fait apparaître les défaillances de l'actuel système de protection. L'encadrement réglementaire des pays développés, qui vise à mieux gérer le risque et à mieux protéger le consommateur, n'avait pas fonctionné et devait être repensé. Plusieurs questions portant sur les causes profondes de la crise méritaient réflexion, dont celle de la volatilité du marché des capitaux et celle des innovations qui, dans ce marché, nuisent à la stabilité financière. M. Manuel a également rappelé qu'il fallait prendre garde à la dégénérescence du tarissement du crédit international en récession mondiale; il a souligné l'impact qu'avait la crise sur la prise de risque ainsi que la migration des investissements revenant sur les valeurs et les obligations d'État libellées en dollars.

32. M. Manuel a également parlé des résultats économiques du continent africain qui avaient cessé d'être bons, et du retard pris à cause de la crise sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la conjoncture actuelle, les domaines d'importance décisive étaient la coordination au niveau mondial de la riposte à la crise et à ses effets; la présence d'intermédiaires financiers agréés, encadrés et surveillés; le réaménagement nécessaire des institutions de contrôle – par exemple les agences de notation du crédit – qui n'avaient pas fonctionné; et l'indispensable remaniement des normes de comptabilité. Quant à la mise en œuvre de Bâle II, la gestion du risque d'entreprise dans les institutions financières devait être assurée par des institutions extérieures.

33. M<sup>me</sup> de Ginatta aborde la question des effets de la dollarisation sur les investissements étrangers directs. Une monnaie forte permet aux entreprises de contrôler elles-mêmes la plupart de leurs décisions au lieu que ce soit l'État. En Équateur, le dollar des États-Unis a été substitué à la monnaie locale comme monnaie nationale pour redonner confiance aux acteurs économiques. Le pays a adopté un plan macroéconomique centré sur cette décision qui, conjuguée à une politique de promotion des investissements, a permis de mettre en place un système d'incitations, d'améliorer la compétitivité du pays et, finalement, de promouvoir les exportations, de renforcer la protection juridique et de réduire la corruption et la spéculation. Le taux d'inflation annuel a été ramené de 91 % en 2000 à 1,39 % en mars 2005. La dollarisation a également entraîné une augmentation des dépôts qui sont passés d'un peu moins de 3 milliards de dollars en 1999 à plus de 10,5 milliards en 2008. Les exportations de produits non pétroliers sont passées de 3 milliards de dollars en 1999 à 4,6 milliards en 2007; sont comprises dans ces chiffres les exportations non traditionnelles qui sont passées de 1 milliard 150 millions de dollars à près de 3 milliards. Reffet de l'économie réelle, la consommation d'électricité a augmenté de près de 40 % de 1999 à 2006. En conclusion, on peut dire que la dollarisation à laquelle l'Équateur a procédé a mis l'économie à l'abri des effets d'une crise politique et, en protégeant les banques, a instauré un climat de confiance qui a débouché sur un accroissement des dépôts.

L'adoption par d'autres pays de ce type de démarche pourrait favoriser leur croissance économique en réduisant les distorsions monétaires.

34. M<sup>me</sup> Labelle a souligné qu'il fallait que les flux de capitaux privés favorisent directement le développement des pays qui les recevaient et qu'il fallait donc aussi que les entreprises n'aient pas les yeux braqués sur le court terme. N'importe quel investissement étranger direct n'était pas automatiquement utile et il fallait trouver le bon équilibre entre les rôles revenant à l'État, au secteur privé et à la société civile dans la mobilisation et l'utilisation des fonds. M<sup>me</sup> Labelle voyait cinq moyens de susciter des flux d'investissement qui soient productifs et qui perdurent : a) la transparence de l'information publiée par les sociétés sur leurs revenus et le paiement à l'État d'impôts et de taxes, le but étant de garantir qu'aucune somme ne soit détournée de façon injustifiée au bénéfice d'un individu, ainsi que l'attachement au principe de la responsabilité sociale de l'entreprise, l'Initiative de transparence des industries extractives étant un mécanisme important à cet égard; b) veiller à ce que les sociétés internationales fonctionnent dans la transparence, dans le respect des normes de publicité, afin d'empêcher les conflits d'intérêts; c) offrir un appui aux mécanismes de répression et de surveillance relatifs aux engagements régionaux et internationaux concernant la transparence, tels que les conventions des Nations Unies et de l'Organisation de coopération et de développement économiques contre la corruption; d) faire en sorte, par l'intermédiaire des gouvernements de pays d'origine des investissements, que les sociétés fassent preuve de la même intégrité à l'étranger qu'à l'intérieur de leurs propres frontières; et e) imposer la transparence au système financier et investir dans les infrastructures et les ressources humaines, dans les pays en développement.

35. Dans son exposé, M. Persaud a crevé le mythe selon lequel l'investissement étranger direct serait préférable à d'autres formes de flux de capitaux privés. À long terme, les sorties correspondant aux dividendes versés sur les bénéfices réalisés sur les investissements étrangers directs lorsque les bailleurs de fonds sont inquiets pourraient déstabiliser les marchés financiers des pays bénéficiaires. D'autre part, les sociétés internationales pourraient échapper à l'impôt par le jeu des prix de transfert. D'après M. Persaud, les flux d'investissement sous forme de prise de participation n'étaient pas particulièrement volatils; c'était le fait que les crédits à court terme ne pouvaient pas être renouvelés lorsque la conjoncture financière était mauvaise, par exemple pendant la crise financière asiatique, qui risquait d'avoir des effets déstabilisateurs. Le moyen d'obtenir les meilleures modalités de financement pour l'investissement étranger direct était de pousser les investisseurs à se faire concurrence. Il y avait réellement intérêt à viser les fonds souverains et les caisses de retraite privées des pays développés, qui étaient dans l'obligation de diversifier leur portefeuille. En ce qui concerne la réforme de la réglementation financière, il importait non pas de multiplier les règles mais de les améliorer.

36. M. Sharma a noté la nécessité d'une cohérence en matière de gouvernance aux échelons local, national et mondial. Tel devait également être le cas pour le développement humain. L'intégration régionale était elle aussi essentielle pour attirer les capitaux privés aux fins du développement. Il fallait établir des bases solides pour l'entrepreneuriat. S'agissant des activités des institutions financières internationales, il fallait étudier le type de fonds fournis aux fins du développement des petites et moyennes entreprises et privilégier les crédits favorisant l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Il était nécessaire de débattre davantage de « l'aide à l'investissement », en plus de « l'aide au commerce ».

37. Après les tables rondes, les participants, dont les représentants de gouvernements et les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, ont débattu des politiques générales. Ils ont fait les observations ci-après :

- Le transfert à l'étranger des bénéfices des entreprises devrait être découragé. Il est nécessaire d'améliorer la visibilité, la transparence et la prévisibilité des investissements. Un cadre réglementaire solide est également important pour limiter la volatilité des flux de capitaux privés;
- Pour renforcer la coopération fiscale internationale, il conviendrait de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en une organisation fiscale internationale;
- Il est nécessaire d'accroître l'aide publique au développement dans des domaines qui permettront d'améliorer le fonctionnement du secteur commercial;
- Il est important d'améliorer l'octroi de crédits à long terme aux entrepreneurs;
- Il est nécessaire de renforcer le contrôle parlementaire sur la réforme des mécanismes financiers;
- Il convient de prêter une attention particulière aux incidences de la crise économique actuelle sur les politiques générales.

### **Table ronde 3**

#### **Le commerce international, moteur du développement**

#### **Résumé des débats**

38. La table ronde était coprésidée par Olga Algayerova, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Slovaquie, et Ana Vilma Albanéz de Escobar, Vice-Présidente d'El Salvador. Valentina Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce, a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Pedro Luiz Carneiro de Mendonça, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques du Brésil; Debapriya Bhattacharya, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales ayant leur siège à Genève, et Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Miguel Hakim, Secrétaire de la coopération ibéro-américaine au Secretaria General Iberoamericana; Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique; Sun Zhenyu, Ambassadeur de Chine auprès de l'Organisation mondiale du commerce; et Paavo Väyrynen, Ministre du commerce extérieur et du développement de la Finlande.

39. Dans sa présentation du thème de la table ronde, M<sup>me</sup> Rugwabiza a insisté sur la nécessité de préserver le caractère ouvert des échanges mondiaux face à la crise financière actuelle, étant donné que le commerce international était intrinsèquement lié à la croissance et au développement, et de conclure au plus vite le cycle des négociations commerciales multilatérales de Doha sur une base équilibrée. La libéralisation coordonnée des échanges, dans le cadre de règles justes et équitables, était une nécessité vitale pour tous les pays; l'un des principaux objectifs de l'Organisation mondiale du commerce était de veiller à ce que les règles du jeu soient les mêmes pour tous ses membres et d'aider les pays oubliés par la

mondialisation à s'intégrer. L'aide au commerce revêtait une importance primordiale à cet égard car de nombreux pays pauvres n'avaient pas une capacité d'offre suffisante pour tirer parti de leur accès élargi aux marchés; les pays développés devaient par conséquent renouveler leurs engagements.

40. M. de Mendonça a dit que le Brésil avait tiré profit de la libéralisation des échanges dans les années 90 grâce à la base industrielle qu'il avait construite dans sa phase de substitution aux importations. Le développement devait donc impérativement s'inscrire dans un environnement international porteur. Mais cet environnement était modelé par les politiques américaines et européennes; les États-Unis, qui sont d'importants exportateurs de produits agricoles et de ressources, étaient en concurrence avec les pays en développement et l'Europe, et leurs subventions agricoles leur donnaient un avantage compétitif. Si certains pays en développement, notamment en Asie de l'Est et du Sud-Est, avaient effectivement réussi à se développer grâce à leurs exportations, de nombreux autres n'avaient pas pu tirer parti du commerce international. L'heureux aboutissement au cycle de Doha pouvait rééquilibrer le système. Mais cette perspective même était compromise compte tenu de la crise actuelle, et il fallait absolument coordonner la riposte à la crise et résister au protectionnisme. Comme l'avait dit le Président Lula, le cycle de Doha n'était plus seulement une chance à saisir – c'était désormais une nécessité.

41. M. Bhattacharya a noté que le commerce n'était qu'un des moteurs du développement et qu'il était tributaire des autres moteurs que sont les politiques nationales et l'investissement étranger direct. Le principal instrument de facilitation des atouts que le commerce pouvait donner aux pays en développement était le traitement spécial et préférentiel. La complémentarité et la cohérence étaient les principes clefs en la matière. Pourtant, la conjoncture internationale allait devenir extrêmement difficile dans l'avenir immédiat en raison de la crise financière, du changement climatique, de la volatilité de prix des produits alimentaires et des cours des denrées. La récession mondiale n'était pas seulement un fléau économique; elle était également lourde de menaces politiques, comme l'avaient montré les récents événements en Afghanistan, en Iraq et en Asie du Sud. Les défis immédiats étaient notamment de maintenir le système commercial multilatéral à flot, de résister aux tentations hégémoniques et protectionnistes, de conclure le cycle de Doha par des accords équilibrés, y compris l'accès en franchise de droit et sans contingentement pour les pays les moins avancés et leurs marchandises, et de résoudre la question des matières premières, dont la crise du coton offrait une illustration exemplaire. Il fallait aussi réformer les politiques et les institutions nationales pour faire en sorte que les bienfaits du commerce se traduisent par un recul de la pauvreté.

42. M. Hakim a évalué l'application des paragraphes concernant le commerce du Consensus de Monterrey. Des progrès substantiels avaient été accomplis : de nouveaux pays avaient adhéré à l'Organisation mondiale du commerce; les ressources financières provenant du commerce s'étaient accrues, alors même que les exportations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes baisseraient en 2009 pour la première fois depuis 1982; la portée des accords bilatéraux et régionaux de libre-échange s'était élargie; et l'aide au commerce avait doublé. Toutefois, le paragraphe le plus important, concernant l'achèvement du Cycle de Doha, n'avait pas été appliqué bien que les « propositions Lamy » avaient presque permis de parvenir à une convergence de vues. La Conférence de Doha devait par conséquent donner au moins une impulsion politique et définir une feuille de route pour la poursuite des négociations.

43. M. Janneh a souligné que le commerce était effectivement, à bien des égards, le plus puissant moteur du développement en Afrique, bien que ce continent se heurte à de graves obstacles, comme des capacités de production limitées, une infrastructure et des services de crédit insuffisants dans le domaine du commerce, une diversification réduite et une topographie difficile, comme en témoignait l'existence de 15 pays sans littoral, de sorte que le coût du commerce pouvait parfois représenter jusqu'à 50 % de la valeur des marchandises, comme c'était le cas pour le Tchad. Par conséquent, comme l'avait montré le nouveau centre africain pour la politique commerciale d'Addis-Abeba, une assistance bien ciblée dans les domaines des services portuaires, des télécommunications et du renforcement des capacités pouvait beaucoup contribuer à faciliter le commerce.

44. M. Zhenyu a évoqué les quatre siècles de politiques d'isolement qu'avait vécus la Chine jusqu'à leur libéralisation, à la fin des années 70. Il a souligné que l'augmentation des importations chinoises enregistrée ces dernières années, qui avait été de 30 % par an, bénéficiait à d'autres pays, surtout en Asie. La crise financière, cependant, avait déjà affecté le commerce, et les commandes d'exportation pour Noël avaient baissé de 30 %, voire de 70 % pour certains articles. La Chine devait créer chaque année plus de 100 millions d'emplois, ce qui exigeait un taux annuel de croissance d'au moins 8 %. Si l'on voulait éviter les erreurs des années 30, il fallait par conséquent stimuler l'activité partout dans le monde, maintenir un régime commercial ouvert et préserver les courants financiers, et une issue heureuse du Cycle de Doha revêtait une importance capitale à cet égard. Les subventions agricoles devaient être éliminées et les droits de douane devaient être considérablement réduits, sans exiger une pleine réciprocité de la part des pays en développement, et les pays vulnérables devaient bénéficier d'un traitement spécial et préférentiel. Le taux moyen des droits consolidés et des droits appliqués de la Chine étaient entre 15,2 %, alors que le taux mondial moyen des droits consolidés était de 60 % et que le taux moyen des droits frappant les produits agricoles atteignait 42 % au Japon et 22 % aux États-Unis d'Amérique et en Europe. La Chine avait décidé de réduire encore plus ses droits pour les ramener à 12 %. M. Zhenyu a souligné que l'aide de la Chine était rigoureusement fondée sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays bénéficiaires, approche que la Chine avait elle-même exigée par le passé des pays lui ayant fourni une assistance.

45. Faisant allusion au cas de la Finlande, M. Väyrynen a souligné que les politiques des pays en développement devaient tendre à promouvoir les échanges et la réduction de la pauvreté. L'intention manifestée par M. Lamy de convoquer une nouvelle réunion ministérielle avant la fin de 2008 et la prochaine réunion de l'Union européenne concernant les accords de libre-échange permettaient d'être optimiste quant à l'issue des négociations de Doha. M. Väyrynen a également exprimé l'espoir que les pays émergents suivraient l'exemple de l'Union européenne et admettraient en franchise de droits et hors quota les produits des pays les moins avancés, et il a félicité la Chine d'avoir décidé d'accorder ce traitement à 95 % des exportations de ces pays.

46. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues au cours duquel quelques représentants se sont dits mécontents de l'avancement des négociations de Doha, du fonctionnement de l'actuel système commercial international et des restrictions imposées en ce qui concerne l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et ont souligné la nécessité de réformer le système commercial international et ses

institutions. Nombre de représentants ont insisté sur le fait qu'il fallait, en ces temps difficiles, préserver la liberté du commerce international et encourager la coopération Sud-Sud. Ils ont relevé que les négociations de Doha et l'aide au commerce étaient complémentaires et ont souligné que l'aide au commerce devait être transparente et s'ajouter à l'aide publique au développement.

#### **Table ronde 4**

#### **Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement**

#### **Résumé des débats**

47. La table ronde 4 a été coprésidée par Laurent Gbagbo, Président de la Côte d'Ivoire, et László Várkonyi, Secrétaire d'État au Ministère hongrois des affaires étrangères. Le débat a été animé par Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les experts ci-après ont fait des exposés : Bader Al-Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Ahmad Mohamed Ali Al-Madani, Président de la Banque islamique de développement (BISD); Eckhard Deutscher, Président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Gargee Ghosh, Administratrice principale chargée des programmes relatifs au financement et aux politiques du développement de la Fondation Bill et Melinda Gates; Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine; Sam Worthington, Président et Directeur général d'InterAction.

48. Dans son exposé liminaire, M. Kjørven a souligné qu'il importait de tenir les engagements pris au titre de l'aide publique au développement (APD) et de prendre les mesures nécessaires pour rendre l'aide plus efficace. Il s'agirait notamment de continuer de délier l'aide, d'améliorer la coordination et l'harmonisation et de renforcer la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud. Les débats sur ces mesures doivent s'inscrire dans le contexte de la négociation du document final qu'adopterait la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui servirait de point de départ aux travaux à mener au cours des prochaines années. Les crises alimentaire, énergétique et financière mondiales renforcent l'importance de la coopération pour le développement. Aujourd'hui, il faut procéder à des investissements anticycliques dans les pays en développement et aider ceux-ci en renforçant l'APD.

49. M. Al-Dafa a passé en revue les tendances et les constantes en matière d'APD dans la région de l'Asie occidentale, où le financement des projets d'infrastructures dépend fortement de cette aide. L'augmentation récente de l'APD dans la région s'explique principalement par les allègements de la dette et l'assistance fournie à la suite de catastrophes naturelles. Les États arabes, pour la plupart des exportateurs de pétrole membres du Conseil de coopération du Golfe, fournissent une aide publique généreuse à un grand nombre de pays en développement. Le montant de l'APD fournie à la région de la CESAO a atteint 25,5 % de l'investissement direct étranger et 47 % des envois de fonds reçus. Les fonds versés par les pays arabes pour le développement se répartissent comme suit : 15 % pour l'Afrique, 27 % pour l'Asie et 65 % pour les pays arabes; cette aide est fondée sur les principes de solidarité et de coopération. Les deux principales institutions de financement sont la Banque

islamique de développement et le Fonds arabe de développement économique et social (FADES). Le secteur des services (transports et communications, éducation, santé, logement et énergie) est le principal bénéficiaire. Une assistance technique est fournie dans tous les domaines et les fonds de développement arabes soutiennent le principe de l'aide pour le commerce destiné à améliorer la compétitivité et la recherche-développement. L'Arabie saoudite fournit environ les deux tiers du montant total de l'aide versée par les pays arabes, suivie par le Koweït, les Émirats arabes unis et le Qatar. Bien que ces pays soient encore en développement, l'aide versée représente 0,5 % de leur PNB, soit davantage que pour les pays membres du CAD. Cette aide, qui est non conditionnelle, est principalement fournie sous forme de dons et de prêts à long terme assortis de conditions très favorables. Ces dernières années, elle a sensiblement augmenté en raison des financements apportés dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq, du Soudan et de la Palestine.

50. M. Al-Madani a fait remarquer que tous les membres de la Banque islamique de développement étaient des pays en développement, dont 40 % de pays de l'Afrique subsaharienne, une région où la grande pauvreté reste un problème grave. Il a souligné que les pauvres seraient durement touchés par les crises actuelles. Il a présenté le bilan de l'expérience acquise par la Banque islamique de développement et les pratiques optimales en matière d'aide publique. En améliorant la coordination et en créant des mécanismes novateurs pour accroître l'aide dans le cadre du Fonds de solidarité islamique pour le développement, il a été possible d'augmenter sensiblement l'aide fournie aux pays les plus pauvres pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Une assistance technique a été mise en place afin de renforcer la capacité d'absorption des pays bénéficiaires et de les aider à devenir autonomes. Des partenariats avec des institutions non publiques établis dans des domaines stratégiques ont permis d'offrir des soins de santé peu coûteux et des microfinancements. En conclusion, M. Al-Madani a considéré que, pour accroître l'efficacité de l'aide, il fallait : a) encourager les initiatives qui favorisent le partage des connaissances et l'innovation; b) aider les pays bénéficiaires à ne plus dépendre de l'aide; et c) comprendre qu'aider les pauvres est avantageux pour tous.

51. M. Deutscher a indiqué que si les objectifs établis par les donateurs du CAD n'étaient pas atteints, la situation des pauvres s'aggraverait considérablement, en particulier compte tenu des crises alimentaire et financière. Il ne faudrait pas que les crises économique et financière entraînent une réduction du budget que les pays du CAD consacrent à l'APD. Citant les conclusions du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu en septembre 2008 à Accra pour évaluer à mi-parcours les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, M. Deutscher a souligné qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer la maîtrise de la coopération pour le développement par les pays bénéficiaires, créer des partenariats de développement plus efficaces et ouverts et améliorer la productivité et la concessionnalité de l'aide, ainsi que sa gestion par les bénéficiaires. D'après des évaluations récentes, les progrès qui ont été réalisés dans ces domaines restent limités. Pour respecter le calendrier fixé dans la Déclaration de Paris, il faudrait procéder à de nouvelles réformes et agir plus rapidement. À l'heure actuelle, 75 % de l'APD du CAD en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'est pas liée. Il faut continuer d'accroître ce pourcentage afin que les fournisseurs locaux et régionaux puissent répondre aux appels d'offre. Il est important que la coopération technique soit menée sous la direction des pays bénéficiaires et prise en main par ces pays et que les donateurs

coordonnent leur action afin d'éviter tout manque de cohérence. M. Deutscher a souligné que ce qui comptait était la nécessité de prendre des mesures pour concrétiser les engagements pris et que tous les partenaires assument leurs responsabilités.

52. M<sup>me</sup> Ghosh a présenté les activités de la Fondation Bill et Melinda Gates, dont l'objectif principal est d'aider les gens à mener une vie saine et productive. Deux programmes mondiaux de la Fondation sont axés sur les pays en développement et visent l'un à aider les habitants de pays en développement à surmonter la faim et la pauvreté et l'autre à réaliser des progrès dans le domaine de la santé et les partager avec ceux qui en ont le plus besoin. Elle a souligné qu'en matière d'APD, une volonté politique et un cadre d'action axé sur les résultats étaient nécessaires. Il faudrait des données de meilleure qualité et des mécanismes d'évaluation plus efficaces pour affiner les politiques élaborées, et il faudrait créer un nouveau mécanisme financier afin de compléter l'APD fournie.

53. M. Ping a évoqué la crise économique et financière qui a fait chuter la demande, les exportations et le cours des matières premières et qui, par conséquent, a eu une incidence néfaste sur l'économie africaine. Il a fait observer qu'à la suite des crises survenues par le passé, l'APD fournie par les pays développés avait souvent diminué. Au vu de la situation, M. Ping a souligné qu'il fallait que les pays développés baissent leurs subventions agricoles et facilitent l'accès des pays en développement à leurs marchés. Enfin, il a demandé aux pays musulmans d'accroître leur aide à l'Afrique.

54. M. Worthington a examiné le changement de la structure de l'aide, en particulier de l'aide fournie par les organisations non gouvernementales qui est en forte augmentation. En 2006, 54 milliards de dollars destinés à la coopération pour le développement ont été versés par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales. De 2000 à 2006, les fonds privés affectés par des particuliers, des fondations et des entreprises à des programmes de développement, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, ont triplé. Les organisations non gouvernementales coopèrent avec les pouvoirs publics et les organisations locales, les Nations Unies, les entreprises et les fondations. Elles donnent de la valeur ajoutée au niveau local en participant à la constitution de capacités à l'échelon local et au renforcement des capacités des gouvernements. M. Worthington a souligné que les programmes menés par les organisations non gouvernementales sont participatifs, tant dans leur conception que dans leur exécution. Ces programmes sont menés à long terme (10-15 ans) et en partenariat avec les gouvernements, ce qui leur permet de bénéficier d'un financement régulier. Les organisations non gouvernementales ont mis en route un processus d'élaboration d'une série de règles et de normes qui visent à garantir l'efficacité de l'aide, en se fondant sur la Déclaration de Paris. M. Worthington a déclaré que son organisation ferait pression sur le nouveau Gouvernement des États-Unis pour que celui-ci double ses engagements au titre de l'APD et étudie activement des mécanismes de financement novateurs, tels que la taxe sur les mouvements de capitaux à court terme.

55. Après ces interventions, les participants – dont les représentants de gouvernements et de parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, ont entamé un débat. Les points ci-après sont ressortis des exposés et du débat :

- Les sources de financement novatrices doivent s'ajouter à l'APD et la compléter et les nouvelles initiatives doivent être ouvertes et participatives. Les initiatives nouvelles, telles que l'instauration d'une taxe sur les mouvements de capitaux à court terme, sont souhaitables. Il faut exhorter les gouvernements à prendre des initiatives et à participer aux travaux du Groupe de travail sur les taxes de solidarité pour le développement;
- La fourniture d'une aide par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales doit être transparente et contrôlable;
- Certains programmes d'aide ne répondent pas toujours aux besoins des pays bénéficiaires en matière de développement;
- Quelles conditions permettraient de faire plus facilement concorder les attentes des populations concernant l'APD avec le montant réel des crédits budgétaires que les pays développés consacrent à l'aide?
- L'aide fournie pour faire face aux changements climatiques doit venir en sus des engagements en matière d'APD;
- Le représentant des États-Unis a déclaré que son pays respecterait les engagements pris en matière d'APD, notamment le doublement de l'aide à l'Afrique. L'APD devrait servir principalement à obtenir d'autres financements, notamment des fonds privés et découlant des échanges commerciaux. C'est pourquoi il faut mener le cycle de Doha à son terme. Le compte du Millennium Challenge réfléchit aux manières de fournir une aide non liée aux pays qui en font la demande et dont la situation économique et sociale et en matière de gouvernance est satisfaisante.

### **Table ronde 5**

#### **Dette extérieure**

### **Résumé des débats**

56. La table ronde 5 consacrée à la dette extérieure était coprésidée par Isatou Njie-Saidy, Vice-Président de la Gambie, et Mario Delgado Alfaro, Directeur général adjoint aux affaires financières internationales au Ministère espagnol de l'économie et des finances. Murilo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international, a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Nancy Birdsall, Présidente du Center for Global Development; Carlos Braga, Directeur du Département de politique économique et dette de la Banque mondiale; Benoît Cœuré, Coprésident du Club de Paris; Robert Gray, Président du Département financement de la dette et services consultatifs de HSBC; et Mary Robinson, Présidente de l'Initiative pour une mondialisation éthique.

57. M<sup>me</sup> Birdsall a inscrit son intervention dans le contexte de la crise financière et économique en cours, y compris la crise de l'emploi, de l'alimentation et de l'énergie. Elle a fait valoir que les répercussions de ces crises réduiraient à néant les progrès réalisés depuis la Conférence de Monterrey à moins que des changements rapides et novateurs soient apportés au système financier international. L'allègement de la dette, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), en dépit de tous ses succès, n'avait pas réussi à réduire la vulnérabilité des

pays pauvres. Le principal message de cette intervention était que les pays à faible revenu faisaient face à une double vulnérabilité, structurelle et épisodique. L'instabilité des termes de l'échange la plus élevée était celle des pays à faible revenu, supérieure de deux tiers à celle des pays à revenu élevé et supérieure d'un tiers à celle des pays à revenu intermédiaire. La fréquence des chocs liés aux termes de l'échange était même supérieure à celle des catastrophes naturelles. Certaines réponses possibles pour faire face à l'instabilité et aux risques, telles que l'ajustement budgétaire procyclique et la diversification des exportations, étaient hors de portée de nombre de pays à faible revenu. La première réponse passait par une aide, mais la deuxième était plus complexe. De même, l'auto-assurance au moyen de la constitution de réserves n'était pas une option possible pour nombre de pays à faible revenu, et une assurance obtenue sur le marché ou similaire n'était pas une option pour ce groupe de pays.

58. M<sup>me</sup> Birdsall a suggéré deux solutions concernant les politiques, qui visent à atténuer les incidences de la vulnérabilité structurelle et épisodique. Concernant la première, il convenait de simplifier la règle déterminant l'accès aux dons de l'Association internationale de développement au lieu d'octroyer des prêts aux pays ayant un revenu par habitant, par exemple, de 800 dollars et des subventions pour les rendre équivalents aux dons du FMI. Pour faire face aux chocs extérieurs épisodiques, il fallait mettre sur pied un mécanisme pour faire face aux imprévus qui soit automatique et opportun et qui permette de reporter le service de la dette ou de prendre d'autres mesures en cas de choc extérieur et d'accroître les emprunts dans le cadre actuel de la viabilité de la dette. On pouvait encore espérer si les améliorations apportées aux règles applicables aux PPTE ouvraient la voie à d'autres apportées aux transferts de l'aide, et les institutions de Bretton Woods devaient s'occuper d'apporter ces changements.

59. M. Braga a affirmé que la plupart des domaines couverts par le Consensus de Monterrey avaient enregistré des progrès fort limités depuis son adoption, mais que des améliorations notables avaient été apportées dans le domaine de la dette extérieure. Il a reconnu que la crise financière risquait de réduire à néant une partie de ces acquis. Dans son intervention, il a mis l'accent sur les pays à faible revenu et l'Initiative PPTE. Selon lui, le rôle de la dette dans la promotion du développement soulevait de nombreuses questions d'ordre économique et philosophique. D'une part, l'emprunt permettait aux pays de poursuivre des objectifs économiques tels que le financement des investissements et la facilitation de la consommation, mais, d'autre part, l'endettement risquait d'être préjudiciable et, l'un dans l'autre, ses incidences dépendaient de la façon dont les nouvelles ressources étaient utilisées. En réponse aux vues de M<sup>me</sup> Birdsall selon lesquelles la vulnérabilité structurelle et la vulnérabilité épisodique étaient les domaines où il fallait s'attacher à trouver des solutions telles que l'allègement de la dette en faveur des pays à faible revenu et l'octroi de dons et de prêts à des conditions favorables, l'intervenant a expliqué que la vulnérabilité structurelle et la vulnérabilité épisodique n'étaient pas les objectifs visés lorsque l'Initiative PPTE avait été élaborée. Lorsque l'on évaluait cette initiative, il convenait d'utiliser les critères établis lors de son lancement, à savoir réduire l'encours total de la dette dans les pays en développement, accroître la transparence, réduire le rééchelonnement de la dette et libérer des ressources pour alléger la pauvreté. Selon l'intervenant, des progrès notables avaient été enregistrés vers la réalisation de tous ces objectifs. La plupart des pays en développement avaient enregistré une croissance durant les six dernières années, l'encours total de

leur dette avait été réduit et le nombre des rééchelonnements de la dette au Club de Paris avait été réduit de moitié. Toutefois, sur 23 pays qui avaient atteint le point d'achèvement, seulement 9 à l'heure actuelle étaient faiblement exposés à un risque d'endettement grave. Cette analyse de risque ne tenait pas compte des effets de la crise financière. Le cadre de la viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu tentait de limiter les emprunts d'autres sources afin de maintenir la viabilité de la dette. Des politiques macroéconomiques et une gestion de la dette prudentes jouaient un rôle crucial dans le maintien de la viabilité de la dette.

60. M. Cœuré a tout d'abord présenté la mise en œuvre des dispositions du Consensus de Monterrey sur la dette extérieure. Des progrès importants avaient été enregistrés au plan de la prise de mesures d'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, et les membres du Club de Paris avaient largement contribué à l'Initiative PPTE. Le fardeau de la dette des pays pauvres très endettés avait été allégé, élargissant la part du budget réservée à l'élimination de la pauvreté. Les membres du Club de Paris avaient aussi largement contribué à l'allègement de la dette en dehors de l'Initiative PPTE. L'intervenant a aussi donné des exemples de traitement de la dette accordé aux pays pour faire face aux catastrophes naturelles, à une détérioration brutale des termes de l'échange ou à un conflit. Les membres du Club de Paris ont apporté leur soutien aux principes et lignes directrices visant à promouvoir des pratiques viables dans les crédits à l'exportation de l'OCDE et ont utilisé le cadre de viabilité de la dette pour s'assurer que les nouveaux prêts octroyés n'excédaient pas la capacité de remboursement du pays.

61. Dans le contexte de Doha et des nouveaux défis, M. Cœuré a souligné que nous devons nous efforcer de prévenir la crise actuelle. Nous devons faire fond sur les cadres existants ou parvenir à en mettre en place de nouveaux pour faire face aux chocs exogènes et à l'instabilité des prix et des actifs. Dans le cadre actuel de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, l'octroi d'aucun nouveau prêt n'était autorisé pour les pays identifiés comme étant surendettés. Il fallait réexaminer ce point. Une option était d'assouplir le cadre de la viabilité de la dette, pour financer les investissements d'infrastructure notamment. S'agissant de la marche à suivre, le nouveau défi était de travailler à la mobilisation des créanciers n'appartenant pas au Club de Paris. Le Club de Paris avait déjà tenu deux réunions d'information en 2008 avec 11 créanciers n'appartenant pas au Club de Paris. Un autre défi était de trouver les moyens d'assurer la viabilité de la dette sur le long terme. Il a abordé également la question des créanciers procéduriers et a appelé tous les créanciers à s'abstenir de vendre leurs créances à des créanciers procéduriers qui ne coopèrent pas. Le Club de Paris était prêt à réexaminer ses principes et à apprendre d'autrui. Il avait récemment pris des mesures pour devenir plus transparent au moyen du partage des données. Les données relatives à la dette dont le Club de Paris disposait pouvaient à présent être consultées sur son site Web et un rapport annuel sur les activités du Club de Paris était en cours d'élaboration.

62. M. Gray a présenté une perspective du secteur privé à l'égard du défi continu que pose la création d'un environnement stable et durable pour la gestion de la dette extérieure des pays en développement. Les faits marquants survenus depuis la Conférence de Monterrey en 2002 étaient notamment les relations de travail améliorées entre les secteurs privé et officiel dans le domaine de la prévention et du règlement des crises, qui avaient contribué à améliorer le dialogue sur la viabilité de

la dette; la prise de conscience accrue du fait que les règles, y compris celles de Bâle II, devaient être anticycliques pour maintenir la viabilité de la dette; l'introduction croissante de clauses d'action collective dans les émissions d'obligations; et le flou croissant entre la dette intérieure et la dette extérieure qui créait un nouvel ensemble de problèmes.

63. Une transparence accrue, y compris le respect de la norme spéciale de diffusion des données et le dialogue précoce entre débiteurs et créanciers, pouvait, selon l'intervenant, contribuer à réduire les malentendus des créanciers concernant les mesures prises par un pays pour renforcer la confiance. De plus, le Code de conduite pour les marchés émergents du FMI approuvé par le Groupe des 20 en 2004 pourrait contribuer à la stabilité des flux de capitaux. Le secteur privé travaillait avec le Club de Paris à permettre l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE dans les domaines de la réconciliation de la dette et de l'allègement de la dette. La réconciliation des dettes commerciales posait des problèmes et il fallait se donner les moyens d'élaborer un modèle qui tienne compte des problèmes que posent les retards dans la réconciliation. Concernant la question des procédures, il était d'avis que les autorités devaient faire une distinction entre la majorité qui permettait aux débiteurs de bénéficier d'un allègement de la dette et la minorité qui engageait des procédures. Même dans ce dernier cas, il considérait que, si le débiteur était bien organisé et prêt à négocier dans des conditions mutuellement acceptables, il était possible de trouver une solution. Concernant la question des nouvelles dettes dans les pays pauvres très endettés, M. Gray a souligné l'importance de la gestion de la dette dans ces pays. Il a fait observer également l'importance d'obligations gouvernementales à taux fixe à plus long terme, ainsi que le rôle que jouent les obligations indexées sur le produit intérieur brut (PIB) et l'inflation dans le maintien de la viabilité de la dette. Il pensait que le FMI pouvait jouer un rôle en achetant ces derniers instruments et en aidant à définir leur prix sur le marché.

64. M<sup>me</sup> Robinson a abordé la question de la dette extérieure dans la perspective des droits de l'homme, mettant l'accent sur la nécessité pour les pays développés de faire preuve de responsabilité et de rendre des comptes. Les pays en développement étaient touchés par les crises alimentaire, énergétique et financière ainsi que par les changements climatiques, mais les unes et les autres n'étaient pas inévitables. Ils étaient les résultats du comportement des pays développés. La crise financière actuelle, par exemple, avait été causée par un comportement financier irresponsable des pays développés, qui avaient de plus mis en œuvre une déréglementation excessive et vécu au-dessus de leurs moyens. Elle a indiqué l'asymétrie entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est de la marge d'action. Les pays développés disposaient d'une grande marge d'action pour faire face à leurs problèmes, comme le montrait la réponse à la crise actuelle qui prenait la forme de renflouements par l'État et de mesures prises pour étayer le système financier international. Les pays en développement, quant à eux, ne disposaient pas d'une marge d'action comparable et ils feraient l'objet de critiques s'ils menaient des politiques interventionnistes. Les pays développés devraient aussi penser en termes de marge d'action en faisant face aux problèmes des pays en développement et prendre des mesures pour faire face aux retombées de cette crise sur ceux-ci.

65. Une répercussion attendue de la crise financière était l'aggravation de la situation due à l'endettement grave dans les pays en développement. L'examen par la Banque mondiale des pays pauvres très endettés avait montré que nombre de pays

pauvres très endettés ayant atteint le point d'achèvement faisaient de nouveau face à une crise de la dette. Quatorze pays pauvres très endettés qui avaient atteint le point d'achèvement en faisant preuve de rigueur et de responsabilité couraient un risque élevé ou modéré d'endettement grave. La situation actuelle des pays pauvres très endettés était probablement pire depuis que la crise financière était survenue, après la réalisation de cette analyse par la Banque mondiale. M<sup>me</sup> Robinson a demandé à la communauté internationale de ne pas laisser les pays les plus pauvres supporter le fardeau le plus lourd. La crise financière s'accompagnait d'une responsabilité morale, et le fardeau ne devait pas être supporté de façon inéquitable par les pays en développement. La crise, qui avait été créée par le « premier monde », soulevait des questions morales et éthiques. Elle proposait d'ajouter une nouvelle dimension au programme de financement du développement pour s'occuper de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.

66. À l'issue des interventions, les participants, comprenant les représentants des gouvernements et des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, ont tenu un débat sur les politiques générales. Ils ont notamment affirmé ce qui suit :

- Les coûts du changement climatique et des crises financière, alimentaire et énergétique devront être supportés par les pays d'Afrique et les autres pays en développement bien qu'ils n'en soient pas responsables;
- Il faudra redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre l'Initiative PPTE. Dix-huit pays n'avaient pas encore atteint le point de décision. La nouvelle assistance promise aux pays en développement progressait lentement. La réalisation de l'objectif de Gleneagles passait par une accélération de la croissance de ces fonds;
- L'allègement de la dette blâme les pays débiteurs. Les incidences de l'allègement de la dette sont diluées par la conditionnalité et l'aggravation des termes de l'échange. L'échec du financement du développement dans le domaine de l'allègement de la dette comprend l'incapacité à promouvoir l'annulation de la dette et la marge d'action. Une annulation de la dette plus poussée et élargie est nécessaire parce que le mécanisme actuel d'allègement de la dette a échoué;
- Il est nécessaire d'examiner la dette odieuse ou illégitime. Le Club de Paris avait indiqué qu'il était prêt à discuter de la dette odieuse, bien que celle-ci soulève des problèmes juridiques;
- Le cadre de la viabilité de la dette, les mécanismes d'allègement de la dette et les conditions de traitement demeurent problématiques. Certains points dont l'amélioration avait été recommandée étaient la rapidité, l'exhaustivité, le réalisme, l'équité et la transparence;
- Une déficience des initiatives relatives à l'allègement de la dette tient au fait qu'elles ne traitent pas des pays sortant d'un conflit. Il est nécessaire d'élargir l'allègement de la dette pour ces pays;
- La façon dont on aborde la question de la dette est viciée parce qu'on ne la considère que comme un problème économique alors qu'elle a de nombreuses dimensions (celle touchant aux droits de l'homme n'est pas prise en considération). L'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée

pour aborder cette question parce qu'il s'agit d'une institution démocratique où tous peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité;

- Il est nécessaire de renforcer la capacité de gestion de la dette des pays en développement dans un cadre juridique transparent et d'élaborer une charte énonçant les principes qui encouragent des pratiques responsables en matière de prêts et d'emprunts;
- Les problèmes de la dette comprennent l'endettement insoutenable et les problèmes d'endettement non réglés. Si ces problèmes ne sont pas réglés, celui de la pauvreté ne peut pas non plus être réglé;
- Il est nécessaire de disposer de prêts à court terme pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences de la crise financière actuelle;
- Le financement du FMI est nécessaire pour fournir des fonds pour les budgets;
- Comment les pays à l'issue de l'Initiative PPTE, qui sont au bord d'une crise, doivent-ils être traités? Certains pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ne peuvent pas bénéficier de l'Initiative PPTE;
- En 2008, environ 30 à 35 milliards de dollars sont disponibles en vue de répondre aux demandes des pays à revenu intermédiaire relatives à la crise. Certains prêts seront des prêts d'appui budgétaire;
- Est-il nécessaire de faire face à la question de la dette des pays à revenu intermédiaire en s'appuyant sur des règles? Un moratoire du service de la dette est peut-être utile, mais moins que le recours à des règles. Un traitement de la dette des pays à revenu intermédiaire devrait mettre l'accent sur l'endettement insoutenable;
- La responsabilisation du système financier international est une question qui se pose. Il y a eu des déficiences au niveau des responsables de la réglementation, des agences de notation et des investisseurs eux-mêmes, et ces déficiences ont eu des répercussions sur la situation de la dette des pays en développement.

#### **Table ronde 6**

#### **Questions systémiques : amélioration de la cohérence et de la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux au service du développement**

#### **Résumé des débats**

67. La table ronde 6 était coprésidée par Joon Oh, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, et Jorge Hidalgo Valero Briceño, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé de l'Amérique du Nord et des affaires multilatérales de la République bolivarienne du Venezuela. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a animé les débats. Des déclarations ont été faites par les intervenants suivants : Hany Dimian, Vice-Président du Comité monétaire et financier international et Vice-Ministre des finances de l'Égypte; John Eatwell, Professeur à l'Université de Cambridge; Adib Mayaleh, Président du Groupe des Vingt-Quatre et Gouverneur de la Banque centrale de Syrie; Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire; Joakim Stymne, Secrétaire d'État à la

coopération internationale pour le développement, Ministère des affaires étrangères de la Suède; et Heidemarie Wieczorek-Zeul, Ministre fédérale de la coopération économique et du développement de l'Allemagne et Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Conférence.

68. Dans sa présentation du thème de la table ronde, M. Sha a identifié deux grands domaines d'action pour les questions systémiques : a) adoption de mesures spécifiques pour promouvoir un fonctionnement et une coordination plus efficaces de l'architecture financière internationale; et b) renforcement du rôle des pays en développement et pays en transition dans la gouvernance économique mondiale. Récemment, la communauté internationale s'était essentiellement attachée à mettre au point des mesures pour remédier aux insuffisances du système financier mises en lumière par les turbulences financières que le monde connaissait régulièrement. Ces interventions avaient engendré d'autres problèmes liés à l'adaptation des structures de gouvernance des institutions internationales et des autres organismes de décision à l'échelle mondiale. La crise financière avait élargi le consensus sur la nécessité impérieuse d'une réforme profonde de la gouvernance économique mondiale et de l'architecture financière internationale. M. Sha a noté à cet égard que le Président de l'Assemblée générale avait créé une commission d'experts sur la réforme du système monétaire et financier international chargée d'établir un rapport sur des propositions visant à reconfigurer les mécanismes et institutions de gouvernance économique mondiale à la lumière des enseignements tirés de la crise financière. La Conférence de Doha constituait un autre pas important dans cette direction. M. Sha a également noté que la Conférence avait demandé la convocation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement.

69. M. Dimian a fait part d'une récente observation selon laquelle, à l'heure actuelle, les marchés étaient moins axés sur le rendement de l'argent investi que sur la restitution de cet argent, ce qui dénotait que le système financier mondial était en proie à une crise de confiance. Une coordination mondiale était indispensable pour rétablir la confiance dans les marchés. Si les trains de mesures budgétaires destinées à stimuler l'économie étaient importants à cet égard, la communauté internationale devait aussi faire un effort plus soutenu pour assurer une régulation prudente des marchés de capitaux. Le problème ne résidait pas dans l'absence d'un système d'alerte rapide mais dans le manque de moyens d'exécution pour la prise en compte des avertissements par les pays dont les finances étaient de plus en plus fragilisées du fait de la vente d'actifs financiers par des sociétés qui s'avéraient par la suite être « en difficulté ».

70. M. Eatwell a déclaré que si les gouvernements s'évertuaient actuellement à trouver des solutions immédiates à la crise économique et financière internationale, à moyen terme ils devaient s'entendre sur une véritable réforme de la réglementation au niveau mondial. La crise financière actuelle ébranlait les fondements des théories et des pratiques liées au développement et à la réglementation des finances. En prenant des risques, les acteurs privés provoquaient des répercussions au niveau des systèmes mais les entreprises isolées n'étaient pas en mesure d'affronter une crise structurelle. Les réglementations établies dans le cadre du système financier étaient fortement infléchies vers les entreprises et cette distorsion apparaissait clairement dans des initiatives telles que l'Accord de Bâle II et la Directive de l'Union européenne sur les fonds propres réglementaires. Pour remédier à cette situation, il faudrait que l'architecture financière internationale soit

réformée de façon radicale. Une démarche réglementaire devrait mettre moins l'accent sur la différenciation entre les types d'établissements financiers et être davantage axée sur le degré d'endettement des établissements par rapport aux fonds propres. Il était urgent de parvenir à un consensus politique et économique sur une réforme du système financier multilatéral mondial et la création d'une deuxième génération pour les institutions de Bretton Woods. La Commission constituée par le Président de l'Assemblée générale pourrait apporter des réponses à ces besoins. L'ONU et le système des Nations Unies avaient un rôle important à jouer à l'égard des questions structurelles puisqu'elles avaient généralement un caractère politique.

71. M. Michel a souligné que la crise financière actuelle ne devait pas fournir un prétexte aux pays donateurs pour éluder leurs responsabilités quant au respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement. L'Union européenne atteindrait les objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir consacrer 0,56 % de son produit national brut (PNB) à cette assistance d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015. Le danger d'une crise profonde était bien réel et il fallait résister aux tentations protectionnistes. M. Michel a également fait observer que les changements climatiques avaient été causés essentiellement par les actions des pays développés et que l'aide fournie à ce titre devait donc s'ajouter à celle qui avait déjà été promise. Les objectifs généraux énoncés dans le Consensus de Monterrey devaient être réalisés, y compris les dispositions relatives à une fiscalité efficace et transparente. Face à la crise actuelle, les pays devaient faire preuve de solidarité en étant moins égocentriques et en manifestant la volonté politique de la surmonter.

72. M. Mayaleh a mis l'accent sur les deux principales questions liées aux structures de l'économie : l'architecture financière et le rôle et la participation des pays en développement. Les finances mondiales devraient être un instrument au service du développement et non un frein. Depuis la tenue de la Conférence de Monterrey, le problème de l'aggravation des inégalités dans le monde n'avait pas été abordé. Les mécanismes de surveillance étaient asymétriques. Le Consensus de Monterrey préconisait la mise en place d'un mécanisme bien ordonné de restructuration de la dette, objectif qu'il fallait revitaliser. Le FMI devait réviser les conditions liées au fonctionnement de ses instruments et reconsidérer celles qui faisaient obstacle à leur utilisation par les pays en développement. Le moment était tout à fait opportun pour réformer la gouvernance des institutions financières internationales afin de leur donner une nouvelle légitimité et de les rendre plus efficaces. Les pays qui ne faisaient pas partie du Groupe des Vingt devraient être associés aux délibérations sur ces réformes. Nombre d'entre eux étaient membres du Groupe des 24.

73. M. Stymne a insisté sur le fait qu'une crise mondiale exigeait des solutions mondiales. Les réglementations devaient être efficaces sans être excessives. Si l'on devait faire preuve de prudence en créant de nouvelles institutions et valoriser le potentiel de celles qui existaient déjà, il était important de renforcer l'intégrité des institutions financières internationales et de mieux les responsabiliser. Il convenait d'élargir la participation à la direction des institutions de Bretton Woods et le processus de réforme lui-même devait obéir aux principes de légitimité, de transparence et d'ouverture. M. Stymne a fait observer que, pour ce qui était de l'accroissement des ressources des institutions de Bretton Woods, la Suède pouvait être un bailleur de fonds important, mais qu'elle n'était pas membre du Groupe des Vingt et qu'il serait donc « contre-indiqué » de limiter les consultations sur la question des ressources aux membres de ce groupe. L'ONU, pour sa part, avait un

rôle important à jouer sur le plan multilatéral en favorisant la bonne gouvernance et la primauté du droit. Il fallait également mener à bonne fin le cycle de négociations commerciales de Doha.

74. M<sup>me</sup> Wieczorek-Zeul a déclaré qu'une nouvelle donne mondiale s'imposait dans les circonstances actuelles. La crise économique actuelle devait être considérée comme une occasion d'agir et il fallait se mobiliser pour empêcher qu'elle ne dégénère en une crise humanitaire dans les pays en développement. La relation entre les marchés et le rôle des États devait être repensée. L'absence d'un ensemble clair de principes internationaux régissant la gestion et le règlement des crises financières constituait un problème majeur. Le Groupe des 20 avait recommandé et adopté des mesures pour la gestion du système financier international mais la représentation internationale était restrictive. La crise donnait aussi l'impression que les institutions financières actuelles n'étaient pas en mesure de réagir efficacement à de telles situations. Une meilleure coordination des politiques macroéconomiques s'imposait.

75. Les exposés ont été suivis d'un échange de vues. Des représentants de la société civile ont souligné qu'il importait de protéger la participation de ce secteur en tant que source d'idées nouvelles et de réflexions critiques. Le représentant du secteur des entreprises a insisté sur le fait que ce secteur pouvait mettre des capacités au service de la conception et de l'application de politiques gouvernementales pour résoudre les problèmes structurels et qu'il avait la ferme volonté de le faire. D'autres participants ont fait valoir que le FMI devrait se concentrer davantage sur les problèmes structurels globaux, notamment sur les nouvelles formes de réglementation mondiale nécessaires. Il lui fallait renforcer la surveillance multilatérale et s'intéresser de plus près à la cohérence des politiques macroéconomiques menées par les pays développés et les questions liées à la gouvernance du secteur public des pays en développement ne devaient pas lui faire oublier son véritable mandat. Il devait s'employer activement à encourager la réforme du système monétaire international, notamment pour une meilleure gestion des chocs externes, la coordination des politiques macroéconomiques, un apport multilatéral efficace de liquidités et l'étude d'un mécanisme de désendettement.

## Annexe IV

### Activités parallèles et connexes

#### A. Forum mondial de la société civile

##### Hôtel Ramada Plaza, Doha, 26 et 27 novembre 2008

1. Le Forum mondial de la société civile a examiné le thème « Investir dans le développement axé sur l'être humain ». Plus de 250 organisations et réseaux de la société civile ont participé à la rencontre, qui comportait des séances plénières, des tables rondes et des manifestations en marge. Le forum a adopté une déclaration de la société civile que Gemma Adaba, représentante de la Confédération syndicale internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présentée à la séance plénière de la Conférence le 29 novembre 2008. La déclaration comportait plusieurs recommandations importantes qui s'articulaient autour des six domaines thématiques du Consensus de Monterrey.

2. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, la déclaration affirmait que pour réaliser les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et surmonter la dépendance à l'égard des sources extérieures, les pays en développement devaient sensiblement accroître les revenus tirés des ressources nationales et les utiliser pour satisfaire les besoins des populations vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne l'investissement étranger direct, la déclaration préconisait une démarche d'ensemble englobant notamment le développement social, le transfert durable de technologies et l'élimination des paradis fiscaux qui privent les pays pauvres des ressources financières dont ils ont besoin pour assurer le développement.

3. En ce qui concerne le commerce, la déclaration indiquait que l'impact de la crise financière mondiale sur les pays en développement mettait à nu les vulnérabilités résultant de la place de choix accordé à la libéralisation du commerce et du manque de mécanismes permettant de garantir que le commerce offre une source stable de financement du développement.

4. En ce qui concerne l'aide, les organisations de la société civile ont demandé la mise en place de calendriers contraignants que les pays donateurs devraient respecter afin d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à l'aide publique au développement au plus tard en 2015. Les sources novatrices de financement, comme le prélèvement d'une modique taxe sur les transactions en devises, pourraient fournir des ressources supplémentaires indispensables pour le développement.

5. En matière de dette extérieure, la déclaration préconisait une nouvelle architecture de la dette qui serait ouverte à tous, participative et démocratiquement responsable devant les populations qu'elle entend servir. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle essentiel dans sa mise en place et les institutions et mécanismes qui la composent devraient être sujets aux normes et instruments relatifs aux droits de l'homme.

6. En ce qui concerne les problèmes systémiques, la déclaration préconisait la mise en place, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un mécanisme chargé de veiller à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle nationale et de rassembler toutes les parties prenantes institutionnelles. L'Organisation devrait tenir une importante conférence internationale au sommet aux fins de procéder à un examen global de l'architecture financière internationale et des structures de gouvernance économique mondiale.

## **B. Forum international des entreprises**

### **Hôtel La Cigale, Doha, 28 novembre 2008**

7. Le forum international des entreprises a examiné le thème « Impact de la crise financière et feuilles de route proposées : mobiliser les ressources du secteur privé pour le développement ». Plus de 200 dirigeants d'entreprise, membres de délégations nationales et représentants d'institutions financières internationales ont participé à quatre séances plénières ainsi qu'à plusieurs tables rondes et manifestations parallèles. Le document final du forum a été présenté à la séance plénière de la Conférence, le 29 novembre 2008, par Louise Kantrow, représentante permanente de la Chambre de commerce internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies.

8. Les participants se sont prononcés sur l'impact de la crise financière mondiale sur les pays en développement. Les débats ont porté sur les moyens de limiter les dommages potentiels et de promouvoir les mesures permettant d'accroître la stabilité financière et l'efficacité de l'aide, notamment une coopération plus étroite entre les institutions de financement du développement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les participants ont proposé de réduire le risque pour le secteur privé en mettant en place des sites Web sur le financement du développement qui permettraient aux investisseurs d'accéder aux informations concernant les pays en développement.

9. Les intervenants ont aussi discuté des moyens de promouvoir une croissance économique équilibrée et écologiquement rationnelle à l'échelle mondiale. Une proposition tendait à intégrer les indicateurs et valeurs relatifs aux écosystèmes dans les systèmes de gestion et d'établissement de rapports annuels des entreprises. En outre, les entreprises devraient saisir les nouvelles possibilités d'affaires liées à la biodiversité, notamment les niches respectueuses de la biodiversité dans des secteurs établis comme l'éco-agriculture, l'écotourisme et l'exploitation forestière certifiée, ainsi que les nouveaux secteurs tels que celui du biocarbone et les biobanques. Les partenariats public-privé pourraient contribuer à adapter davantage les capacités des entreprises à l'effort de conservation.

10. Les participants ont engagé les gouvernements des pays en développement à collaborer étroitement avec le secteur privé et la société civile pour instaurer un environnement d'affaires viable axé sur la croissance économique et la création d'emplois. Cette coopération accrue amènerait les donateurs à harmoniser davantage leurs activités en appui au développement national et régional, permettant ainsi d'accroître l'efficacité de l'aide.

11. Parmi les idées avancées pour amener les organismes de développement et les gouvernements à mobiliser plus efficacement les ressources du secteur privé pour satisfaire des besoins de développement cruciaux, on peut citer la proposition visant à étendre les mesures d'atténuation des risques et l'aide à l'élaboration de projets, créer des fonds multidonateurs pour des produits visés et instituer des indicateurs de résultats pour les banques multilatérales de développement.

12. Enfin, les intervenants ont exhorté les gouvernements, les organismes de développement et le secteur privé à coopérer en vue de relever les nouveaux défis, notamment le financement des petites et moyennes entreprises, la prestation de services financiers aux pauvres, le changement climatique et l'approvisionnement en eau.

### **C. Auditions parlementaires**

#### **Sheraton Doha Resort and Convention Center, 28 novembre 2008**

13. L'audition parlementaire a donné l'occasion aux parlementaires participant à la Conférence de Doha d'évaluer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et d'examiner les nouveaux problèmes et les questions inédites. L'animateur, Theo-Ben Gurirab, Président de l'Union interparlementaire (UIP) et Président de l'Assemblée nationale de Namibie, a présenté les conclusions de l'audition à la séance plénière de la Conférence le 29 novembre 2008.

14. L'intervenant a souligné que les parlements représentaient la société dans toute sa diversité et servaient d'instance de débat public sur les politiques nationales de développement afin que toutes les parties prenantes puissent y contribuer. Ils devraient par conséquent être au centre de l'action collective menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, lors de l'approbation des budgets nationaux, les parlements pourraient examiner l'efficacité de la prestation et de l'utilisation de l'aide.

15. Les parlements devraient prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les problèmes systémiques à l'origine de la crise financière et pour en atténuer les effets. Les parlementaires avaient l'espoir que la Conférence de Doha adresserait un message fort quant à la nécessité d'établir un meilleur équilibre entre les forces du marché et la réglementation. Ils ont également souligné que la crise ne devrait pas détourner des ressources des objectifs du développement ni des accords au titre du Consensus de Monterrey. La bonne gouvernance devrait être au cœur de la mise en œuvre du Consensus.

16. L'intervenant a relevé l'importance que revêtait l'aide que l'UIP apportait aux parlements, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, pour leur permettre de se doter de capacités et de ressources. Il a souligné que pour améliorer les parlements et la prise des décisions, il fallait une participation effective des femmes aux travaux des parlements et la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. Comme mesures importantes à prendre, on peut citer l'adoption de budgets favorisant l'égalité des sexes et l'évaluation critique des budgets d'un point de vue sexospécifique.

17. M. Gurirab a mentionné le message de l'Union interparlementaire à la Conférence, qui évoquait plusieurs de ces questions. La principale recommandation tendait à axer plus explicitement le financement du développement sur les populations et leurs besoins présents et futurs.

---

09-22425 (F) 240209 050309

